

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*  
\* \*

Le Conseil municipal se réunira, **salle de conseil de Dinan Agglomération** (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le **mercredi 19 décembre 2018**, en séance publique, **à 20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2018.

Information sur la politique et les actions sociales de la Ville

1. FINANCES - Budgets annexes – Subventions d'équilibre
2. FINANCES - Budget Commune 2018 – Pertes sur créances irrécouvrables
3. FINANCES - Subventions aux associations
4. FINANCES - Dinan Agglomération - Transfert de subventions de fonctionnement aux associations
5. FINANCES - Budget primitif 2019
6. FINANCES - Budget 2019 - Ouverture des Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)
7. FINANCES - Budgets Commune et annexes - Durées d'amortissement des immobilisations – Mise à jour.
8. FINANCES - Reprise des provisions au budget Ville et budget annexe Port de plaisance
9. FINANCES - Convention de mécénat entre la Ville de Dinan et l'association « Fête des Remparts »
10. URBANISME - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUiH) - Elaboration – Second débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
11. URBANISME - Travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Sud de la Gare
12. FINANCES - Demande de subvention Fonds européen ITI FEDER 2014-2020, Dinan Agglomération, Région Bretagne, AMENAGEMENT
13. URBANISME - Dénomination de la voie qui dessert la résidence Surcouf

14. URBANISME - Dénomination de la voie comprise entre la rue des Vergers et la rue du Clos Basnier
15. DINAN AGGLOMERATION - Echangeurs de la Bézardais - Les Périaux - Travaux - Convention de co-financement
16. AFFAIRES SCOLAIRES - Fourniture des repas aux écoles privées
17. AFFAIRES SCOLAIRES - Frais de scolarité
18. AFFAIRES SCOLAIRES - Coût des services périscolaires
19. AFFAIRES GENERALES - Classement des archives communales et demande de subvention auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C)
20. AFFAIRES GENERALES - Restauration de plans cadastraux du 20 juin 1811 et demande de subvention auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C)
21. AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome - Vente des parcelles B n° 1133c et B n°1130a à la SCI Emeraude Aviation
22. SAEM DINAN EXPANSION – Rapport d’activités 2017/2018
23. DOMANIALITE - Désaffectation et déclassement du domaine public pour intégration au domaine privé de deux appartements ancienne école Yvonne Jean Haffen
24. POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat de ville - « Bretonnière, L’Ecuyer, Les Essarts » - Dinan Agglomération 2015/2022
25. MUSÉE - Changement du nom du Musée de Dinan
26. BIBLIOTHEQUE - Adhésion à l’Association des Bibliothécaires de France (ABF)
27. BIBLIOTHEQUE - Adhésion à l’Association pour la Coopération des Professionnels de l’Information Musicale (ACIM)
28. BIBLIOTHEQUE - Adhésion au Réseau CAREL, Association de Coopération pour l’Accès aux Ressources Numériques en Bibliothèques
29. VOIRIE - Recensement voirie 2018

**Fait en l’hôtel de ville de Dinan,  
Le 13 décembre 2018**

**Le Maire,  
Didier LECHIEN**

**RELEVÉ DE DÉCISIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2018**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 19 décembre 2018, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 13 décembre 2018.

**Membres en exercice : 55**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. LECHIEN - Maire, M. DEGRENNE - Maire délégué, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme DESPRES, M. ORHANT, Mme MASSART, M. DERU (à partir de l'affaire n°5), Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. LEROUX, M. GOUILLAUD, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, M. BARBE, Mme MALIDOR, M. de POMMEREAU, M. BRAULT (jusqu'à l'affaire n°18), M. SEGARD (jusqu'à l'affaire n°18).

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. DERU (pouvoir à M. ORHANT jusqu'à l'affaire n°4), M. BERTIER (pouvoir à Mme LAISNE), Mme CARRE-FAIRIER (pouvoir à Mme MALIDOR), Mme COURDAVAULT (pouvoir à M. de POMMEREAU), M. BRAULT (pouvoir à Mme BRIEC-LAME à partir de l'affaire n°19), M. SEGARD (pouvoir à Mme MISSIR à partir de l'affaire n°19).

**ÉTAIENT ABSENTS :** Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, Mme TRISTAN, Mme FRERET, M. FROITIER, Mme RIO.

**SECRETARE :** Mme BRIEC-LAME

\*

\*\*

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Mme BRIEC-LAME comme secrétaire de séance. Mme BRIEC-LAME fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat du marché de Noël de Strasbourg perpétré le 11 décembre dernier.

*Une minute de silence est observée.*

M. le Maire communique ensuite aux élus les dernières données chiffrées, reçues de la part de l'INSEE, relatives à la population de la Commune nouvelle. La population était de 14 544 habitants en 2014 et de 14 861 habitants en 2016, soit une augmentation de 317 habitants.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le relevé de décisions de la séance du 27 novembre 2018. Le relevé de décisions est adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme MEAL et Mme BOURGAULT-LEBRANCHU présentent un bilan de la politique et des actions sociales menées par la Ville, notamment par l'Atelier du 5 Bis et par le CCAS.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, M. FORGET, Mme DESPRES, Mme GUILLEMOT, Mme MEAL, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

#### **Affaire n°1 - FINANCES - Budgets annexes – Subventions d'équilibre**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 42 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS** (M. BERTIER, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR) que le montant des subventions d'équilibre que le Budget principal peut verser aux Budgets annexes pour l'exercice 2018 sera fixé au vu des réalisations comptables arrêtées au 31 décembre 2018, en dépenses et en recettes des sections d'exploitation et d'investissement.

#### **Affaire n°2 - FINANCES – Budget Commune 2018 – Pertes sur créances irrécouvrables**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de donner une suite favorable à la proposition faite par la Trésorière Municipale, dans le cadre des crédits disponibles au budget principal 2018, pour l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, soit :

- 5 140,06 € à l'article 6542 – créances éteintes
- 7 189,16 € à l'article 6541 – admissions en non-valeur.

La dépense en résultant, d'un montant total de 12 329,22 € est inscrite au budget principal.

#### **Affaire n°3 - FINANCES – Subventions aux associations**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'attribuer les subventions suivantes :

Entente dinannaise de Tennis de Table	200 €
Dinan Natation Sauvetage	155 €
Amicale des Anciens du 11è RAMA	100 €

La dépense en résultant est inscrite au budget principal 2018.

#### **Affaire n°4 - FINANCES - Dinan Agglomération - Transfert de subventions de fonctionnement aux associations**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

- 1- de reverser, aux associations suivantes les subventions transférées par Dinan Agglomération au titre de l'exercice 2018 :

<b>association</b>	<b>2018 = 80%</b>
Boxing club dinannais	400 €
Vélo Club dinannais - Soutien aux jeunes	2 000 €
Couleur ligne espace	320 €
Salon du Bien-être	800 €
club modélisme dinannais	800 €
Alcool Assistance Croix d'Or	200 €
Société de pêche AAPPMA Dinan Evran	120 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 640 €</b>

- 2- de reverser, aux associations suivantes les subventions transférées par Dinan Agglomération au titre de l'exercice 2019 :

<b>association</b>	<b>2019 = 40%</b>
Boxing club dinannais	200 €
Vélo Club dinannais - Soutien aux jeunes	1 000 €
Couleur ligne espace	160 €
Salon du Bien-être	400 €
club modélisme dinannais	400 €
Alcool Assistance Croix d'Or	100 €
Société de pêche AAPPMA Dinan Evran	60 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 320 €</b>

Les dépenses en résultant sont inscrites au budget principal Ville de Dinan.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, M. DEGRENNE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

### **Affaire n°5 - FINANCES – Budget primitif pour 2019**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 41 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE** (M. BERTIER) **et 7 ABSTENTIONS** (M. de BELLEVUE, Mme LAISNE, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR)

1. d'adopter le Budget Primitif Ville de Dinan pour l'année 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 757 200,00 €	18 757 200,00 €
Investissement	12 183 120,00 €	12 183 120,00 €
Total	30 940 320,00 €	30 940 320,00 €

2. d'adopter le Budget Primitif annexe Port de plaisance pour l'année 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	150 050,00 €	150 050,00 €
Investissement	49 200,00 €	49 200,00 €
Total	199 250,00 €	199 250,00 €

3. d'adopter le Budget Primitif annexe Parkings souterrains pour l'année 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	568 000,00 €	568 000,00 €
Investissement	1 626 000,00 €	1 626 000,00 €
Total	2 194 000,00 €	2 194 000,00 €

4. d'adopter le Budget Primitif annexe Camping municipal pour l'année 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 000,00 €	51 000,00 €
Investissement	100 000,00 €	100 000,00 €
Total	151 000,00 €	151 000,00 €

5. d'adopter le Budget Primitif annexe Revente d'énergie pour l'année 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 440,00 €	18 440,00 €
Investissement	12 300,00 €	12 300,00 €
Total	30 740,00 €	30 740,00 €

6. d'attribuer les subventions aux associations conformément à la liste jointe au BP Commune.

7. d'attribuer une subvention de 512 000 € au CCAS.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, Mme LASTENNET (directrice des services financiers), M. SEGARD, M. DERU, M. FORGET, M. de BELLEVUE, M. BRAULT, M. DEGRENNE, Mme MISSIR, Mme PARIS, M. JOUINEAU, Mme GUILLEMOT, M. BADOUAL, M. PASINO et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

#### **Affaire n°6 - FINANCES – Budget 2019 – Ouverture des Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 41 VOIX POUR et 8 ABSTENTIONS** (M. BERTIER, M. de BELLEVUE, Mme LAISNE, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR) d'approuver les ouvertures des autorisations de programme et les crédits de paiement suivants pour l'année 2019 :

201922 - HOSTELLERIE DES MOINES	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP			
			2019	2020	2021	2022
Montants AP	1 500 000 €	1 500 000 €	500 000 €	500 000 €	300 000 €	200 000 €
BP-2019 (En-cours)			500 000 €			
Reste à inscrire				500 000 €	300 000 €	200 000 €

201923 - SITE DU CLOS GASTEL	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP			
			2019	2020	2021	2022
Montants AP	400 000 €	400 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
BP-2019 (En-cours)			100 000 €			
Reste à inscrire				100 000 €	100 000 €	100 000 €

201951 - PROGRAMME PLURIANNUEL DES REMPARTS	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP	
			2019	2020
Montants AP	500 000 €	500 000 €	250 000 €	250 000 €
BP-2019 (En-cours)			250 000 €	
Reste à inscrire				250 000 €

201953 - PROJET CHÂTEAU TRAVAUX ET SCENOGRAPHIE	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP	
			2019	2020
Montants AP	900 000 €	900 000 €	700 000 €	200 000 €
BP-2019 (En-cours)			700 000 €	
Reste à inscrire				200 000 €

201971 - AMENAGEMENT QUARTIER GARE	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montants AP	4 500 000 €	4 500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
BP-2019 (En-cours)			1 000 000 €					
Reste à inscrire				1 500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €

201972 - AMENAGEMENT PLACE SAINT SAUVEUR	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP		
			2019	2020	2021
Montants AP	280 000 €	280 000 €	80 000 €	100 000 €	100 000 €
BP-2019 (En-cours)			80 000 €		
Reste à inscrire				100 000 €	100 000 €

TOTAL DES AP/CP	Montant des AP	montant des CP	Echéancier des CP					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montants AP	8 080 000 €	8 080 000 €	2 630 000 €	2 650 000 €	1 000 000 €	800 000 €	500 000 €	500 000 €
BP-2019 (En-cours)			2 630 000 €					
Reste à inscrire				2 650 000 €	1 000 000 €	800 000 €	500 000 €	500 000 €

Les crédits de paiement 2019 sont inscrits au budget principal.

#### **Affaire n°7 - FINANCES - Budgets Commune et annexes - Durées d'amortissement des immobilisations - Mise à jour**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de fixer les durées d'amortissement des immobilisations, comme proposé dans le tableau ci-dessous pour les budgets Ville et annexes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

nature	OBJET	Durée
202	Frais d'études non suivis de réalisation	5
2031	Frais d'insertion non suivis de réalisation	1
2033	Frais de recherche et de développement	5
nature	OBJET	Durée
2051	Logiciels	3
2121	Plantations	15
2128	Agencements et aménagements de terrains	15
2135	Appareils de levage, ascenseurs	25
2135	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15
2135	Réseaux câblés	15
2138	Bâtiments légers et abris	10
2152	Mobilier urbain	15
2152	Panneaux de signalisation	10
2158	Matériels techniques	5

2158	Installation et appareils de chauffage	15
2158	Appareils de laboratoire	10
2158	Appareils biomédical	5
2158	Equipements de garage et atelier	12
2161	Oeuvres et objets d'art	non amortissable
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musées	non amortissable
2168	Autres collections et oeuvres d'art	non amortissable
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15
2182	Automobiles et matériels roulants	7
2182	Camions et véhicules industriels	8
2183	Matériels de bureau, électrique, électronique	5
2183	Matériels informatiques	3
2183	Coffre-fort	30
2184	Mobilier	10
2185	Cheptel	2
2188	Matériels classiques	8
2188	Equipements des cuisines	10
2188	Equipements sportifs	12
2188	1er équipement vêtement de travail	2
21533	Documents d'urbanisme visés à l'article L121-7 du code de l'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15
21578	Illuminations de Noël	8
204....	Les subventions d'équipement versées :	
204....	bien mobiliers, matériels ou études	5
204....	biens immobiliers et installations	15
	Biens d'une valeur unitaire inférieure de 500 € TTC	1

**Affaire n°8 - FINANCES - Reprise des provisions au budget Ville et budget annexe Port de plaisance**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** la reprise des provisions au budget Ville et budget annexe Port de plaisance comme suit :

budget	Section	Sens	Chapitre	Nature	Montant
Ville	Investissement	Dépenses	040	15172	379 145,06€
Ville	Fonctionnement	Recettes	042	7815	379 145,06€
Port de plaisance	Investissement	Dépenses	040	15722	31 821.78€
Port de plaisance	Fonctionnement	Recettes	042	7815	31 821.78€

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal Ville et au budget annexe Port de plaisance.



**Affaire n°9 - FINANCES - Convention de mécénat entre la Ville de Dinan et l'association « Fête des Remparts »**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mécénat entre la Ville de Dinan et l'association « Fête des remparts » afin de permettre l'encaissement du don de 6 050 € au profit de la restauration des remparts.

La recette est inscrite au budget.

**Affaire n°10 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUiH) – Elaboration – Second débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du débat sur les orientations générales et sur les modifications du PADD.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. DEGRENNE, M. DERU, M. BRAULT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°11 - URBANISME – GARE - Travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Sud de la Gare**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 41 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE** (M. BERTIER) **et 7 ABSTENTIONS** (M. de BELLEVUE, Mme LAISNE, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR) :

1. d'approuver le projet présenté ci-dessous ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet, y compris le dépôt du permis d'aménager.

Le projet présenté consiste à revoir l'aménagement des espaces publics depuis la rue Carnot jusqu'à la rue Deroyer sur une longueur d'environ 400 mètres linéaires avec une réfection de la place du 11 novembre 1918 et la réalisation d'un mail planté en lieu et place de la gare routière dont le déplacement a été acté à l'issue des phases de consultation.

L'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal favorisera tous les modes de déplacements (circulation et stationnement des voitures et des bus, pistes cyclables, offre variée de parkings vélos, dépose-minutes, stationnement des taxis, confort d'accès pour les piétons et les personnes à mobilité réduite). L'ambition, à plus long terme, de créer une passerelle piétonne de franchissement des voies facilitera la mobilité inter-quartier et l'accès aux trains.

Le parvis de la Gare, les trottoirs de la rue Deroyer et les accès aux commerces seront repris et équipés de mobilier urbain offrant un meilleur confort de l'espace public.

149 places de stationnement gratuit et 34 places de stationnement payant sont prévues. L'offre de stationnement gratuit est remaniée pour être supérieure à l'offre actuelle.

Les relations visuelles et piétonnes avec les rues Carnot et Lord Kitchener sont assurées et les éléments patrimoniaux existants préservés et valorisés. La Gare, Monument Historique, est mise en scène dans l'espace public par l'éclairage de ses façades et de ses blasons.

La réalisation d'un mail orienté est-ouest permet de renouer une relation quotidienne avec le quartier de l'Europe. Une centaine d'arbres d'essences locales est plantée à raison d'environ 1 arbre pour 40 m<sup>2</sup> permettant d'offrir un lieu ombragé par endroit et des clairières à ciel ouvert ponctuellement. Un vaste auvent abrite les sanitaires, accueille les passagers en transit et les événements de quartier.

La discussion à laquelle prirent part M. de BELLEVUE, M. FORGET, M. DERU, Mme BRIEC-LAME, M. PASINO, M. LAGREE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°12 - FINANCES - Demande de subvention Fonds européen ITI FEDER 2014-2020, Dinan Agglomération, Région Bretagne**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. de valider le plan de financement prévisionnel et le calendrier de l'opération présentée;
2. de demander à bénéficier de l'aide européenne au titre de l'ITI FEDER 2014-2020 de Dinan Agglomération, et de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Dinan Agglomération ;
3. de demander à bénéficier d'une aide de Dinan Agglomération au titre de la politique de mobilité et de transport ;
4. de demander à bénéficier d'une aide de la Région Bretagne au titre de la politique de mobilité et de transport ;
5. d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire. La Ville de Dinan s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de la subvention ITI FEDER et des autres cofinanceurs.

**Affaire n°13 - URBANISME - Dénomination de la voie qui dessert la résidence Surcouf**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de dénommer la voie comprise entre le Boulevard Simone-Veil et la rue Petite Haie : *Allée Robert-Surcouf*.

**Affaire n°14 - URBANISME - Dénomination de la voie comprise entre la rue des Vergers et la rue du Clos Basnier**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 48 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** (Mme MISSIR) de dénommer la voie qui relie la rue des Vergers à la rue du Clos Basnier : *rue Colonel Louis ANDLAUER*.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, M. de BELLEVUE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°15 - Echangeurs de la Bézardais – Les Périaux – Travaux - Convention de co-financement**

Rapporteur : M. DEGRENNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'approuver la répartition du financement du « Bloc Local », pour un montant total estimé de 474 000 € comme suit :
  - 50 % pour Dinan Agglomération,
  - 50 % pour les communes ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune nouvelle de Dinan à hauteur de 65 000 € ;
3. d'autoriser M. le Maire à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de ce projet.

**Affaire n°16 - AFFAIRES SCOLAIRES - Fourniture des repas aux écoles privées**

Rapporteur : Mme BALAY-MIZRAHI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement des conventions avec les écoles privées relatives à la fourniture de repas. Le prix du repas étant fixé à 3 €.

**Affaire n°17 - AFFAIRES SCOLAIRES - Frais de scolarité**

Rapporteur : Mme BALAY-MIZRAHI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 44 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE** (Mme MISSIR, M. FORGET, M. BRAULT) **et 2 ABSTENTIONS** (Mme BRIEC-LAME et M. SEGARD) :

1. d'adopter les montants des participations aux frais de scolarité ainsi :
  - 759.23 € par élève scolarisé en école élémentaire
  - 1389.74 € par élève scolarisé en école maternelle.
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

La discussion à laquelle prirent part Mme BRIEC-LAME, Mme BALAY-MIZRAHI, M. FORGET et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°18 - AFFAIRES SCOLAIRES - Coût des services périscolaires**

Rapporteur : Mme BALAY-MIZRAHI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. de fixer le coût des services périscolaires ainsi qu'il suit :
  - 2,61 € par heure et par enfant pour l'accueil périscolaire matin et soir,
  - 4,59 € par enfant sur le temps méridien, repas inclus.
2. de préciser que le montant du reste à charge pour la Commune nouvelle, après perceptions des recettes, s'élève à :
  - 0,74 € par heure pour l'accueil périscolaire matin et soir,

- 1,80 € par enfant sur le temps méridien, repas inclus.

3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

**Affaire n°19 - AFFAIRES GENERALES – Restauration de plans cadastraux du 20 juin 1811 et demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C)**

Rapporteur : Mme PARIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. de solliciter, dans le cadre de la restauration des plans cadastraux, une subvention de 536 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C).
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

**Affaire n°20 - AFFAIRES GENERALES – Classement des archives communales et demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C)**

Rapporteur : Mme PARIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. l'adhésion de la commune au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, sachant que la mission fera l'objet d'une convention précisant les conditions techniques (objet, période, contenu de la mission, conditions d'intervention, ...) et financières de l'intervention ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes se rapportant à cette affaire.
3. de solliciter, dans ce cadre, une subvention de 2 684 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C).

**Affaire n°21 - AFFAIRES IMMOBILIERES : Aérodrome - Vente des parcelles B n° 1133c et B n°1130a à la SCI Emeraude Aviation**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. de vendre les parcelles section B n°1133c et n°1130a à la SCI Emeraude Aviation au prix net vendeur de 45 000 euros.
2. d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude notariale Le Voyer/Villin, notaires à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°22 - Société d'économie mixte DINAN EXPANSION – Rapport d'activités des années 2017 et 2018**

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport d'activités de la SAEM Dinan Expansion pour 2017 et 2018.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, M. TOUMINET, M. FORGET, M. de BELLEVUE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°23 - DOMANIALITE – Désaffectation et déclassement du domaine public pour intégration au domaine privé de deux appartements dans l'ancienne école Yvonne Jean Haffen**

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. de constater la désaffectation de fait des deux appartements de l'ancienne école Yvonne Jean Haffen qui :
  - ne sont plus utilisés pour le service public d'enseignement, l'établissement scolaire ayant fermé ses portes ;
  - n'ont pas été affectés à un autre service public ;
  - ne sont pas ouverts au public ;
  
2. d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Affaire n°24 - POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de ville «Bretonnière, L'Ecuyer, Les Essarts » – Dinan Agglomération - 2015/2020**

Rapporteur : Mme MEAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions validées par le Comité de pilotage, impliquant une participation de la ville dans la limite des crédits votés au budget, sur la durée du Contrat de Ville.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, Mme MEAL et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

**Affaire n°25 - MUSÉE – Changement du nom du Musée de Dinan**

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'abandonner officiellement la dénomination « Musée du Château de Dinan » et d'adopter celle de « Musée de Dinan » pour nommer dorénavant le Musée municipal de Dinan.
  
2. de demander au Haut Conseil des Musées de France d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion ce changement de nom.

3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

**Affaire n°26 - BIBLIOTHEQUE - Adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF)**

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de valider l'adhésion de la Ville à l'Association des bibliothécaires de France.

**Affaire n°27 - BIBLIOTHEQUE - Adhésion à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale (ACIM)**

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de valider l'adhésion à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale.

**Affaire n°28 - BIBLIOTHEQUE - Adhésion au Réseau CAREL, association de Coopération pour l'Accès aux Ressources Numériques en Bibliothèques**

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de valider l'adhésion de la Ville au réseau CAREL.

**Affaire n° 29 - VOIRIE - Recensement voirie 2018**

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de fixer la longueur de voirie classée dans le domaine public communal de la Commune nouvelle de Dinan, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à **80 870 mètres linéaires**.

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à l'assemblée.

La séance est levée à 01h00.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 19 DECEMBRE 2018**

Mme Anne-Cécile BRIEC-LAME fait l'appel.

**Didier LECHIEN (Maire)**

Le 11 décembre dernier a eu lieu un attentat à Strasbourg. En la mémoire des victimes de cet attentat terroriste, je propose au conseil municipal d'observer une minute de silence pour montrer notre soutien et notre solidarité envers les familles des victimes mais aussi envers la ville de Strasbourg.

*Une minute de silence est observée par l'assemblée.*

Une information avant d'entamer l'ordre du jour. Nous avons reçu les chiffres du recensement de la population par l'INSEE, chiffres de 2016. En 2016, la commune nouvelle, même si elle n'existait pas encore, comptait 14 861 habitants contre 14 544 en 2014 soit une augmentation de 377 habitants. La population de la commune nouvelle de Dinan continue de progresser après un affaiblissement, en particulier au niveau de la commune historique de Dinan. Cela restera à confirmer à l'occasion du recensement de 2019. Nous aurons connaissance de ces chiffres en 2020 ou 2021.

Est-ce que le relevé de décisions du dernier conseil municipal appelle des observations de votre part ? Non, il est donc adopté.

Je continue donc en abordant l'ordre du jour qui est très copieux, même si certaines affaires devraient être vite réglées. Je demande donc à chacun d'être synthétique dans les interventions de façon à ce que le débat se déroule dans de bonnes conditions et que tous ceux qui souhaitent intervenir puissent le faire.

Tout d'abord, une information sur la politique et les actions sociales de la Ville, cela va se faire à deux voix : Stéphanie Méal pour les actions de l'atelier du 5 bis et Chantal Bourgault-Lebranchu pour celles du CCAS et qui pourra être complétée par Nathalie Malidor.

**Informations sur la politique et les actions sociales de la Ville**

**Stéphanie MEAL**

Bonsoir à toutes et à tous. L'atelier du 5 bis a déjà 2 ans, labellisé centre social. C'est un lieu de lien social, qui accueille la population en veillant à la mixité sociale. C'est aussi un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir des projets.

Tout d'abord, c'est un lieu d'accueil global où les personnes accompagnées par l'accueil sont nombreuses, en 2018 63 personnes par jour contre 45 en 2017. Le site internet, sur 10 mois, a reçu 16 800 visites. Des formations ont été proposées aux agents afin d'offrir un accueil de qualité.

C'est aussi aller vers les habitants avec les portes ouvertes aux associations, les fêtes des voisins, un accueil dans les écoles publiques une fois par période.

Plusieurs élues participent au 5bis, Annie Merdrignac, Elisabeth Cassany, Christine Massart et Brigitte Balay-Mizrahi.

Maintenant je vais parler du pôle enfance. Ce pôle est large, il est essentiel dans le contact avec les familles avec l'ALSH et les écoles. La commune nouvelle a permis d'harmoniser le fonctionnement des 4 groupes scolaires qui comprennent 450 élèves aujourd'hui : modification des horaires et fusion de l'école des Fontaines.

L'ALSH a connu une refonte pédagogique depuis sept 2018, 526 enfants différents ont été accueillis. Le Ludobus a évolué, il est également stationné désormais aux îles bretonnes.

Pour les perspectives 2019, nous réfléchissons à la création d'une cuisine nouvelle avec toujours une démarche qualité.

Pour la jeunesse, le choix est d'aider les jeunes à développer leur autonomie et leur citoyenneté. Le dispositif argent de poche se poursuit et depuis 2017 le PIJ (point information jeunesse) est en plein essor. Le service a présenté un dossier en comité unique de programmation pour obtenir des subventions Leader. Le PIJ permet d'accueillir les jeunes et de les informer de façon anonyme.

On arrive tout de même à avoir une idée du public accueilli, notamment avec les actions comme « tu fais quoi cet été ? » qui aide les jeunes à trouver des activités. Il y a eu 137 participants dont 37 dinannais. Il y a également eu la sensibilisation babysitting. Toutes les actions PIJ ont touché 522 jeunes.

L'espace jeunes est là pour faire avec les jeunes. On est dans la co-construction de projets avec les jeunes. 61 jeunes ont été accueillis.

Concernant, le pôle initiative, il accompagne les habitants dans le désir d'agir, 93 personnes investies en 2017 2018. Il y a des moments de projets, de convivialité. Un nouveau projet, le café senior fonctionne très bien, les papottes parents, les rencontres interculturelles et solidaires pour rompre l'isolement... tout cela permet de s'enrichir et de se sentir moins seul.

L'implication des habitants dans l'action publique est également importante, comment peut-on accompagner les projets ? On travaille notamment avec l'Alsh pour le choix des activités... Les agents adhèrent et essaient de nouvelles pratiques. Il y a aussi un arbre à proposition à l'accueil du 5 bis pour que chacun puisse donner ses idées.

Autour des projets municipaux, il y a eu de la concertation avec les citoyens pour la définition des nouveaux espaces jeux du centre-ville, le projet gare... Il y a aussi eu plusieurs rencontres pour l'aménagement extérieur des îles bretonnes.

Pour la vie associative, délégation de M. Jouneau, l'atelier du 5bis met à disposition 33 salles à disposition des associations. L'atelier du 5 bis accompagne les associations, les valorise via le site internet... Il accompagne aussi dans la création d'association. La ville va désormais organiser les portes ouvertes aux associations.

Pour le pôle médiation, il comprend le CLSPD, avec différentes actions comme grandir avec les écrans, le guide d'accès aux droits, la sensibilisation à la lutte contre la radicalisation et les actions de prévention routière (conduite senior, rester mobile). Elle accompagne aussi les habitants personnellement notamment avec la réussite éducative, l'addictologie, la sécurité publique...

La ville met aussi en place des politiques publiques comme le contrat de ville ou encore le conseil citoyen qui comprend 24 membres.

Ce qui est important c'est de comprendre que nous ne travaillons pas seul, de nombreux acteurs nous accompagnent : les autres services de la ville, les habitants, les associations, les autres villes, les établissements scolaires, les communes environnantes (Aucaleuc, Lanvallay, Quévert, Taden, Trélivan), Dinan agglomération, les entreprises, les institutions publiques.

### **Chantal BOURGAULT-LEBRANCU**

Bonsoir, je vais vous parler du CCAS.

Depuis le début de l'année, le CCAS se déploie sur un nouveau territoire, celui de la commune nouvelle. Le CCAS est régi par un conseil d'administration composé d'élus et de membres de la société civile et présidé par le maire. Le siège est au 32 rue René Fayon. Mme Malidor assure régulièrement, le mercredi, un accueil à la mairie de Léhon et des permanences aux îles bretonnes.



Le CCAS comprend 5 services et emploie 120 agents environ. Son budget est un budget autonome et il est de 4 200 000 €. 6 280 personnes ont été reçues depuis le début de l'année, 1 480 personnes ont été accompagnées ou ont bénéficié, au travers de l'aide sociale, des services du CCAS.

Les différents services :

L' Ehpad, maison de retraite ( hébergement des personnes âgées dépendantes). Le budget de l'Ehpad est de 2 500 000 €, il est conventionné pour l'aide sociale, le prix journée est de 59.72 €. la maison de retraite emploie 50 agents. A L'Ehpad, 10 personnes âgées ont été accueillies depuis 2018. La doyenne aura bientôt 100 ans.

Le service de l'aide et de l'accompagnement à domicile :

Pour le service prestataire, 48 500 heures de travail pour l'année pour l'instant pour 400 personnes accompagnées. Nous employons 45 agents, le budget est de 1 250 000 €. Les actions des salariés c'est l'entretien du domicile, les courses, les toilettes, l'habillement...

Le service mandataire, c'est une aide à la fonction d'employeur, fiche de paie, contrat... Il y a 46 personnes employeurs d'une auxiliaire de vie.

Nous avons un service de portage de repas, les repas sont élaborés par la cuisine du foyer Blanchot, nous avons porté 7 812 repas, en liaison chaude, chez 71 personnes. Le coût d'un repas est de 9.85€. Le budget est de 86 000 €.

Pour le service de l'action sociale, c'est l'aide sociale facultative, elle concerne 252 familles qui ont bénéficié de l'aide facultative soit un budget de 50 000 € : aide à la restauration scolaire bourses municipales, aides alimentaires, bourse de musique, aides pour facture d'énergie, loyer...

118 personnes ont été accompagnées pour l'aide sociale légale, obligations d'aide alimentaire, aide de demande de RSA, CMU...facilitation à l'accès aux droits.

On a aussi un service d'élection de domicile pour 79 personnes, le CCAS devient une adresse postale.

Nous avons d'autres actions comme les inscriptions à la banque alimentaire, l'épicerie sociale, les restos du cœur, la Croix-Rouge, Conférence St-Vincent de Paul... Nous avons une convention avec les Jardins de Cocagne, nous avons un partenariat fort avec le Lion's club pour des séjours vacances enfants, nous participons à l'action de vacances et familles. Avec les Kiwanis, nous avons pu offrir des baptêmes de l'air aux enfants. Nous avons un partenariat avec les partenaires institutionnels, la CPAM, la CAF, l'EDF, Energie en action, Misaco, le conseil départemental, Dinan Habitat, l'hôpital et l'hôpital St Jean de Dieu, les mandataires judiciaires et les tutelles, Steredenn, le foyer des jeunes travailleurs, Noz deiz.

Le CCAS gère le Fonds local d'aides aux jeunes. Nous avons 544 jeunes bénéficiaires, nous avons une convention de fonctionnement avec la Mission locale et le conseil départemental. Nous gérons le budget et participons aux commissions d'attribution. Le budget est de 52 200 €, financés par le département.

Nous avons un centre d'hébergement d'urgence, ce service est géré particulièrement par le 115 qui nous adresse les gens pour la nuit. C'est un abri de 10 places, 5 pour les femmes, espace Jean Haffen et 5 places pour hommes rue Capitaine Hesry. Nous avons, en cas de plan Grand froid, une capacité d'accueil de 12 places. Pour l'année nous avons reçu 56 personnes. La mission est un hébergement de personnes rencontrant une difficulté de logement ponctuelle ou de mise à l'abri. Le budget est de 45 000 €, financé par la DDCS.

Depuis fin 2017 nous avons des médiateurs de rue qui interviennent sur la voie publique et la gare. Ils vont à la personne en situation d'errance et l'orientent vers des structures. Ils ont un véhicule et sont équipés d'une radio en lien avec la police municipale. Le budget de 16 500 € est un budget ville et SNCF.

Nous avons aussi à gérer l'accueil des réfugiés, nous avons une convention avec Coallia. Nous disposons de 13 places réparties dans Dinan. Le financement est fait par Coallia.

Nous avons participé au dispositif « Un toit, une génération ». Il s'agit de mettre en lien des jeunes et des personnes âgées pour le logement des jeunes. C'est un budget de 600 € que l'on partage avec l'atelier du 5 bis. Pour l'instant, un binôme est mis en place et cela se passe très bien. Les autres actions : le banquet des aînés, l'opération des colis de Noël, un thé dansant. Pour les publics plus fragiles, nous avons organisé des séjours thérapeutiques, un pique-nique, une sortie au Mont-St-Michel, une sortie en catamaran... Il y a aussi eu des goûters, des repas au restaurant et des moments de convivialité.

**Didier LECHIEN (Maire)**

Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ces présentations ?

**Christine LAISNE**

Je vous remercie, tout cela est très intéressant. Ces deux présentations constituent une forme de bilan social. Je suppose que ces actions sont définies par rapport à un bilan social. En quoi pouvez-vous dire que ces objectifs sont atteints ?

**Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU**

On essaie d'être très présents sur le terrain, nous sommes à l'écoute et par l'intermédiaire des salariés à domicile nous avons des indices de satisfaction certains, par contre c'est un domaine où on peut toujours faire mieux et plus.

**Stéphanie MEAL**

Ce serait prétentieux de dire que tout est parfait maintenant je pense que l'on peut être satisfait, la fréquentation ne cesse d'augmenter, les retours sont positifs. Mais si un projet ne fonctionne pas on n'hésite pas à l'arrêter, voir ce qui ne va pas et on fait évoluer les choses.

**Michel FORGET**

Qu'en est-il de l'accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe? C'est ce qui manque dans cette présentation. Je crois que le CHRS a un projet. Comment la ville travaille avec le CHRS là-dessus ?

**Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU**

Actuellement l'accueil de jour est géré par Noz deiz au 12 rue du Capitaine Hesry et va être transféré rue de Brest dans les nouveaux locaux de Noz deiz. C'est Noz deiz qui gère. Avec les maraudes de rue on peut par contre orienter les personnes vers Noz deiz.

**Didier LECHIEN (Maire)**

Noz deiz va déménager une partie de ses activités dans des locaux rue de la Croix. Par contre tout ce qui est accueil de jour, l'accueil se fera dans des locaux rue de Brest. Pour cet accueil il y aura une convention de partenariat entre Noz deiz et le CCAS.

**Michel FORGET**

Ce que j'ai du mal à voir c'est comment les choses sont coordonnées et comment ces personnes peuvent bénéficier d'aide.

**Chantal BOURGAULT-LEBRANCHU**

On intervient en urgence avec le CHU, la Croix-Rouge aussi.

**Didier LECHIEN (Maire)**

Chaque personne à la rue fait l'objet d'un accompagnement. Le CCAS, avec ses partenaires, accompagne chaque individu. Ce qu'il faut mesurer c'est la difficulté de la prise en charge, parfois ce sont des personnes qui refusent les aides que l'on peut leur apporter. Chaque personne est

accompagnée. Aujourd'hui avec les services de l'Etat, nous cherchons à optimiser les relations, notamment avec l'accueil de jour, entre le CCAS et Noz deiz. L'objectif est de prendre en charge les difficultés de chacun et de les accompagner avec le dispositif le mieux adapté à chaque situation mais parfois ce n'est pas facile. Nous devons bien évidemment apporter une solution à la détresse de ces personnes.

**Françoise DESPRES**

Pour l'atelier du 5bis, les conventions se font dans un cadre de perspectives et d'objectifs notamment avec la CAF.

**Anne-Sophie GUILLEMOT**

Je voulais juste faire un éclairage sur le FLAJ. Dans les autres villes le FLAJ est porté par les missions locales. Ici nous avons un accord sur un co-portage Mission locale/CCAS depuis très longtemps. La commission FLAJ permet d'avoir un regard croisé des institutions et cela mérite d'être souligné dans son fonctionnement. Par ailleurs, il y a une part de projet individuel dans le FLAJ mais aussi des projets collectifs.

**Didier LECHIEN**

Je vous remercie. Nous allons passer aux affaires financières.

**Affaire n°1 - FINANCES - Budgets annexes – Subventions d'équilibre**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

A défaut de délibération spécifique fixant le montant de la subvention d'équilibre à verser, c'est le montant indiqué dans le budget qui doit être versé.

Lors du vote du Budget Primitif 2018, il a été prévu de verser les subventions d'équilibre du budget général vers les budgets annexes, comme suit :

- Budget annexe Parkings souterrains : 387 000 €
- Budget annexe Port de plaisance : 0 €
- Budget annexe Camping municipal : 21 200 €
- Budget annexe Revente énergie : 6 600 €

Il est encore trop tôt pour évaluer le montant à fixer pour chaque budget, puisque des écritures comptables n'interviendront qu'en fin d'exercice, notamment lorsque les dépenses de personnel auront été calculées et toutes les recettes de régies enregistrées.

Il est proposé de délibérer afin de ne verser que le montant de subventions d'équilibre suffisant, du Budget principal vers les Budgets annexes pour l'exercice 2018, au vu des réalisations comptables arrêtées au 31 décembre 2018.

La Commission Finances et Développement, réunie le 4 décembre 2018, a donné un avis favorable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les budgets principal et annexes,

Vu l'avis de la Commission Finances et Développement réunie le 4 décembre 2018,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en section d'Exploitation,

Il vous est proposé de décider que le montant des subventions d'équilibre que le Budget principal peut verser aux Budgets annexes pour l'exercice 2018 sera fixé au vu des réalisations comptables arrêtées au 31 décembre 2018, en dépenses et en recettes des sections d'exploitation et d'investissement.

\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte** ces dispositions **par 42 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS** (M. BERTIER, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR).

*Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.*

**Didier LECHIEN (Maire)**

Pas de questions ? Des oppositions ? Des absentions ? 7 (M. BERTIER, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR)

**Affaire n°2 -FINANCES – Budget Commune 2018 – Pertes sur créances irrécouvrables**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Les pertes sur créances irrécouvrables sont enregistrées en dépenses de fonctionnement, à hauteur des admissions en non-valeur et créances éteintes prononcées par l'assemblée délibérante pour apurement des comptes du comptable.

Cette décision est soumise à la validation du juge des comptes qui peut la confirmer (décharge du comptable) ou l'infirmier (conséquence : émission d'un titre de recettes à l'encontre du comptable).

L'admission en non-valeur des créances est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Les pertes sur les créances éteintes s'imposent aux créanciers dans le cadre de procédures de surendettement ou d'une procédure collective.

Plusieurs demandes sont présentées par la Trésorerie de DINAN, pour un montant total de 12 329,22€ :

Nb titres	objet	montant cumulé
34	Centre de loisirs	1 509,28 €
3	Charges communes les Halles	705,76 €
3	Droits de voirie	176,59 €
1	Foire et marchés, redevance terrasse	1 765,31 €
29	Garderie scolaire	235,84 €
9	Loyers des halles	3 333,39 €
1	Enlèvement véhicule	160,99 €
78	Restauration scolaire	4 349,06 €
1	Voirie abonnement parking surface	63,00 €
2	Voirie occupation déménagement	30,00 €
161	<b>TOTAL créances irrécouvrables</b>	<b>12 329,22 €</b>

Les crédits disponibles au compte 654 (6541 – créances admises en non-valeur et 6542 – créances éteintes) sont suffisants (19 000 €) pour inscrire cette dépense.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal Ville de Dinan pour l'année 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Développement des 13 novembre et 4 décembre 2018,

Il est proposé au Conseil municipal de donner une suite favorable à la proposition faite par la Trésorière Municipale, dans le cadre des crédits disponibles au budget principal 2018, pour l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, soit :

- 5 140,06 € à l'article 6542 – créances éteintes
- 7 189,16 € à l'article 6541 – admissions en non-valeur.

La dépense en résultant, d'un montant total de 12 329,22 € est inscrite au budget principal.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

*Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.*

**Didier LECHIEN (Maire)**

Pas de questions ? Des oppositions ? Des absentions ? Non

### **Affaire n°3 -FINANCES – Subventions aux associations**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

La Commission Vie Associative et Sportive, réunie le 10 novembre 2018, a proposé d'attribuer sur son enveloppe de crédits des subventions aux associations, comme suit :

- 200 € au club de l'Entente dinannaise de Tennis de Table en soutien à l'organisation du tournoi national des 3 et 4 novembre 2018
- 155 € au club Dinan Natation Sauvetage pour la prise en charge d'analyses d'eau effectuées début juin en vue de leur Défi de la Rance

Le total de ces attributions s'élève à 355 €.

En outre, l'Amicale des Anciens du 11ème RAMA, qui participe à toutes les cérémonies patriotiques de Dinan, sollicite l'attribution d'une aide financière de la Ville pour remplacer son drapeau. Cette subvention est exceptionnelle, car l'association n'a pas de subvention annuelle. Le montant sollicité est de 100 €, pour un achat coûtant de 1 500 €.

Il vous est proposé d'attribuer ces subventions au titre de l'exercice 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal Ville de Dinan pour l'année 2018,

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Entente dinannaise de Tennis de Table	200 €
Dinan Natation Sauvetage	155 €
Amicale des Anciens du 11è RAMA	100 €

La dépense en résultant est inscrite au budget principal 2018.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.

**Didier LECHIEN (Maire)**

Pas de questions ? Des oppositions ? Des absents ? Non

**Affaire n°4 - FINANCES - Dinan Agglomération - Transfert de subventions de fonctionnement aux associations**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

La modification de la politique de soutien aux associations de Dinan Agglomération conduit cette dernière à transférer aux communes certaines subventions de fonctionnement.

Le transfert de charges est proposé sous la forme d'une allocation de compensation dégressive sur 2018 (80 %) et 2019 (40 %), versée à la Ville par intégration à l'Attribution de Compensation.

Ce transfert concerne les associations suivantes :

secteur	association	Montant subvention Dinan Agglo	AC transférée à Dinan et impact sur les subventions		
		2017	2018 = 80%	2019 = 40%	2020 = 0%
sport	Boxing club dinannais	500 €	400 €	200 €	- €
sport	Vélo Club dinannais - Soutien aux jeunes	2 500 €	2 000 €	1 000 €	- €
culture	Couleur ligne espace	400 €	320 €	160 €	- €
divers	Salon du Bien-être	1 000 €	800 €	400 €	- €
divers	club modélisme dinannais	1 000 €	800 €	400 €	- €
divers	Alcool Assistance Croix d'Or	250 €	200 €	100 €	- €
divers	Société de pêche AAPPMA Dinan Evran	150 €	120 €	60 €	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>5 800 €</b>	<b>4 640 €</b>	<b>2 320 €</b>	<b>- €</b>

Le Conseil Municipal doit délibérer pour attribuer les subventions aux associations sur le budget 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget de la Commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Dinan du 25 septembre 2018, approuvant le rapport de la C.L.E.C.T. de Dinan Agglomération du 11 juin 2018 sur les charges transférées au titre de l'année 2018,

Considérant que, dans son point n°2, ce rapport prévoit de transférer aux communes certaines subventions de fonctionnement aux associations, avec une dégressivité sur 3 ans, et compensées dans l'Attribution de Compensation,

Il vous est proposé de :

1. reverser, aux associations suivantes les subventions transférées par Dinan Agglomération au titre de l'exercice 2018 :

<b>association</b>	<b>2018 = 80%</b>
Boxing club dinannais	400 €
Vélo Club dinannais - Soutien aux jeunes	2 000 €
Couleur ligne espace	320 €
Salon du Bien-être	800 €
club modélisme dinannais	800 €
Alcool Assistance Croix d'Or	200 €
Société de pêche AAPPMA Dinan Evran	120 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 640 €</b>

2. reverser, aux associations suivantes les subventions transférées par Dinan Agglomération au titre de l'exercice 2019 :

<b>association</b>	<b>2019 = 40%</b>
Boxing club dinannais	200 €
Vélo Club dinannais - Soutien aux jeunes	1 000 €
Couleur ligne espace	160 €
Salon du Bien-être	400 €
club modélisme dinannais	400 €
Alcool Assistance Croix d'Or	100 €
Société de pêche AAPPMA Dinan Evran	60 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 320 €</b>

Les dépenses en résultant sont inscrites au budget principal Ville de Dinan.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE ces dispositions.**

*Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.*

**Didier LECHIEN (Maire)**

Des questions ?

**Christine LAISNE**

La subvention au salon du bien-être me gêne, car l'entrée est payante et l'association fait du bénéfice.

**Didier LECHIEN**

Je laisse René Degrenne répondre en tant que Vice-président de Dinan Agglomération.

**René DEGRENNE**

C'est une décision prise pour l'ensemble des subventions du bloc communal. Ce ne serait pas honnête de recevoir une subvention et de ne pas la reverser.

**Christine LAISNE**

On pouvait la répartir.

## **René DEGRENNE**

Non on ne peut pas modifier ce qui avait été vu par Dinan Agglomération. Cela avait été évoqué en commission mais on préfère respecter la délibération de Dinan Agglomération.

## **Didier LECHIEN (Maire)**

On est juste sur le dispositif de transfert, cela ne présage pas de ce qui sera fait à l'avenir.  
D'autres questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'absentions ?

## **Affaire n°5 - FINANCES – Budget primitif 2019**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le budget primitif 2019 est le deuxième budget primitif de la Commune nouvelle de Dinan. Il traduit une véritable ambition pour le développement de la Ville, s'appuyant sur un programme d'investissement conséquent, la maîtrise des charges de fonctionnement et une gestion optimale de la dette.

Ambitieux, ce budget l'est dans son contenu, avec les nombreux investissements qui y sont prévus : le volume des propositions pour de nouvelles dépenses d'équipement dépasse les 7 millions d'euros pour la deuxième année consécutive et pour le seul Budget Commune !

Ces investissements nouveaux s'articulent autour de 3 axes principaux :

- Les travaux d'aménagements du quartier de la gare
- La création d'équipements sportifs
- Le développement des modes actifs de déplacement.

Pour se donner les moyens de ses ambitions, la Ville a su conforter son autofinancement et ses ressources propres. Elle s'est ainsi dégagé une capacité d'investissement conséquente en limitant le recours à l'emprunt.

La Ville a ainsi maîtrisé ses dépenses de gestion (charges à caractère général avec une augmentation inférieure à 1,2 %), sans augmenter la pression fiscale tout en optimisant ses recettes et notamment celles en provenance de financements extérieurs.

Ambitieux est également le nouveau calendrier budgétaire qui, avec un vote le 19 décembre 2018, permettra une mise en œuvre de ce budget et des investissements qu'il prévoit, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. C'est également la garantie, grâce au vote d'un budget supplémentaire, d'optimiser la gestion et l'utilisation des ressources de la Commune nouvelle tout au long de l'année. L'efficacité financière au service du développement de la Ville !

Ce programme d'investissement ambitieux s'appuie sur une situation financière particulièrement saine et maîtrisée. C'est ce qui ressort des ratios financiers :

- **Un très faible endettement :**
  - Un taux d'endettement à 47,01 % (la moyenne nationale est de 67,7 %)
  - Une capacité de désendettement inférieure à 5 années
  - Un ratio d'encours de la dette/habitant de 559 € (moyenne nationale 852 €/habitant)
  
- **Un taux équipement de 39,41 %** (la moyenne nationale est de 18,7 %)
  
- **Un ratio de dépenses d'équipement / habitant : 469 €** (la moyenne nationale est de 235 €/habitant)



## LES GRANDS EQUILIBRES

Le budget primitif 2019 Principal et annexes (Port de plaisance, Parkings souterrains, Camping municipal et Revente Energie) de la commune nouvelle de Dinan, toutes sections confondues, s'équilibre en dépenses et en recettes à 33 515 310 €.

Budget Primitif  
33 515 310 €

Il se répartit comme suit :

Budget principal :

Section de Fonctionnement : 18 757 200 €

Section d'Investissement : 12 183 120 €

Budget annexe Port de plaisance :

Section de Fonctionnement : 150 050 €

Section d'Investissement : 49 200 €

Budget annexe Parkings souterrains :

Section de Fonctionnement : 568 000 €

Section d'Investissement : 1 626 000 €

Budget annexe Camping municipal :

Section de Fonctionnement : 51 000 €

Section d'Investissement : 100 000 €

Budget annexe Revente énergie:

Section de Fonctionnement : 18 440 €

Section d'Investissement : 12 300 €

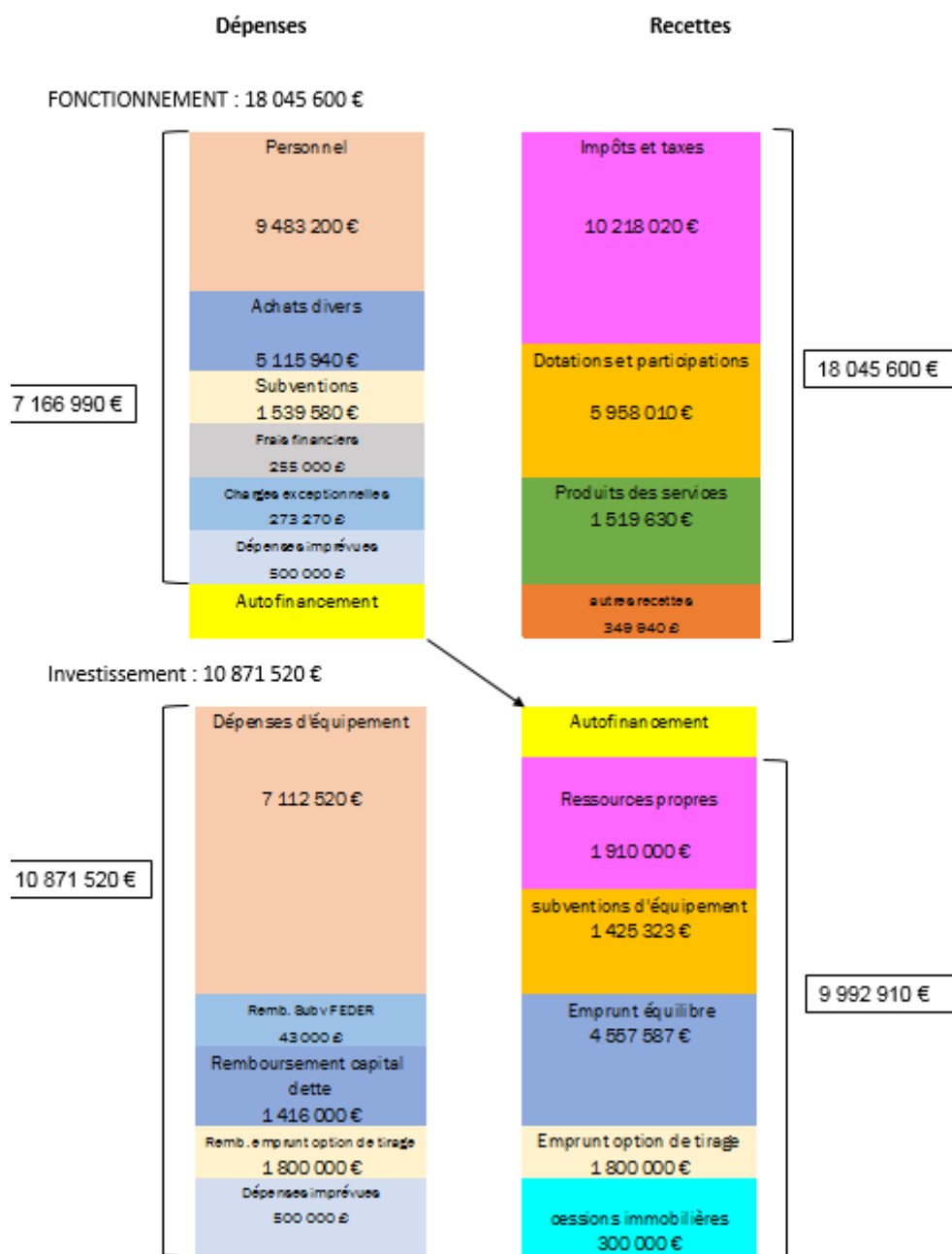
Afin de faciliter la compréhension du budget primitif, ce rapport financier ne prend en compte que les opérations réelles du budget principal.

Ainsi, après correction des opérations d'ordre, la section d'investissement est arrêtée à 10 871 520 € et la section de fonctionnement à 18 045 600 €, soit un budget total de 28 917 120 €.

La présentation du BP 2019 se fera par comparaison aux données budgétaires 2018 correspondant au budget primitif et aux décisions modificatives votés au cours de l'exercice 2018 par le conseil municipal de la commune nouvelle de Dinan.

En outre, le budget primitif étant voté avant le compte administratif, il est présenté sans reprise des résultats antérieurs, c'est-à-dire sans les excédents et/ou déficits antérieurs reportés. Ces derniers seront intégrés aux budgets lors du vote des budgets supplémentaires qui interviendra après le vote des comptes administratifs.

Budget commune  
Equilibre budgétaire



7

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

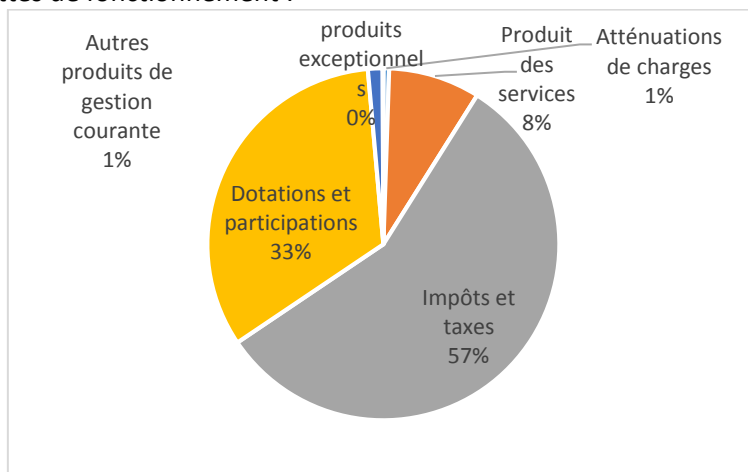
Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2019 s'élèvent à 18 045 600 €.

Ces recettes sont principalement composées :

+ 3,55 %  
Par rapport au BP+DM 2018 consolidé

- Des impôts et taxes : il s'agit de la fiscalité directe locale portant sur les ménages, constituée de la taxe d'habitation et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à laquelle est incluse le reversement de fiscalité que Dinan Agglomération perçoit au titre de sa fiscalité sur les ménages et les entreprises, par le biais de l'attribution de compensation, ainsi que d'autres taxes instituées sur le territoire.
- Des dotations et participations, chapitre essentiellement constitué des dotations de l'Etat.
- Des produits des services et les produits de gestion.

Structure des recettes de fonctionnement :



10 218 020 € (57% des RRF)

## LES RECETTES FISCALES

### LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

La fiscalité directe locale, dont le produit constitue 38 % des recettes totales de la Ville, est constituée des taxes acquittées par les ménages habitant la Commune, ou ayant une propriété sur ce territoire.

- La taxe d'habitation constitue le produit majoritaire, car son assiette de calcul est large. Les bases prévisionnelles pour 2018 ont été évaluées à 20 668 000 €, en évolution de +1,6 % par rapport à 2017.

La réforme de la taxe d'habitation, initiée en 2018, n'a pas d'impact sur le produit fiscal attendu et inscrit dans ce chapitre. En effet, la prise en charge par l'Etat du dégrèvement d'une partie de la taxe d'habitation, au profit des ménages éligibles, est neutre fiscalement pour la commune. Le produit perçu par la Ville est versé mensuellement par le service des Impôts chargé de la collecte des impôts auprès des contribuables, et composé pour partie des impôts réellement collectés, pour partie des compensations de dégrèvement de l'Etat.

Une loi spécifique viendra préciser les dispositions définitives de cette réforme.

- La taxe foncière sur les propriétés bâties dont les bases prévisionnelles pour 2018 ont été évaluées à 16 749 000 €, en évolution de +1,4 % par rapport à 2017.

- La taxe foncière sur les propriétés non bâties produit de faibles recettes sur le territoire de la commune nouvelle, avec des bases évaluées à 39 000 €, en baisse de -0,3 % par rapport à 2017.

Les bases réelles 2018 n'ayant pas été notifiées, ces bases sont reprises pour l'évaluation du produit fiscal.

Le produit fiscal attendu a été évalué, au stade « élaboration du BP », sur la base de la délibération de vote des taux de la commune nouvelle (délibération du 11 avril 2018, modifiée par délibération du 29 juin 2018 pour la TFNB). Pour rappel, cette délibération opte pour un scénario d'Intégration Fiscale Progressive (IFP) vers un taux cible inférieur aux Taux Moyens Pondérés, c'est-à-dire une unification progressive des taux concernés s'étalant sur 12 années maximum (12 années de taux différents et un taux unique la 13ème année).

Les décisions de taux prises par délibération sont :

- Pour la taxe d'habitation, un lissage d'une durée de 12 ans vers un taux cible de 17,42 % en 2030,
- pour la taxe sur le foncier bâti, une durée de 2 ans, pour un taux cible de 17,49 % en 2019
- pour la taxe sur le foncier non bâti, une durée de 2 ans également, pour un taux cible de 53,59 % en 2019.

Par conséquent, le produit fiscal inscrit au budget est inscrit au BP 2019 à hauteur de 6 800 000 € réparti comme suit :

- Pour la taxe d'habitation, un produit fiscal de l'ordre de 3 830 000 €
- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, un produit fiscal de l'ordre de 2 950 000 €
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, un produit fiscal de l'ordre de 20 000 €.

## LES REVERSEMENTS DE FISCALITE DE DINAN AGGLOMERATION

Le chapitre des Impôts et taxes inclut également le reversement de fiscalité de Dinan Agglomération.

### **Attribution de compensation :**

Cette attribution a connu des évolutions depuis 2017 avec la création de Dinan Agglomération :

- En 2017, une attribution de compensation diminuée des charges transférées lors du transfert du service de transport urbain, mais abondée par une enveloppe de neutralisation fiscale.
- En 2018, deuxième enveloppe de neutralisation fiscale, à laquelle s'ajoute l'enveloppe de subventions aux associations transférées aux communes
- En 2019, déduction de la participation au contingent incendie, du fait de la prise en charge directe par Dinan Agglo de cette participation, et ajout de l'enveloppe réduite des subventions aux associations.

		DINAN	LEHON	COMM NV
2017	AC historique	884 197,56 €	77 024,20 €	961 221,76 €
	transports	- 77 802,93 €		- 77 802,93 €
	neutralisation fiscale 2017	172 082,55 €	43 651,96 €	215 734,51 €
	<b>AC définitive</b>	<b>978 477,18 €</b>	<b>120 676,16 €</b>	<b>1 099 153,34 €</b>
2018	AC 2017	978 477,18 €	120 676,16 €	1 099 153,34 €
	neutralisation fiscale 2018	172 082,55 €	43 652,16 €	215 734,71 €
	Accord fiscal de fusion	1 150 559,73 €	164 328,32 €	1 314 888,05 €
	Retour communes subventions 2018	4 640,00 €	- €	4 640,00 €
	<b>AC définitive</b>	<b>1 155 199,73 €</b>	<b>164 328,32 €</b>	<b>1 319 528,05 €</b>
2019	AC 2018 (hors retour subv)	1 150 559,73 €	164 328,32 €	1 314 888,05 €
	neutralisation fiscale 2019	172 082,55 €	43 652,16 €	215 734,71 €
	Accord fiscal de fusion	1 322 642,28 €	207 980,48 €	1 530 622,76 €
	PFFS transfert compétence SDIS	- 57 008,61 €	- 12 144,55 €	- 69 153,16 €
	Retour communes subventions 2019	2 320,00 €	- €	2 320,00 €
	<b>AC définitive</b>	<b>1 267 953,67 €</b>	<b>195 835,93 €</b>	<b>1 463 789,60 €</b>

Une attribution de compensation de 1 463 700 € a été inscrite au budget 2019.

#### **Dotation de solidarité communautaire**

Le Pacte Financier et Fiscal de Dinan Agglomération prévoit l'institution d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) à destination des communes, selon des critères d'attribution.

Le montant inscrit au budget primitif 2019 s'élève à 37 500 €.

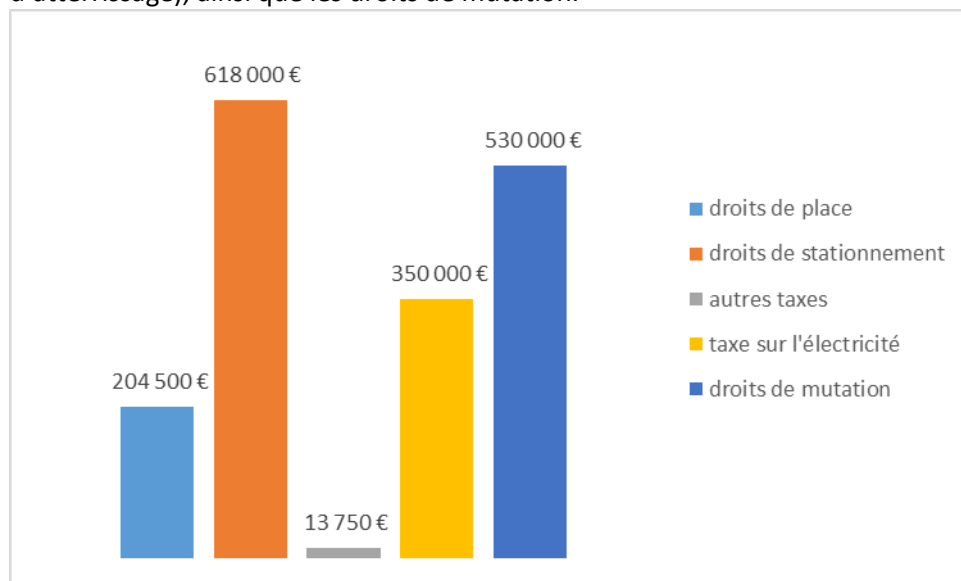
#### **Le FPIC**

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est un fonds de péréquation horizontale destiné à réduire les écarts de richesse entre les ensembles intercommunaux constitués des communes et leurs EPCI (bloc communal).

Le produit attendu en 2019 est équivalent au produit perçu en 2018, soit 197 000 €.

#### **AUTRES PRODUITS FISCAUX**

Au titre des impôts et taxes, la Ville perçoit également les autres taxes instituées sur le territoire (droits de stationnement, taxe sur l'électricité, dans une moindre mesure taxe funéraires, taxe d'atterrissage), ainsi que les droits de mutation.



## LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS :

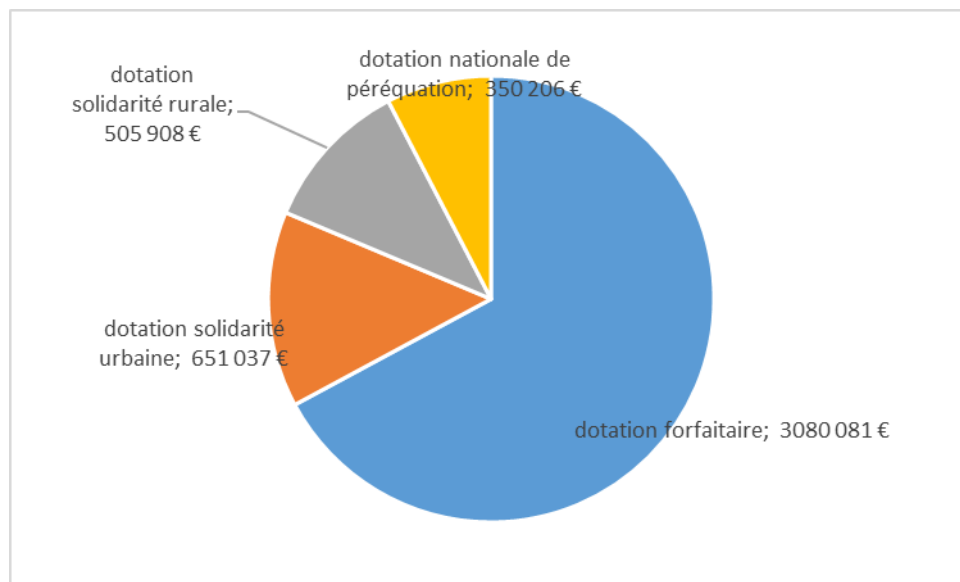
5 958 010 € (33% des RRF)

### LES DOTATIONS DE L'ETAT

#### **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée des dotations de l'Etat : dotation forfaitaire, dotations de solidarités urbaines et rurales, dotation nationale de péréquation principalement.

La commune nouvelle bénéficie d'une majoration de 5 % de sa dotation forfaitaire pendant 3 ans (2<sup>e</sup> année).



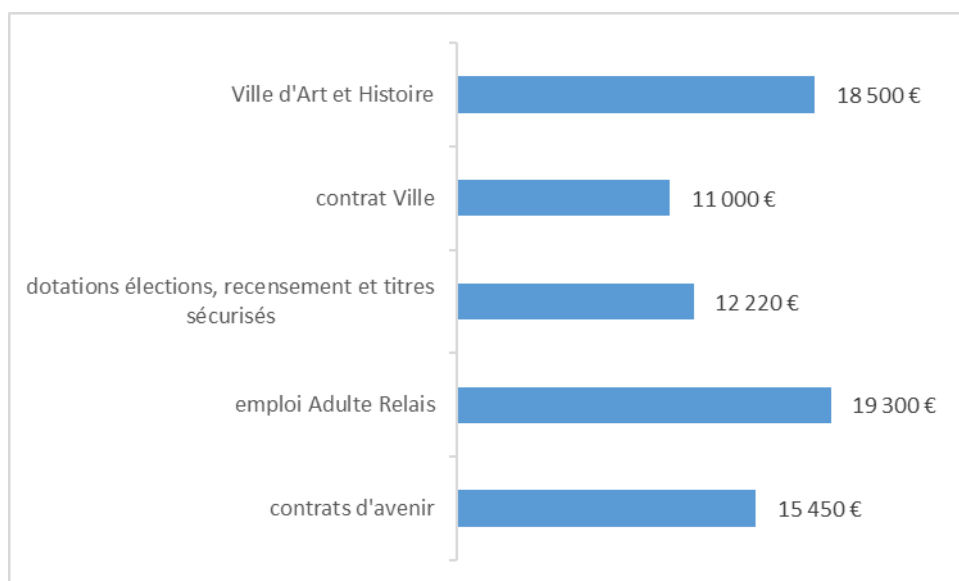
#### **Le FCTVA**

Le versement du FCTVA sur les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments affectés au service public et de la voirie a été calculé, comme pour le FCTVA sur l'Investissement, sur un taux de 16,404 %.

Depuis 2018, le FCTVA est déclaré et versé trimestriellement.

Le montant évalué pour 2019 s'élève à 100 000 € et porte sur les dépenses de Dinan historique 2017, et de Dinan en tant que commune nouvelle pour le solde 2018 et l'année 2019.

### **Les autres dotations de l'Etat**



On y retrouve également les compensations de l'Etat sur les produits fiscaux faisant l'objet d'une exonération par décision de l'Etat.

Au titre des compensations des exonérations fiscales décidées par l'Etat :

COMPENSATION	Montant
EXONERATIONS TAXE HABITATION	540 000 €
EXONERATIONS TAXES FONCIERES	25 000 €
DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	4 400 €
PERTE TAXE DROITS MUTATIONS	1 500 €

AUTRES FINANCEURS :

### **Participations versées par la CAF :**

Destinées à financer les services pour l'enfance et la jeunesse, leur montant a été inscrit à hauteur de presque 394 000 €, englobant les prestations de service ainsi que le Contrat Enfance Jeunesse.

- Prestation de service : 152 500 €, pour les services suivants :
  - Accueil de loisirs : 18 000 €
  - Activités jeunes : 1 000 €
  - Centre social : 133 500 € répartis comme suit :
    - Animation collective : 22 000 €
    - Animation globale : 65 500 €
    - Enveloppe complémentaire : 46 000 €
  
- Contrat Enfance Jeunesse : 69 200 € pour :
  - Accueil de loisirs : 34 000 €
  - Activités jeunes : 28 100 €
  - Ludobus : 7 100 €
  
- Participation à l'accueil périscolaire (garderie matin et soir et temps du midi) : 157 000 €
  
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – dispositif de soutien à la parentalité : 4 880 €

### **Autres participations :**

OBJET	Montant
Participation de Dinan Agglo pour le centre des congrès	160 300 €
Participation des communes voisines *	59 220 €
Subvention Fonds Européen pour le PIJ	15 000 €
Participation Dinan Habitat au titre de la Cohésion sociale	5 000 €

\* La participation des communes voisines concerne le remboursement des coûts de scolarité des élèves de Trélivan accueillis à l'école Mosaïque (coût élève + cantine + garderie) et les participations aux manifestations intercommunales (Natures en Ville, CLSPD ...).

### **LES AUTRES RECETTES :**

PRODUITS DES SERVICES :

1 519 630 € (8,4 % des RRF)

Il s'agit des recettes générées par les services, soit dans l'administration du domaine public de la collectivité, soit dans les services publics rendus à titre payant aux usagers, soit dans sa gestion courante par des refacturations de frais.

- Droits d'occupation du domaine public (redevances, forfait post-stationnement ...) pour 260 000 €
- Recettes issues de la tarification des services publics rendus à titre payant à la population (périscolaires, culturels, loisirs) : 1 072 000 €.

Les recettes du centre des congrès ont été revues à la baisse, compte-tenu des résultats d'exploitation faibles de l'année 2018.

La fréquentation en hausse des équipements à vocation culturelle et touristique permet d'ajuster les prévisions de recettes sur les réalisations de la saison 2018. Le projet Château, et l'ouverture de l'accueil boutique, laisse également présager une augmentation de ces produits de service.

- Les produits des locations et de gestion du domaine concernent les remboursements de charges, de fluides liés à la mise à disposition de locaux, le remboursement de mise à disposition de personnels, pour un total de 188 400 €.

### **AUTRES PRODUITS :**

- Le produit des locations de salles et des baux concernant le patrimoine immobilier de la Ville : 243 340 €.
- Atténuations de charges : évaluées à 95 500 € par comparaison à la moyenne des années précédentes, pour le remboursement des charges de personnel lié à l'absentéisme.

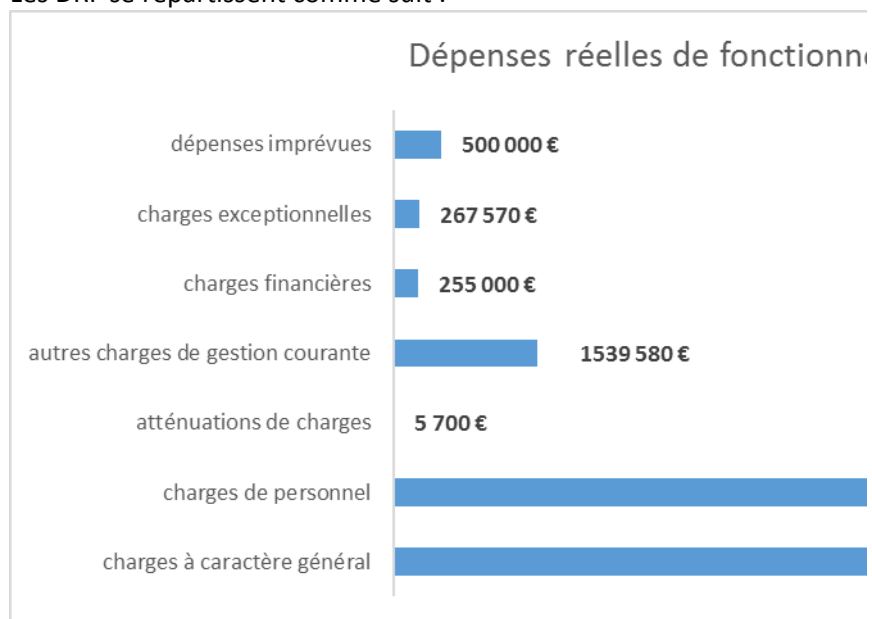


## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) du Budget Ville de Dinan s'élèvent à 17 166 990 €.

+ 2,10 %  
Par rapport au BP+DM 2018 consolidé

Les DRF se répartissent comme suit :



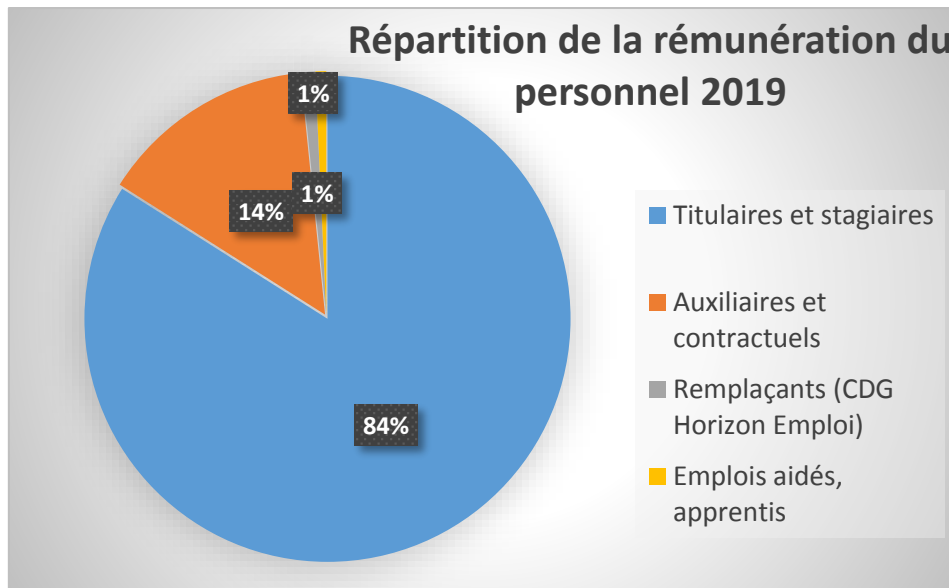
## LES CHARGES DE GESTION COURANTE

16 144 420 € (+ 1,7 %)

## CHARGES DE PERSONNEL

9 483 200 € (55,2 % des DRF)

- Rémunération des stagiaires et titulaires : 5 613 203 €
- Rémunération des agents contractuels : 1 010 647 € dont 86 400 € concernant les emplois aidés et apprentis
- Rémunération des remplaçants (CDG, Horizon Emploi, intérim) : 85 000 €
- Charges patronales liées à l'ensemble des rémunérations : 2 794 200 €



- **Rémunération des titulaires et stagiaires : 5 613 203 €**

Avec la réorganisation des services liée à la création de la commune nouvelle, il n'a pas été possible pour l'équipe des Ressources Humaines d'avoir une analyse approfondie des postes et de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Aussi est-il budgétairement prévu le remplacement des agents partant en retraite. Cependant, ils seront pourvus par des agents titulaires sur des échelons, grades et indices de rémunération équivalents à un début de carrière. Cela atténuera tout de même le budget alloué à la rémunération des agents titulaires.

Un agent de la filière culturelle a demandé une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018. Cet agent sera remplacé par un agent contractuel, ce qui impactera d'autant le prévisionnel de rémunération des agents titulaires.

Pour autant, d'autres évolutions sont à prendre en compte :

- les avancements d'échelon à cadencement unique : impact des avancements de fin d'année 2018 + ceux de 2019 = **38 636 €** de plus en rémunération hors charges patronales.
- la reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la réforme sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations qui a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les catégories B et au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les catégories A et C : prévisionnel de **22 500 €** sur l'ensemble des rémunérations des agents
- les avancements de grade et promotions internes soit **25 000 €** pour l'année 2019 (moyenne calculée sur l'ensemble des propositions des agents « promouvables » avec application du ratio de 50%)
- l'impact des recrutements opérés sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2018 ou à venir en 2019 qui ont une répercussion sur un exercice complet en 2019 (poste de chargé de financement externe, poste de gestionnaire administratif atelier 5 bis, poste de directeur des systèmes d'information, 2 postes de gardien brigadier police municipale)

A noter :

✓ **le gel** du point de la fonction publique pour l'année 2019 (valeur du point d'indice : **4.6860€** depuis le 01.02.2017).

✓ l'existence de 2 emplois vacants budgétairement (disponibilités de 2 agents).

- **Rémunération des agents contractuels : 1 010 647 € dont 86 400 € concernant les emplois aidés et apprentis**

Pour la préparation budgétaire 2019, **106 agents** contractuels sur des emplois permanents et non permanents ont été comptabilisés, ce qui correspond à **36.98 ETP**.

Ces prévisions intègrent des emplois liés à l'attractivité touristique et aux services à la population : **Guides conférenciers, animateurs ALSH, emplois saisonniers.**

Les emplois aidés (emplois d'avenir et CUI), financés par l'Etat, ne sont plus renouvelés. Selon les besoins des services et les souhaits d'évolution professionnelle des agents certains ont été nommés en qualité de stagiaire d'autres ont poursuivi sur la base d'un contrat à durée déterminée.

Le renouvellement du contrat adulte-relais a également été pris en compte avec la conclusion d'une nouvelle convention avec l'Etat.

## Charges à caractère général

5 115 940 € (29,8 % des DRF)

Comme cela a été précisé dans le Rapport d'orientations budgétaires, la Ville s'est fixé comme objectif de maîtriser

l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, et notamment de contenir le chapitre 011 des charges à caractère général. Lors des discussions budgétaires avec les services, le plafond avait été fixé à + 2,5 % d'évolution.

L'évaluation des crédits de fonctionnement de ce chapitre a été réalisée par les services, au plus près de leurs besoins et par comparaison aux crédits consommés en 2018. Il faut saluer l'effort d'évaluation et de rationalisation qui a été fait par les services dans leurs prévisions de crédits.

Les crédits du chapitre 011 évoluent ainsi de 1,13 % au BP 2019, en comparaison aux crédits inscrits au budget primitif et décisions modificatives en 2018.

Néanmoins, il a fallu budgéter des crédits pour faire face à des dépenses nouvelles, notamment :

- Archives : projet global sur les archives comprenant :
  - l'intervention d'un archiviste du Centre de Gestion des Côtes d'Armor : 80 000 € étalés sur 3 ans
  - l'achat de matériel de conservation
- matériel électoral en cette année d'élections européennes
- programmation pluriannuelle pour le remplacement des éclairages en LED et les mises aux normes électriques suite aux contrôles électriques
- équipement des salles municipales
- achat de marchandises qui seront vendues dans les boutiques (Château, Musée de la Grande Vigne)
- locations de bureaux pour accueillir les services municipaux rue Gambetta (locaux loués par Dinan Agglomération) et les charges locatives afférentes.
- location des véhicules électriques
- location des stands pour la Forum des associations (auparavant organisé par Dinan Agglomération)
- location de tribunes pour les spectacles estivaux du Château
- travaux d'élagage d'arbres Boulevard Aubert
- prestations pour l'attractivité du centre-ville, notamment la convention avec Dinan Territoire Commerçant qui était auparavant versée par subvention de fonctionnement (chap 65).

Par ailleurs, l'extension des services à un territoire plus large génère l'augmentation de certaines dépenses, par exemple pour les publications et dépliants, flyers, affiches ... pour le service de la police municipale qui intervient sur un territoire plus large, ou encore le nettoyage urbain.

A noter également l'augmentation des crédits de formation des agents, dans le cadre de la politique RH.

1 539 580 € (9% des DRF)

## AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Outre les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement des élus, ce chapitre comprend essentiellement les dépenses de participation au fonctionnement des écoles privées, du CCAS, et les subventions aux associations, ainsi que les participations aux organismes de représentation ou les crédits pour faire face aux créances irrécouvrables.

Ce chapitre est en baisse de 9,06% par rapport à 2018, pour 2 raisons :

- la participation obligatoire au contingent incendie est désormais prise en charge directement par Dinan Agglomération (compensé sur l'Attribution de Compensation)

- l'enveloppe des subventions aux associations est moins importante en 2019, en l'absence de deux manifestations d'envergure (la Fête des Remparts et le Tour de Bretagne cycliste).

#### LES AUTRES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

##### CHARGES FINANCIERES

255 000 € (1,5% des DRF)

Ces dépenses ont pour objet de payer les intérêts des emprunts en cours, et représentent une baisse de 18,92 % par rapport à 2018.

##### CHARGES EXCEPTIONNELLES

267 570 € (1,6% des DRF)

Elles concernent essentiellement les subventions d'exploitation prévisionnelles inscrites aux budgets primitifs des budgets annexes, pour en assurer l'équilibre. Le montant réel de la subvention, versée si nécessaire, est calculé en fin d'année au vu des résultats d'exploitation de l'exercice, afin de ne pas générer d'excédent soumis à impôt.

##### ATTENUATION DE PRODUIT

5 700 € (0,03% des DRF)

Dans le cadre du financement des zones d'activités économiques prévu au Pacte Financier et Fiscal avec Dinan Agglomération, la Ville de Dinan lui reverse une partie de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties perçue par la commune sur les zones d'activités économiques, sur la base de conventions ad hoc, évaluée à 5 643 €.

##### DEPENSES IMPREVUES

500 000 € (2,9% des DRF)

Plafonnées à 7,5 % des DRF, elles permettent, le cas échéant, d'abonder les lignes de crédits nécessaires en cours d'année.

## L'ÉPARGNE BRUTE

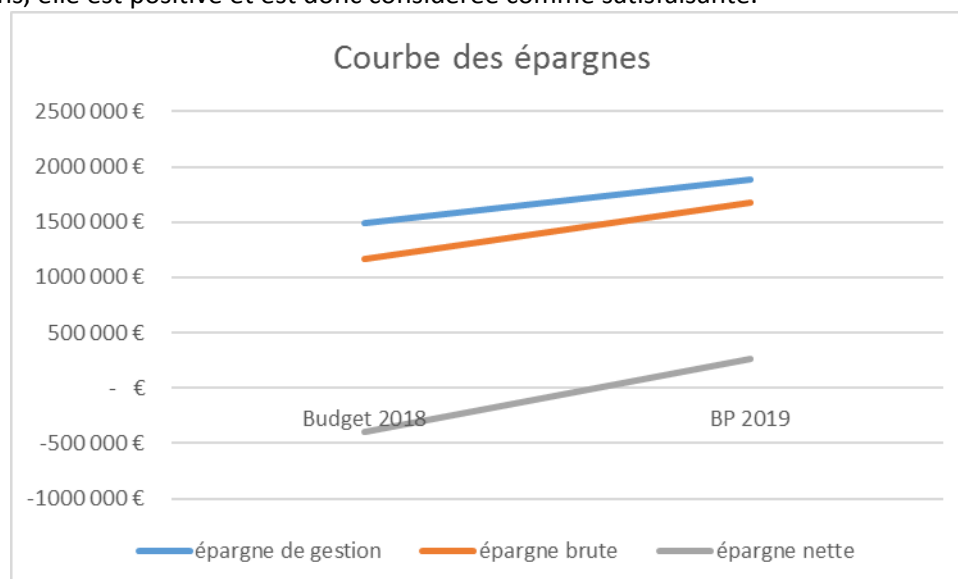
L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle permet de mesurer la capacité de la collectivité à assumer sa dette et à autofinancer ses investissements.

La chaîne des épargnes :

<b>recettes de gestion</b>	<b>18 034 000 €</b>			
<b>dépenses de gestion</b>	<b>16 144 420 €</b>	→	<b>épargne de gestion</b>	<b>1 889 580 €</b>
<b>recettes exceptionnelles</b>	<b>311 600 €</b>			
<b>charges exceptionnelles</b>	<b>267 570 €</b>			
<b>intérêts de la dette</b>	<b>255 000 €</b>	→	<b>épargne brute</b>	<b>1 678 610 €</b>
<b>remboursement du capital de la dette</b>	<b>1 416 000 €</b>	→	<b>épargne nette</b>	<b>262 610 €</b>
<b>dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>7 155 520 €</b>			
<b>recettes d'investissement</b>	<b>3 335 323 €</b>		<b>besoin de financement</b>	<b>3 820 197 €</b>
<b>couverture du besoin de financement</b>			<b>épargne</b>	<b>262 610 €</b>
			<b>emprunt</b>	<b>3 557 587 €</b>
			<b>fonds de roulement</b>	<b>- €</b>

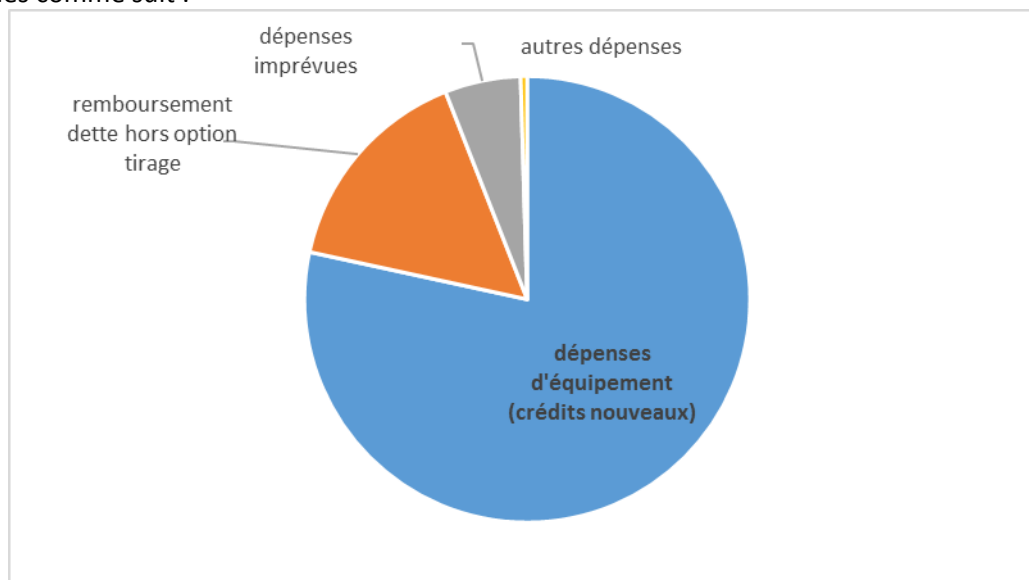
La courbe des épargnes en phase Budget montre la capacité de Commune nouvelle à dégager, dès sa deuxième année de fonctionnement, une épargne de gestion et une épargne brute en augmentation. La charge du remboursement du capital des emprunts pénalise encore l'épargne nette en 2019. Néanmoins, elle est positive et est donc considérée comme satisfaisante.



## L'INVESTISSEMENT

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses réelles d'investissement (DRI) s'élève, au BP 2019, à 10 871 520 €, réparties comme suit :



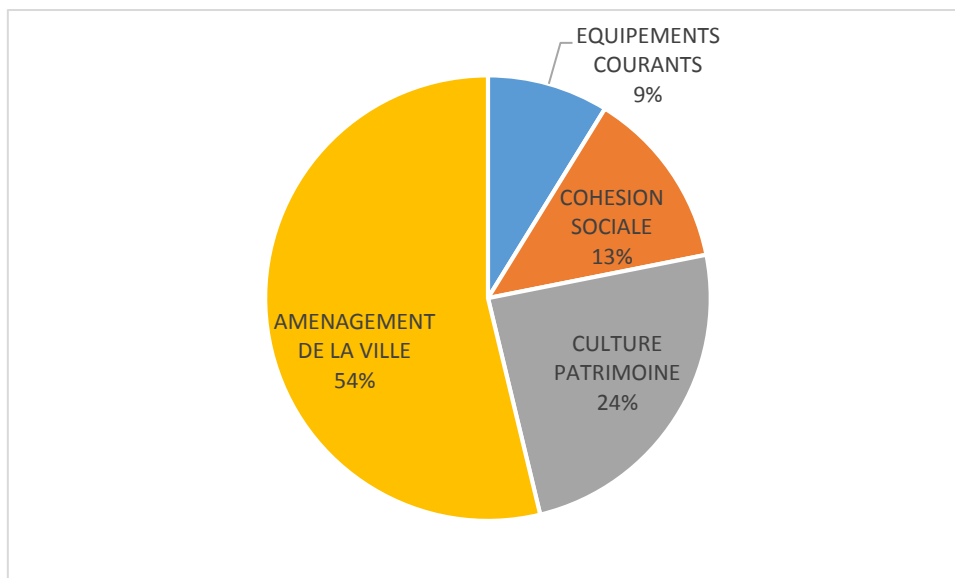
La part des dépenses ci-dessous indiquées a été calculée après déduction du remboursement de l'emprunt avec option de tirage qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'Investissement à hauteur de 1 800 000 €. Cet emprunt fonctionne comme une ligne de trésorerie, mais reste dans l'encours de dette. Son retraitement dans les données de présentation du budget permet de le neutraliser.

### LES DEPENSES D'EQUIPEMENT (DE)

7 112 520 € (78,4 % des DRI)

La section d'Investissement est essentiellement consacrée aux dépenses d'équipement qui visent à entretenir et améliorer le patrimoine de la collectivité, mais aussi à le moderniser ou créer des équipements nouveaux nécessaires à la satisfaction des besoins des habitants et aux projets structurants de la Ville.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement est l'outil prévisionnel de programmation et de suivi des projets, il est représenté dans le budget par des « opérations » au niveau desquelles se situe le vote des crédits. Ce niveau de vote permet plus de souplesse au fur et à mesure de l'avancement des projets, qu'ils soient encore au stade maîtrise d'œuvre ou que les travaux aient commencé. Il facilite également l'élaboration et le suivi des plans de financement, outil nécessaire à toute demande de subventions. Il permet enfin de mieux suivre la réalisation des projets tout au long de l'année.



626 320 € (9 % des DE)

- PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE (PPE)

Chaque année, la collectivité doit consacrer des crédits d'Investissement à l'entretien et au renouvellement de son patrimoine :

Opération votée				crédits BP 2019
N°	libellé			
101	Equipements	informatiques	et	125 420 €
	télécommunications			
102	Mobilier et matériels de bureau			30 000 €
103	Matériels techniques des services			410 900 €
104	Parc automobile			60 000 €

Ainsi, pour les dépenses de mobilier et de matériel administratif, informatique, téléphonique ou les véhicules légers, des enveloppes sont attribuées aux services centralisateurs pour définir les besoins avec l'ensemble des services municipaux et passer les achats publics selon les procédures adaptées. Concernant les matériels techniques des services, les crédits sont importants cette année car il est nécessaire d'acheter les véhicules techniques nécessaires pour garantir un service uniforme sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle (balayeuse, véhicule de nettoyage de voirie) : 248 000€.

A noter également l'inscription de crédits pour déployer le paiement dématérialisé des services municipaux tarifés, dans le cadre d'une modernisation des procédures et d'une obligation légale.

Le renouvellement annuel du matériel de la cuisine centrale permet également de remplacer le matériel vieillissant et de mettre en œuvre de nouvelles techniques de cuisson, dans un souci d'économies et d'amélioration de la qualité des repas servis.



Les projets structurants inscrits au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

1 429 800 € (13 % des DE)

• **POLITIQUE COHESION SOCIALE**

❖ *Programme Education Jeunesse : 125 200 €*

Opération votée	crédits	BP
N° libellé	2019	
11 Programme enseignement et périscolaire	100 200 €	
13 Extension de la cuisine centrale	25 000 €	

L'enveloppe de travaux dans les écoles est maintenue à 70 000 €, ainsi que les enveloppes pour le matériel pédagogique (15 000 €) et les crédits d'Investissement dans les écoles (11 200 €).

Après l'étude de programmation de la nouvelle cuisine centrale, qui a été réalisée en 2018, les crédits sont inscrits pour les frais de géomètres, études de sols, maîtrise d'œuvre ...

❖ *Programme Sport et Vie associative : 749 600 €*

Opération votée	crédits BP 2019
N° libellé	
21 Salle Robert Schuman	3 600 €
201923 Rénovation du site du Clos Gastel	100 000 €
109 Equipements sportifs et de loisirs	616 000 €
108 Aérodrome	30 000 €

Après les travaux réalisés en 2018 dans le cadre de la Coupe du Monde, la rénovation du site du Clos Gastel va se poursuivre par une étude de programmation et des travaux de stationnement.

La réalisation d'un terrain de football synthétique est prévue sur la Plaine des Cordiers, ainsi que des études pour la réalisation d'un terrain de rugby à La Nourais.

L'équipement de la salle Schuman s'achève avec l'achat de sèche-mains.

A l'aérodrome, des travaux de réfection de voirie sont inscrits.

❖ *Programme Politique de la Ville : 55 000 €*

Opération votée	crédits	BP
N° libellé	2019	
31 Développement social des quartiers (ex Quartiers prioritaires)	40 000 €	
32 Fonds intervention en centre ville	15 000 €	

L'opération 31 est renommée « Développement social des quartiers » afin de permettre une extension de ce programme aux autres quartiers même non prioritaires. Les crédits inscrits permettront de faire des aménagements pour 25 000 € au quartier de la Fontaine des Eaux et 15 000 € aux Iles Bretonnes.

Le Fonds d'intervention en centre-ville a toujours vocation à subventionner les travaux de façades des propriétaires, mais également à accompagner la Fondation du Patrimoine (cf délibération n° 9 du CM 26 juin 2018).

- **CULTURE ET PATRIMOINE**

1 731 900 € (24 % des DE)
---------------------------

- ❖ *Programme entretien et restauration : 1 093 400 €*

Opération votée		crédits BP 2019
N°	libellé	
50	Entretien restauration bâtiments cultuels	95 400 €
201951	Programme pluriannuel des remparts	250 000 €
201953	Restauration du Château et scénographie	700 000 €
56	Entretien restauration monuments historiques	48 000 €

Les crédits inscrits à l'opération 50 permettront de poursuivre la restauration des vitraux de l'Eglise St Malo.

Une nouvelle AP/CP est inscrite pour permettre la programmation des travaux d'entretien des remparts sur les années 2019 et 2020. Cette tranche débutera par le rempart du Jardin Anglais.

Les travaux de restauration et de scénographie dans le cadre du projet Château se poursuivent. Les crédits inscrits sont des crédits de paiement pour les travaux en cours, ainsi que du mobilier et du matériel pour le site.

Le programme pluriannuel d'entretien des monuments historiques, qui a fait l'objet d'une convention cadre approuvée par délibération du Conseil Municipal le 16 décembre 2016, se poursuit.

- ❖ *Programme valorisation : 638 500 €*

Opération votée		crédits BP 2019
N°	libellé	
201922	Réhabilitation hostellerie des moines	500 000 €
61	Valorisation du Château (boutique)	110 000 €
64	Objets mobiliers patrimoniaux	28 500 €

Le programme de réhabilitation de l'Hostellerie des Moines se poursuit. Les travaux débuteront en 2019.

Les crédits inscrits en 2019 pour la construction de l'accueil boutique du château constituent la dernière partie de l'enveloppe initialement prévue pour cette opération qui pourrait débuter en 2019.

La valorisation des objets mobiliers est répartie entre le service Musées et Collections, pour la restauration d'œuvres d'art, et la Bibliothèque pour les travaux de reliure des fonds patrimoniaux et l'acquisition de documents patrimoniaux.

- **AMENAGEMENT DE LA VILLE**

3 824 500 € (54 % des DE)
---------------------------

- ❖ *Programme Urbanisme : 1 433 300 €*

Opération votée		crédits BP 2019
N°	libellé	
201971	Projet Quartier de la Gare	1 000 000 €
201972	Aménagement Place St Sauveur	80 000 €
107	Aménagement et équipements urbains	353 300 €

Les travaux de la première phase du Quartier de la Gare, commencés en 2018, se poursuivent.

Les crédits inscrits pour la Place Saint Sauveur concernent les études qui permettront de concevoir le projet d'aménagement de cet espace, une fois les fouilles archéologiques obligatoires réalisées.

Enfin, les aménagements urbains concernent essentiellement :

- la création de sanitaires publics dans le centre-ville
- la réalisation de jeux extérieurs (projet mené en concertation avec la population)
- l'aménagement du carrefour du lotissement de la Saudrais et d'un terrain rue Chateaubriand (étude de faisabilité)
- des mobiliers urbains, cendriers, distributeurs canins ...

❖ *Programme de modernisation de voirie : 1 250 000 €*

Opération votée		crédits BP 2019
N°	libellé	
81	Programme annuel de modernisation de voirie	250 000 €
82	Réfection totale de voirie urbaine	1 000 000 €

Ces deux enveloppes comprennent les réfections de voirie et les aménagements liés à son accessibilité pour l'ensemble des modes de déplacement.

❖ *Programme des réseaux et aux équipements de voirie : 453 300 €*

Opération votée		crédits BP 2019
N°	libellé	
83	Programme éclairage public	20 000 €
92	Programme vidéoprotection	207 000 €
106	Installations de voirie	226 300 €

Le programme d'éclairage public concerne la poursuite de la mise sur plan du réseau, et l'éclairage des entrées du parking Thiers.

Le programme de vidéoprotection débutera par la tranche ferme.

Par ailleurs, les travaux sur le réseau d'eaux pluviales se poursuivent, ainsi que le renouvellement des horodateurs (3<sup>è</sup>e et dernière tranche). Des crédits sont inscrits pour réaliser une main courante sur le Pont Louis Martin. La modernisation des horodateurs est prévue, avec l'installation du paiement sans contact et du ticket virtuel.

❖ *Programme espaces verts : 57 700 €*

Opération votée		crédits BP 2019
N°	libellé	
84	Promenades, espaces naturels	57 700 €

Au Jardin du Val Cocherel, la rénovation des pistes du minigolf est prévue, ainsi que la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du parcours sportif sur le chemin de halage.

❖ *Programme bâtiments : 630 200 €*

Opération votée		crédits BP 2019
N°	libellé	
85	Programme bâtiments	630 200 €

Le programme bâtiments intègre les crédits d'accessibilité à hauteur de 230 200 €.

Sont prévus, par ailleurs :

- ✓ Les travaux de rafraîchissement des locaux du CHRS
- ✓ Les travaux d'amélioration du confort été/hiver aux Halles
- ✓ Les travaux dans les bureaux de la mairie annexe de Léhon (normes ERP)
- ✓ La rénovation du théâtre des Jacobins
- ✓ La réfection de logements de fonction désaffectés (espace Y J Haffen, groupes scolaires)
- ✓ L'étude pour la réhabilitation de l'église anglicane
- ✓ Les travaux de mise aux normes au bâtiment associatif Broussais
- ✓ Le programme pluriannuel du centre des congrès
- ✓ La mise en place d'un contrôle d'accès de la Maison des Associations
- ✓ Le remplacement du système de sécurité incendie de la Grande Vigne
- ✓ Le remplacement des radiants gaz hors service au CTM
- ✓ L'amélioration du confort d'été et d'hiver et la pose de stores de protection solaire dans les locaux abritant le CCAS et la Police Municipale

Les autres dépenses d'Investissement

Le Budget Primitif 2019 comprend également :

- le remboursement du capital de la dette : 1 416 000 €
- la dernière échéance du remboursement de la subvention indûment perçue auprès du FEDER sur les travaux de la bibliothèque, pour un montant de 43 000 €.
- des dépenses imprévues inscrites pour un montant de 500 000 €.

## **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement comprennent :

- Le FCTVA : évalué à 1 700 000 € par cumul
  - du FCTVA de Dinan historique pour ses dépenses d'équipement de 2017,
  - du solde du FCTVA de Dinan commune nouvelle pour ses dépenses d'équipement de 2018
  - du FCTVA de Dinan commune nouvelle pour ses dépenses d'équipement de 2019
- le produit des amendes de police évalué à 150 000 €
- le produit de la taxe d'aménagement évalué à 60 000 €

Le produit des cessions immobilières est inscrit à hauteur de 300 000 € et concerne la vente de l'Hôtel Bazin de Jessey.

Conformément au principe de sincérité, les subventions ne sont inscrites au budget que lorsqu'elles sont certaines, c'est-à-dire qu'elles ont été notifiées à la Ville par le financeur. De ce fait, les subventions qui sont prévues dans les plans prévisionnels de financement des différents projets d'équipement ne peuvent pas être inscrites budgétairement au budget primitif.

Néanmoins, du fait de la gestion des AP/CP dans l'outil de gestion financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les subventions notifiées et engagées jusqu'au 31 décembre 2018 sur ces opérations sont

enregistrées en propositions nouvelles, pour 1 425 323 €. Pour les autres, elles apparaîtront dans les restes à réaliser.

Au stade BP, un virement de la section de fonctionnement, correspondant au solde prévisionnel des recettes et des dépenses d'Investissement, constitue une part de l'autofinancement. Il est inscrit à hauteur de 732 210 €.

Le bouclage du financement de l'Investissement se fait par l'inscription de crédits au chapitre 16, correspondant à un emprunt d'équilibre qui sera réalisé partiellement en cours d'exercice, notamment pour solliciter des financements particuliers sur l'aménagement du quartier de la Gare.

## LA DETTE

L'encours de dette s'élève à 8 483 946,15 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour le budget Ville.

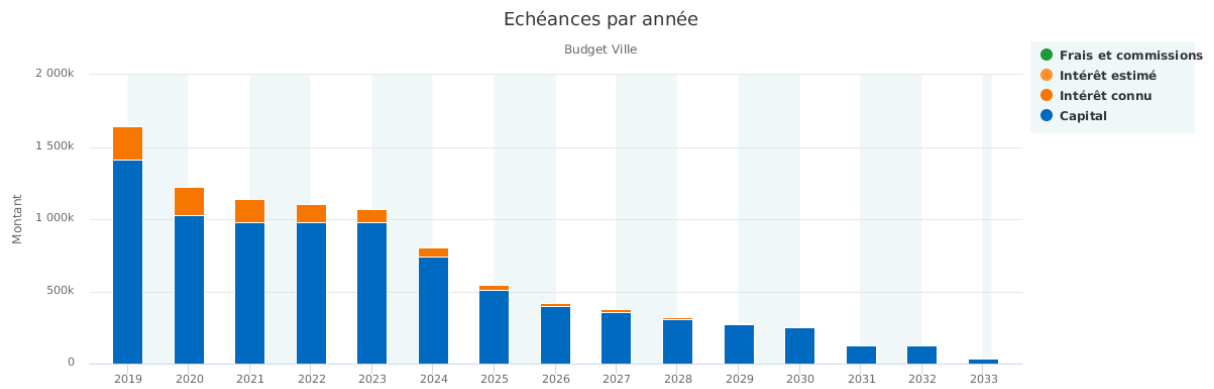


La dette par habitant est de 559 €.

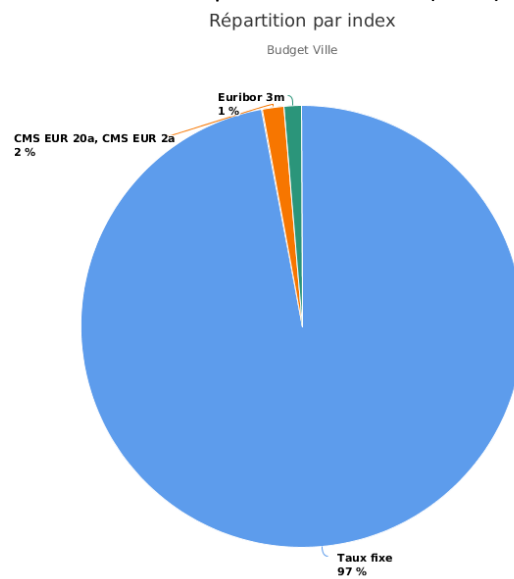


En 2019, le remboursement du capital, imputé en section Investissement, s'élève à 1 411 291,57 €. A compter de 2020, le poids du remboursement de la dette sur la section Investissement s'allègera de près de 400 000 €.

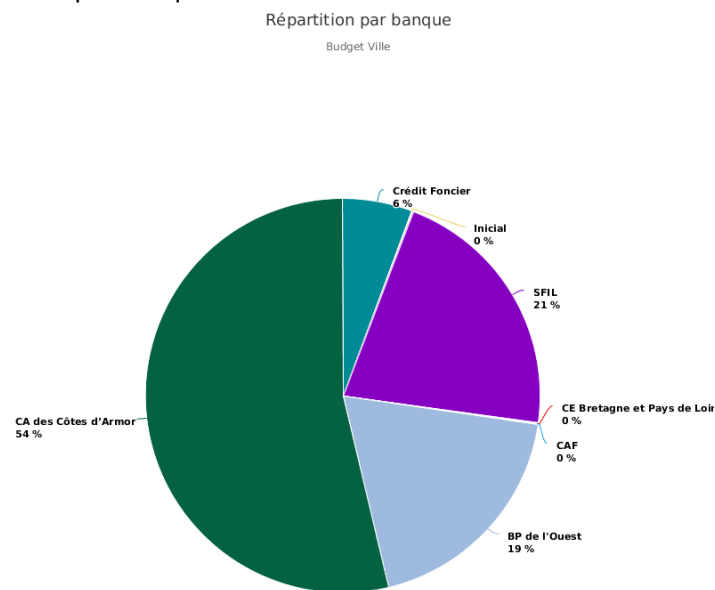
Les intérêts payés par la Ville seront de l'ordre de 237 880 €.



La dette de la Ville se concentre sur des emprunts à taux fixe (97 %).



La répartition de l'encours par banque montre une diversification des financeurs :



## LES RATIOS

<b>BUDGET PRINCIPAL VILLE DE DINAN - BUDGET PRIMITIF 2019</b>		
<b>RATIOS FINANCIERS LEGAUX</b>		
	<b>DINAN BP 2019</b>	<b>moyennes nationales de la strate CA 2016 *</b>
<b>1.dépenses réelles de fonctionnement/population</b>	<b>1132</b>	<b>1075</b>
<b>2.produit des impositions directes /population (hors fiscalité reversée)</b>	<b>448</b>	<b>536</b>
<b>2 bis.produit des impositions directes /population (yc reversement fiscalité)</b>	<b>545</b>	<b>772</b>
<b>3.recettes réelles de fonctionnement/population</b>	<b>1190</b>	<b>1258</b>
<b>4.dépenses d'équipement brut/population</b>	<b>469</b>	<b>235</b>
<b>5.encours de la dette /population</b>	<b>559</b>	<b>852</b>
<b>6.DGF/population</b>	<b>302</b>	<b>190</b>
<b>7.dépenses de personnel/dépenses réelles de</b>	<b>55,24%</b>	<b>59,60%</b>
<b>9. Marge d'autofinancement courant</b>	<b>102,95%</b>	<b>92,30%</b>
<b>10 Taux d'équipement (dépenses d'équipement</b>	<b>39,41%</b>	<b>18,70%</b>
<b>11 Taux d'endettement (encours de la dette</b>	<b>47,01%</b>	<b>67,70%</b>
* strate des communes ni touristiques ni de montage, France métropolitaine, 10 000 à 20 000 habitants		
source : Les collectivités locales en chiffres 2018 - DGCL		

## LES BUDGETS ANNEXES

### BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

Crédits votés au BP		
	Dépenses	Recettes
Section Exploitation	150 050 €	150 050 €
Section Investissement	49 200 €	49 200 €
Budget total	199 250 €	199 250 €

En Investissement, 17 200 € sont inscrits en dépenses d'équipement, pour débiter les études de programmation/faisabilité pour la rénovation de la capitainerie. L'achat d'équipements pour le Port est également prévu.

### BUDGET ANNEXE PARKINGS SOUTERRAINS

Crédits votés au BP		
	Dépenses	Recettes
Section Exploitation	568 000 €	568 000 €
Section Investissement	1 626 000 €	1 626 000 €
Budget total	2 194 000 €	2 194 000 €

Une grande partie des 473 000 € de dépenses d'équipement inscrites en section Investissement concerne les travaux du parking du centre historique consécutifs à l'incendie.

Des travaux sont également prévus au parking de l'hôtel de Ville, pour moderniser le système de sécurité incendie et rénover le revêtement de voirie de la zone extérieure. En outre, une étude d'accessibilité est lancée afin de rendre ce parking accessible aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, la modernisation de l'équipement des caisses automatiques et des bornes de sortie par le paiement sans contact améliorera la qualité du service apporté aux usagers des deux parkings.

### BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

Crédits votés au BP		
	Dépenses	Recettes
Section Exploitation	51 000 €	51 000 €



Section Investissement	100 000 €	100 000 €
Budget total	151 000 €	151 000 €

Les crédits inscrits en dépenses d'Investissement correspondent à des travaux de mise à niveau du camping pour permettre l'accueil d'une clientèle de campeurs dans de meilleures conditions sanitaires et de confort.

#### **BUDGET ANNEXE REVENTE D'ENERGIE**

Crédits votés au BP		
	Dépenses	Recettes
Section Exploitation	18 440 €	18 440 €
Section Investissement	12 300 €	12 300 €
Budget total	30 740 €	30 740 €

## DELIBERATION

Comme suite à la réunion de la Commission des Finances du 4 décembre 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'adopter le Budget Primitif Ville de Dinan pour l'année 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 757 200,00 €	18 757 200,00 €
Investissement	12 183 120,00 €	12 183 120,00 €
Total	30 940 320,00 €	30 940 320,00 €

2. D'adopter le Budget Primitif annexe Port de plaisance pour l'année 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	150 050,00 €	150 050,00 €
Investissement	49 200,00 €	49 200,00 €
Total	199 250,00 €	199 250,00 €

3. D'adopter le Budget Primitif annexe Parkings souterrains pour l'année 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	568 000,00 €	568 000,00 €
Investissement	1 626 000,00 €	1 626 000,00 €
Total	2 194 000,00 €	2 194 000,00 €

4. D'adopter le Budget Primitif annexe Camping municipal pour l'année 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 000,00 €	51 000,00 €
Investissement	100 000,00 €	100 000,00 €
Total	151 000,00 €	151 000,00 €

5. D'adopter le Budget Primitif annexe Revente d'énergie pour l'année 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 440,00 €	18 440,00 €
Investissement	12 300,00 €	12 300,00 €
Total	30 740,00 €	30 740,00 €

6. D'attribuer les subventions aux associations conformément à la liste jointe au BP Commune.

7. D'attribuer une subvention de 512 000 € au CCAS.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 41 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE** (M. BERTIER) **et 7 ABSTENTIONS** (M. de BELLEVUE, Mme LAISNE, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR) ces dispositions.

*Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.*

**Didier LECHIEN (Maire)**

Je remercie Olivier Bobigeat pour cette présentation synthétique et pédagogique. Ce n'est pas un exercice facile.

C'est le deuxième budget que nous votons cette année. Nous avons déjà voté en avril le budget primitif 2018. Nous votons aujourd'hui le budget pour 2019.

Notre niveau d'investissement est supérieur à celui annoncé lors du débat d'orientation budgétaire qui était de 6 millions d'euros et finalement nous serons au-dessus de 7 millions. C'est un niveau comparable à celui de l'an dernier, ce qui pour une ville de 15 000 habitants est élevé. Je veux saluer la bonne santé financière de la ville et les efforts faits par l'ensemble des élus. Vous avez la parole.

**Christine LAISNE**

Merci pour cette présentation et merci aux services de la ville. Je noterai en point positif le faible taux d'endettement. C'est une belle performance. Je note un rapport positif entre les recettes et les dépenses en fonctionnement. Cette année, encore une fois, le budget traduit des actions sur les équipements de la commune nouvelle, cela se vérifie dans le tableau des ratios et le taux d'équipement. Concernant les projets structurants inscrits au programme pluriannuel d'investissement, je suis étonnée de la partie cohésion sociale. Je souhaiterais avoir des précisions pour la partie jeunesse dans les travaux prévus dans les écoles, est-ce des dépenses pour l'apprentissage ou des dépenses de travaux sur les bâtiments ? 100 200 €. Certes la rénovation de salles communales qui accueillent du public, on peut considérer que ce soit de la cohésion sociale mais c'est un peu tiré par les cheveux. Même chose dans sport et vie associative, c'est encore des travaux d'équipements, et enfin dans le programme politique de la ville, c'est pour moi le seul budget qui relève de la cohésion sociale car directement au service du développement social dans les quartiers. On a fait des choses bien sûr, mais pour rappel les objectifs de cohésion sociale sont solidarité, démocratie de proximité,...

Page 19, concernant les charges exceptionnelles la somme de 267 5700 € est prévue pour constituer la subvention d'équilibre des budgets primitifs et annexes...Je ne comprends pas, cela ne correspond pas à l'affaire n°1.

**Olivier BOBIGEAT**

Affaire n° 1 on est sur les budgets annexes de 2018, là on est sur la budgétisation du budget d'équilibre.

**Christine LAISNE**

D'accord. Sur les tableaux des ratios, la marge d'autofinancement courant. Cet intitulé correspond-il à la capacité d'autofinancement ?

**Olivier BOBIGEAT**

Non. Je laisse Mme Lastennet, directrice des Finances, expliquer.

**Klaoda LASTENNET**

La marge d'autofinancement c'est un ratio obligatoire pour comparer des collectivités. L'autofinancement c'est l'épargne brute. C'est le taux d'épargne brute qu'il faut regarder mais il n'est pas dans les ratios qui figurent au budget.

Le taux d'épargne brute c'est le taux d'épargne qui est rapporté aux dépenses réelles de fonctionnement. Au budget, c'est un taux qui est moins bon qu'au compte administratif puisqu'on a moins de recettes et plus de dépenses prévues que ce qui est réalisé et apparaît au compte

administratif. Ce sont des indicateurs qui permettent de voir les évolutions d'une année sur l'autre mais qui sont plus révélateurs sur le réalisé.

**Christine LAISNE**

La capacité d'autofinancement je trouve cela intéressant de s'en rendre compte à l'échelle d'un habitant. On a différentes présentations des ratios qui sont soit en pourcentage, soit en euros. Je trouve qu'on se rend mieux compte quand c'est rapporté au coût par habitant.

**Olivier SEGARD**

A propos du tableau sur le calcul de l'épargne brute et l'épargne nette. J'ai peut-être loupé l'explication sur les recettes exceptionnelles. La ligne 77 c'est 11 600 € et là je vois 311 600 €. D'où viennent les 300 000€ ?

**Olivier BOBIGEAT**

C'est la vente de l'hôtel Bazin de Jessey, 300 000€.

**Olivier SEGARD**

Ce n'est pas une recette d'investissement ?

**Olivier BOBIGEAT**

C'est une recette exceptionnelle.

**Olivier SEGARD**

Je m'attendais à une autre réponse. Je croyais que c'était la Dotation Globale de Fonctionnement.

**Didier LECHIEN (Maire)**

La DGF est une recette de fonctionnement pas d'investissement.

**Olivier SEGARD**

Cela serait plus prudent de la mettre en recette d'investissement de dégager de l'épargne.

**Didier LECHIEN (Maire)**

Ce n'est pas possible. Il y a une nomenclature comptable, on ne peut pas la mettre où on veut.

**Olivier SEGARD**

Oui mais comme elle a un caractère provisoire ...

**Didier LECHIEN (Maire)**

D'autres questions ?

**Didier DERU**

Vous l'avez déjà dit mais je ne peux que constater le montant de l'investissement à 7 millions. J'ai tendance à comparer avec d'autres budgets d'assemblée. C'est un montant fondamental car c'est de l'argent directement injecté dans l'économie et les choix budgétaires faits par votre équipe ont au moins le mérite de permettre aux entreprises locales et aux salariés du territoire de pouvoir travailler. Il faut le souligner. Pour le fonctionnement, on aura l'occasion de voir dans un avenir proche un état précis du personnel, je vois plus clair sur le fonctionnement et le personnel. Ce que j'ai du mal à comprendre dans d'autres lieux comme à Dinan agglomération.

Dans les politiques d'investissement qui sont menées, comme dans le quartier de la gare, je regrette de ne pas avoir eu assez d'informations en tant que conseiller municipal. Je pense qu'en termes d'information et en termes budgétaires, ce serait intéressant d'avoir un peu une présentation globale de l'ensemble du quartier, avec la vue de la piscine car tout cela est imbriqué.

Sur les mêmes méthodes on pourrait avoir plus d'informations à donner aux citoyens. Il faudrait qu'on ait une information plus fournie sur les sujets du quotidien des dinannais.

Sur les équipements sportifs, je pense qu'en termes de méthode, je souhaiterais que la commission soit plus une commission de proposition et prospective que d'information. Il y a des choix importants à faire et je ne suis pas sûr que ceux qui sont en cours soient les plus pertinents. Pour autant, je me réjouis d'avoir inscrit au BP des sommes concernant les équipements sportifs.

J'ai aussi relevé un sujet sur lequel il faudra peut-être qu'on ait une réflexion plus globale. Je remercie au passage les services financiers et Mme Lastennet pour la présentation du document synthétique, il y a des sujets comme les recettes du centre des congrès qui ne sont pas au rendez-vous. Il faut une réflexion sur ce sujet. Je ne suis pas sûr que Dinan ait sa place pour une organisation de congrès. J'ai toujours été sceptique.

Autre chose, les APCP concernant les remparts, je ferai une remarque là-dessus, j'ai toujours peur quand je me promène de voir un bout de rempart tomber. Je me souviens du traumatisme de la fois où le rempart de la rue du Général de Gaulle est tombé. Il faut qu'on donne un coup d'accélérateur sur ce dossier. Certains remparts sont privés, je sais, mais il faut qu'on accélère.

Enfin, j'ai une question concernant les équipements liés à la Dynamo (arrêt de bus...), nous avons des obligations mais a-t-on prévu cela ?

#### **Michel FORGET**

Comme lors des orientations budgétaires, au risque de passer pour un monomane, je vois que dans les investissements nouveaux, nous avons en troisième position, les travaux de la gare, les équipements sportifs, le développement des modes actifs de déplacement. Je note d'ailleurs que le nom a été modifié. Je ne comprends pas que ce soit la troisième priorité et que cela n'apparaisse pas vraiment dans le budget. C'est peut-être dans la voirie mais c'est insatisfaisant ou alors il ne faut pas le mettre en priorité. On devrait retrouver cela dans le budget, on devrait voir aménagements cyclables... Il faudrait que ça se traduise par des chiffres et du concret.

#### **Didier LECHIEN**

Il va falloir changer le nom de votre association, Les Liaisons douces...

#### **Régis de BELLEVUE**

Concernant la valorisation de la boutique château. Je voulais savoir où on en est ? Est-ce que l'appel d'offres a été relancé ? Où en est-on ?

#### **Didier LECHIEN**

D'autres questions ?

#### **Franck BRAULT**

Moi je voudrais des informations sur la santé du tennis club de Léhon.

#### **René DEGRENNE**

On n'a pas mis dans le budget la subvention de 13 500 € car on vient d'avoir des informations sur la santé du club. Depuis quelques années, le club fonctionne sans vraiment de gestion mais par habitude. Nous avons rencontré des membres du bureau hier et avons décidé de ne pas inscrire la subvention tant qu'il n'y a pas de plan d'épuration ou de redynamisation du club.

#### **Franck BRAULT**

Mais la subvention apparaît dans le document.

#### **René DEGRENNE**

La décision est très récente, on n'a pas eu le temps de modifier le document.

**Franck BRAULT**

Le club fonctionne de fait mais il n'y a plus de responsable, c'est ça ?

**René DEGRENNE**

Le comité directeur est démissionnaire, les nouveaux ne veulent pas encore s'engager. Donc on attend de savoir comment évolue le club. Il y a une assemblée début janvier, on vous tiendra au courant.

**Stéphanie MISSIR**

Quelques petites questions. On s'était mis d'accord qu'une association qui n'avait pas déposé de dossier n'avait pas de subvention. Or p. 175 le Secours catholique bénéficie d'une subvention. On avait dit que comme il restait du budget on pouvait reverser des subventions mais ont-ils bien envoyé un dossier ?

Je vais citer So Foot le magazine, le terrain de football synthétique. Avec toutes les interrogations lancées sur les risques cancérogènes et les granulas en particulier. Il y a eu à la demande du gouvernement une étude qui n'est pas posée, qui dit qu'il reste beaucoup de questions en suspens sur la santé publique et les risques soulevés tant sur la santé et l'environnement. Pourquoi nous lançons-nous dans ce projet ? Vous vous souvenez du terrain de foot synthétique de Lanvallay inauguré par l'actuelle équipe et toutes les questions remontées à cette occasion par la presse ?

Une autre question très technique. Il y a un budget de prévu pour l'étude de la réhabilitation de l'église anglicane. Je croyais qu'on l'avait mise en vente aux enchères. Il ne me semble pas que nous ayons travaillé dessus dans une commission.

Enfin, concernant le bilan social des agents de la commune, on l'attend toujours, je comprends que le personnel n'a peut être pas eu le temps de le faire. Je pense que nous, élus, on peut apporter une aide dans une des commissions pour le faire.

On n'a pas retrouvé s'il avait été décidé de verser une prime de Noël pour les agents de la ville. Y en a-t-il une ?

Je vous remercie.

**Stéphanie MEAL**

Il y a eu une demande, le dossier n'est pas complet mais il y a une demande.

**Brigitte BALAY-MIZRAHI**

Sur l'investissement des écoles, il y a des travaux dans les écoles, du matériel, des jeux, du mobilier.

**Olivier BOBIGEAT**

Pour l'investissement dans les classes 11 200 €, pour le matériel pédagogique 15 200 €, pour les travaux 74 000 €.

**Didier LECHIEN (Maire)**

Je rappelle que la ville met environ 100 000 € d'investissement dans les écoles depuis presque 10 ans.

**Cécile PARIS**

Pour l'Eglise anglicane, nous n'avons jamais eu d'acquéreurs. Depuis la question d'un lieu pour les archives s'est posée. Il se trouve que l'Eglise anglicane pourrait être un endroit adapté. On va faire une étude. Pour l'instant, rien n'est décidé.

**Matthieu JOUNEAU**

Je voulais répondre sur la commission sport, chacun est libre de donner son avis, la commission est ouverte à la discussion. On peut tous souligner l'engagement de la ville sur cet investissement majeur pour le sport cette année. Il faut en effet des équipements sportifs.

Les terrains synthétiques, il y a à peu près 3 000 terrains en France. L'ANSES a rendu un rapport qui conclut qu'il y a un risque sanitaire négligeable. C'est un rapport de 25 pages. Un terrain synthétique ce n'est pas qu' en granulat de pneus, il y a aussi du liège...

#### **René DEGRENNE**

On parle souvent de terrains avec des billes de pneus usagers mais il y a aussi le liège. Après on peut aussi partir sur du terrain hybride mais là on est sur un budget de 1 million.

#### **Yannick HELLIO**

Concernant le mode actif de déplacement, c'est aussi la marche, le roller, ...depuis le début de mandat nous tâchons de faciliter les déplacements lors des travaux. La densification des pistes cyclables et zones 30 s'accélère. Tu ne peux pas dire que rien n'est fait. Des choses sont faites, peut-être pas assez vite. Tu es associé, tu donnes tes avis, on t'écoute, tu viens sur le terrain. Tout le monde doit avoir sa place en sécurité sur la voie.

#### **Anne-Sophie GUILLEMOT**

On peut jouer sur les mots. Que ce soit sur les modes actifs de déplacement, c'est inscrit dans la loi et c'est comme ça mais je crois qu'en termes d'écologie et d'environnement, les gens ont aussi des termes qu'ils se sont appropriés. On parle de déplacements doux, de modes actifs. Les déplacements doux sont compris par un grand nombre. Il faut que cela touche tout le monde. Les objectifs sont clairement annoncés même si c'est pour beaucoup en voirie mais ils sont bien prévus tant dans le débat d'orientation budgétaire que dans le budget primitif. Il ne s'agit pas de mettre en doute la volonté mise en avant. Je reviens sur les équipements urbains et les passages de bus Dinamo, il a été convenu d'installer des poteaux pour l'instant comme nous sommes sur une année expérimentale et que certains arrêts vont peut-être bouger. La ville et le service développement durable pilote cette réunion sur l'emplacement des abribus, pour l'instant on part sur des poteaux et les choses seront analysées plus finement.

#### **Guy BADOUAL**

Je voulais répondre à M. de Bellevue sur la commission d'appel d'offres de novembre qui avait conclu au non traitement du marché de la boutique du château. Nous avons fait remarquer aux porteurs de projet qu'ils s'étaient trompés dans leur estimation par rapport au projet souhaité. On attend leur retour pour pouvoir trancher.

#### **Régis de BELLEVUE**

La somme indiquée, c'est quoi ?

#### **Didier LECHIEN (Maire)**

Ce sont des reports de crédits.

#### **Guy BADOUAL**

Oui c'est cela car on est bien au-delà de ça. Il y avait un problème d'accessibilité pour l'apport de matériel, on est revenu sur des solutions moins coûteuses mais ce n'est pas encore satisfaisant.

#### **Didier DERU**

Pour rassurer Matthieu JOUNEAU, je n'ai pas dit que la parole n'était pas libre en commission, c'est plus la méthode. Concernant le terrain synthétique, on a en effet un défi à relever qui doit permettre de conjuguer la fréquentation, la qualité et le coût. J'ai entendu les débats sur la santé publique, le synthétique a des vertus mais il a aussi des inconvénients traumatiques. Il y a des désagréments. Je suis à votre disposition pour étudier tout cela.

Sur le tennis, je comprends mais attention derrière chaque association il y a des bénévoles et pour certains le montage de dossier ça peut être compliqué. Si ce n'est fait pas en temps et en heure, laissons le droit au maire d'avoir une certaine mansuétude. On a besoin des associations.

Autres questions, est-ce qu'à ce stade on commence à avoir une idée de notre taux de réalisation ? Sur les dépenses imprévues, à quel niveau on utilise ce compte ?

**Didier LECHIEN (Maire)**

D'autres questions ?

**Franck BRAULT**

Pour votre remarque sur les bénévoles, vous faisiez allusion à ma remarque sur le tennis club de Léhon ?

**Didier DERU**

Ah non, pas du tout, sur le bénévolat en général.

**Didier LECHIEN (Maire)**

D'autres questions ?

**Charles PASINO**

Est-ce que le Secours populaire a une subvention ? Et est-ce que son dossier est à jour ?

**Stéphanie MISSIR**

Cette question c'est parce que je suis au Secours populaire ? Maintenant on va regarder sur l'ensemble des associations caritatives. On a regardé cela en commission et j'attendais une réponse. C'est tout. Je n'ai pas posé la question parce que je suis au Secours populaire.

**Didier LECHEN (Maire)**

Je vous remercie pour ce débat intéressant et vous remercie pour vos remarques sur le haut niveau d'investissement de la collectivité ainsi que la bonne santé financière.

J'entends ce que dit Christine Laisné sur une présentation qui fait parfois office de catalogue mais c'est un peu l'exercice. Je rappelle que c'est 320 000 € qui ont été mobilisés par la ville pour le contrat de ville. Ce n'est pas seulement sur la ligne Politique de la ville que ces sommes apparaissent, c'est sur l'ensemble des lignes municipales. Je rappelle que la politique de la ville ayant eu des effets positifs, nous avons décidé d'étendre des actions sur le quartier des îles bretonnes et ce alors même que nous n'avons pas de contrat de ville pour ce quartier. La ville financera seule les actions mises en œuvre sur ce quartier.

Pour répondre aux questions de Didier Déru, bien évidemment le débat est ouvert et sur le lieu et sur la nature du terrain. J'invite d'ailleurs la commission à s'emparer de ce dossier, à aller voir d'autres communes, comparer les différentes formules mais reconnaissez que la volonté de bien équiper la ville est réelle. Nous avons inscrit une somme, le lieu est suggéré, il n'est pas validé, nous attendons les propositions de la commission pour avancer rapidement sur ce sujet. Deux décisions ont été prises dernièrement encore dans le domaine des infrastructures sportives, l'implantation de la piscine et nous avons aussi décidé de renforcer nos équipements pour les terrains de foot et de rugby. Je rappelle que notre club de foot est le premier club des Côtes d'Armor en nombre de licenciés, avec beaucoup de jeunes. Il y a un manque d'infrastructures, il est évident qu'il faut proposer autre chose. Ceci est aussi vrai pour le rugby qui se développe aussi très vite. Le rugby est obligé d'aller jouer sur les communes voisines comme Calorguen et St-Carné. La pétanque a également des besoins, le club d'escalade que nous avons reçu dernièrement a dû refuser des adhérents car le club a déjà trop d'adhérents. La responsabilité de la collectivité est d'accompagner tous ces clubs.



Sur les jeux extérieurs, il y a eu plusieurs ateliers participatifs avec l'atelier du 5 bis. Les parents d'élèves, les élèves ont été associés à la réflexion sur l'emplacement de ces jeux. Je rejoins une question qu'est celle de l'avenir de notre centre des congrès qui aujourd'hui nous interroge. Nous sommes en concurrence directe avec des équipements beaucoup mieux équipés que le nôtre et si nous souhaitons être dans la course il va falloir faire de gros investissements. D'autres perspectives pourraient s'ouvrir sur ce lieu, le débat est ouvert, nous en reparlerons.

Sur le rempart, nous avons inscrit une somme de 150 000 € uniquement au titre de l'entretien des remparts. Nous avons par ailleurs commandé un diagnostic complet des remparts auprès d'un cabinet et nous avons donc depuis quelques jours une évaluation précise de l'état du rempart. Ce qui nous permet de prioriser nos interventions. Celles-ci doivent tenir compte aussi de la capacité des services de la DRAC à nous accompagner. Nous allons commencer par la rue du Général de Gaulle, notamment la partie en face du viaduc. Un autre élément est à prendre en compte, c'est que nous ne sommes pas propriétaires de tout le rempart. Nous sommes toujours en discussion avec les propriétaires, pour devenir propriétaire ou les accompagner dans leurs travaux d'entretien. Il faut notamment qu'on puisse accéder au rempart. C'est un dossier sur lequel nous devons travailler avec la DRAC, nous ne pouvons pas agir seuls.

Sur Dinamo, qui connaît un vrai succès, en effet depuis le 1<sup>er</sup> décembre, plus de 13 000 passagers ont été accueillis. Certaines lignes sont même en surcharge à certaines heures, je pense à celle de Lanvallay notamment. Les poteaux d'arrêt sont à la charge de Dinan agglomération, l'accessibilité est à la charge de la Ville, nous allons devoir mettre en accessibilité non pas tous les arrêts mais certains arrêts car il y a un taux à respecter. Je pense à la gare, c'est 2 500 usagers qui embarquent ou débarquent.

Sur les modes de déplacements, les dépenses ne sont pas indiquées ligne par ligne mais c'est 300 000 € qui sont prévus dans le budget. Cela fera l'objet d'une délibération cadre que nous présenterons en début d'année.

Sur le bilan social, il ne faut pas confondre le bilan de l'action sociale présenté en début de séance, engagement que nous avons pris, et celui du personnel qui est traditionnellement présenté à l'occasion du vote du compte administratif, en juin. On va néanmoins essayer de vous présenter l'état du personnel de la commune nouvelle au cours du printemps si possible. Je rappelle que ce bilan est établi par le service du personnel, en lien avec le centre de gestion. La loi veut qu'il soit établi tous les deux ans. Il sera présenté, si possible, au printemps. Enfin concernant la prime au personnel, nous n'avons pas attendu les annonces du gouvernement pour donner une prime au personnel, une prime de 694 € nets a été versée à l'ensemble des agents en novembre.

Sur le taux de réalisation, nous avons un taux pour 2018 entre 70 et 75%. Ce qui est plutôt moins que d'habitude mais cela s'explique car le budget a été voté tard. Pour les dépenses d'équipements inscrites en 2018, 85% ont été réalisées.

Sur les associations, on peut bien sur établir des règles, mais il est important que nos services accompagnent les associations dans le montage de leur dossier. Il faut avoir des règles bien sûr, c'est une demande de la Cour des Comptes, avec des dossiers, des conventions pour les grosses subventions. Mais nous avons besoin de ces associations et nous devons avoir des relations simples.

Nous passons au vote.

Des oppositions ? 1, des Absentions ? 7.

Merci

**Affaire n°6 -FINANCES – Budget 2019 – Ouverture des Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

La procédure des autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP) est un dispositif financier et comptable qui permet de s'engager juridiquement sur le montant global d'un programme pluriannuel, tout en n'inscrivant en crédits de paiement que les montants nécessaires au paiement des dépenses réalisées chaque année. Ceci évite de faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense d'investissement pluriannuelle, en se limitant aux seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Il faut préciser qu'une opération ne peut pas être engagée juridiquement et comptablement en l'absence de crédits suffisants inscrits au budget ou d'autorisation de programme-crédit de paiement.

Chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir ou réviser les autorisations de programme en cours, ou d'annuler celles qui sont devenues inutiles. Toutes les décisions prises par le Conseil municipal sont intégrées au budget.

A noter que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Rappel de la délibération du BP 2018 :

<b>Délibération BP 2018 :</b>						
<b>Libellé AP/CP</b>	<b>opération</b>	<b>Montant AP</b>	<b>CP 2015</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017</b>	<b>CP 2018</b>
AP/CP n°4 : Hostellerie des Moines	opération 22	2 200 000 €				150 000 €
AP/CP n°5 : Rénovation du site du Clos	opération 23	1 900 000 €				500 000 €
AP/CP n°3 : Château	opération 53	1 347 300 €		47 623 €	99 677 €	1 150 000 €
AP/CP n°2 Quartier Gare	opération 71	5 216 184 €	20 352 €	64 308 €	31 524 €	600 000 €
AP/CP n°6 : Aménagement Place St	opération 72	762 000 €				62 000 €
AP/CP n° 1 Remparts	opération 52	2 043 217 €	316 044 €	1 308 185 €	340 336 €	78 651 €

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le mode de gestion des AP/CP va être intégré au logiciel de gestion financière, dans son module dédié à la programmation pluriannuelle. De ce fait, de nouvelles opérations pluriannuelles ont été créées, avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans rétroactivité. De ce fait, les anciennes AP/CP seront clôturées au 31 décembre 2018, lors du vote du compte administratif, et de nouvelles AP/CP apparaissent dans le budget 2019.

<b>N° AP</b>	<b>Libellé AP</b>	<b>Autorisation votée sur l'exercice en cours</b>	<b>CP 2019</b>	<b>Restes à financer (exercices au-delà de N+1)</b>
201922	HOSTELLERIE DES MOINES	1 500 000 €	500 000 €	1 000 000 €
201923	SITE DU CLOS GASTEL	400 000 €	100 000 €	300 000 €
201951	PROGRAMME PLURIANNUEL DES REMPARTS	500 000 €	250 000 €	250 000 €
201953	PROJET CHÂTEAU TRAVAUX ET SCENOGRAPHIE	900 000 €	700 000 €	200 000 €
201971	AMENAGEMENT QUARTIER GARE	4 500 000 €	1 000 000 €	3 500 000 €
201972	AMENAGEMENT PLACE SAINT SAUVEUR	280 000 €	80 000 €	200 000 €

La Commission Finances et Développement, réunie le 4 décembre 2018, a donné un avis favorable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal Ville de Dinan pour 2019,

Considérant le changement du mode de gestion des AP/CP au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et la création de nouvelles opérations pluriannuelles, avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans rétroactivité

Il vous est proposé d'approuver les ouvertures des autorisations de programme et les crédits de paiement suivants pour l'année 2019 :

201922 - HOSTELLERIE DES MOINES	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP			
			2019	2020	2021	2022
Montants AP	1 500 000 €	1 500 000 €	500 000 €	500 000 €	300 000 €	200 000 €
BP-2019 (En-cours)			500 000 €			
Reste à inscrire				500 000 €	300 000 €	200 000 €

201923 - SITE DU CLOS GASTEL	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP			
			2019	2020	2021	2022
Montants AP	400 000 €	400 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
BP-2019 (En-cours)			100 000 €			
Reste à inscrire				100 000 €	100 000 €	100 000 €

201951 - PROGRAMME PLURIANNUEL DES REMPARTS	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP	
			2019	2020
Montants AP	500 000 €	500 000 €	250 000 €	250 000 €
BP-2019 (En-cours)			250 000 €	
Reste à inscrire				250 000 €

201953 - PROJET CHÂTEAU TRAVAUX ET SCENOGRAPHIE	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP	
			2019	2020
Montants AP	900 000 €	900 000 €	700 000 €	200 000 €
BP-2019 (En-cours)			700 000 €	
Reste à inscrire				200 000 €

201971 - AMENAGEMENT QUARTIER GARE	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montants AP	4 500 000 €	4 500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
BP-2019 (En-cours)			1 000 000 €					
Reste à inscrire				1 500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €

201972 - AMENAGEMENT PLACE SAINT SAUVEUR	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP		
			2019	2020	2021
Montants AP	280 000 €	280 000 €	80 000 €	100 000 €	100 000 €
BP-2019 (En-cours)			80 000 €		
Reste à inscrire				100 000 €	100 000 €

TOTAL DES AP/CP	Montant des AP	montant des CP	Echéancier des CP					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montants AP	8 080 000 €	8 080 000 €	2 630 000 €	2 650 000 €	1 000 000 €	800 000 €	500 000 €	500 000 €
BP-2019 (En-cours)			2 630 000 €					
Reste à inscrire				2 650 000 €	1 000 000 €	800 000 €	500 000 €	500 000 €

Les crédits de paiement 2019 sont inscrits au budget principal.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 41 VOIX POUR et 8 ABSTENTIONS** (M. BERTIER, M. de BELLEVUE, Mme LAISNE, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR) ces dispositions.

*Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.*

**Didier LECHIEN (Maire)**

Des questions ? Des oppositions, Des absentions ? 8.

**Affaire n°7 - FINANCES - Budgets Commune et annexes - Durées d'amortissement des immobilisations - Mise à jour**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

La M14 définit l'amortissement comme étant, « d'une manière générale, la réduction irréversible, répartie sur une période déterminée, du montant porté à certains postes du bilan. »

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Cet amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

L'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Un tableau d'amortissement, adopté par l'assemblée délibérante, sert à déterminer le montant des dotations à inscrire, chaque année, au budget. L'amortissement concerne les immobilisations corporelles ou incorporelles inscrites au bilan.

L'amortissement est un élément de sincérité du budget. C'est une dépense obligatoire à inscrire dès le budget primitif. Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, réforme, destruction). Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien, modification qui doit faire l'objet d'une délibération.

L'assemblée peut fixer un seuil unitaire en-deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide ne seront pas amorties.

La Ville de Dinan a fixé, par délibération du 12 décembre 2017, les durées d'amortissement de ses immobilisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour le budget principal et les budgets annexes.

Il convient de modifier et de compléter le tableau concernant des immobilisations réalisées en 2018 dont l'amortissement débutera en 2019 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions comptables M14 et M4,

Vu les budgets principal et annexes de la Ville de Dinan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2019, fixant les durées d'amortissement des biens corporels et incorporels,

Considérant la nécessité de compléter le tableau concernant des immobilisations réalisées en 2018 dont l'amortissement débutera en 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Développement du 4 décembre 2018,

<b>nature</b>	<b>OBJET</b>	<b>Durée</b>
202	Frais d'études non suivis de réalisation	5
2031	Frais d'insertion non suivis de réalisation	1
2033	Frais de recherche et de développement	5
2051	Logiciels	3
2121	Plantations	15
2128	Agencements et aménagements de terrains	15
2135	Appareils de levage, ascenseurs	25
2135	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15
2135	Réseaux câblés	15
2138	Bâtiments légers et abris	10
2152	Mobilier urbain	15
2152	Panneaux de signalisation	10
2158	Matériels techniques	5
2158	Installation et appareils de chauffage	15
2158	Appareils de laboratoire	10
2158	Appareils biomédical	5
2158	Equipements de garage et atelier	12
2161	Oeuvres et objets d'art	non amortissable
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musées	non amortissable
2168	Autres collections et oeuvres d'art	non amortissable
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15
2182	Automobiles et matériels roulants	7
2182	Camions et véhicules industriels	8
2183	Matériels de bureau, électrique, électronique	5
2183	Matériels informatiques	3
2183	Coffre-fort	30
2184	Mobilier	10
2185	Cheptel	2
2188	Matériels classiques	8
2188	Equipements des cuisines	10
2188	Equipements sportifs	12
2188	1er équipement vêtement de travail	2
21533	Documents d'urbanisme visés à l'article L121-7 du code de l'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15
21578	Illuminations de Noël	8
204....	Les subventions d'équipement versées :	
204....	bien mobiliers, matériels ou études	5
204....	biens immobiliers et installations	15
	Biens d'une valeur unitaire inférieure de 500 € TTC	1

Il vous est proposé de fixer les durées d'amortissement des immobilisations, comme proposé dans le tableau pour les budgets Ville et annexes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

*Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.*

**Didier LECHIEN (Maire)**

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Non.

**Affaire n°8 - FINANCES - Reprise des provisions au budget Ville et budget annexe Port de plaisance**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

La responsable de la Trésorerie de DINAN, a indiqué qu'une somme de 379 145,06 € restait inscrite au compte 15172 du budget principal de la commune correspondant à une provision pour garantie d'emprunt accordée précédemment.

De même, au budget annexe Port de plaisance, il figure au compte une somme de 31 821,78 €. Il s'agirait d'une provision pour entretien, imputé en dépense de fonctionnement.

Ces fonds n'ont plus d'utilité car ils correspondent à d'anciennes écritures (sans doute antérieures à 1997). De ce fait, il convient de procéder aux écritures de reprise afin de mettre à jour les comptes. Ces écritures sont d'ordre budgétaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

La Commission Finances et Développement, réunie le 4 décembre 2018, a donné un avis favorable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les budgets primitifs principal et Port de plaisance pour 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Développement réunie le 4 décembre 2018,

Il est proposé au Conseil municipal de décider la reprise des provisions au budget Ville et budget annexe Port de plaisance comme suit :

budget	Section	Sens	Chapitre	Nature	Montant
Ville	Investissement	Dépenses	040	15172	379 145,06€
Ville	Fonctionnement	Recettes	042	7815	379 145,06€
Port de plaisance	Investissement	Dépenses	040	15722	31 821.78€
Port de plaisance	Fonctionnement	Recettes	042	7815	31 821.78€

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal Ville et au budget annexe Port de plaisance.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

*Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.*

**Didier LECHIEN (Maire)**

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Non.

**Affaire n°9 -FINANCES - Convention de mécénat entre la Ville de Dinan et l'association « Fête des Remparts »**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le Conseil d'Administration de l'association « Fête des Remparts » a choisi de partager les bénéfices de la Taverne (Place Duguesclin) entre la Banque Alimentaire de Dinan (pour l'aider dans son action caritative) et la Commune nouvelle de Dinan (pour participer au financement de la restauration des remparts).

Vu la volonté de l'association « Fête des Remparts » de faire un don de 6 050 € au profit de la restauration des remparts,

Vu l'article 238 bis du Code Général des Impôts,

Vu l'instruction fiscale du 13 juillet 2004 « les dons effectués [...] à une collectivité publique telle que l'Etat ou une collectivité territoriale peuvent ouvrir droit à la réduction d'impôt de l'article 238 bis du Code Général des Impôts, si les dons sont affectés à une activité d'intérêt général présentant un caractère mentionné à l'article 238 bis du CGI.»

Vu le budget principal,

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat entre la Ville de Dinan et l'association « Fête des remparts » afin de permettre l'encaissement du don au profit de la restauration des remparts.

La recette est inscrite au budget.

\*

\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

*Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.*

**Didier LECHIEN (Maire)**

L'association Fête des Remparts nous fait un don de 6 050 €. Nous les remercions.

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Non.

**Affaire n°10 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUiH) – Elaboration – Second débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 151-5 et L. 153-12 ;

Vu la délibération n° CA-2017-082 du 13 mars 2017 approuvant la prescription d'un PLUiH issu de la fusion des procédures d'élaboration des PLUiH prescrites par délibérations du Conseil Communautaire de Dinan Communauté, le 29 juin 2015, et du Conseil Communautaire de Plancoët-Plélan, le 14 décembre 2015 ;

Vu le décret n° 2018-142 du 27 février 2018 ;

Considérant que le Conseil Communautaire a approuvé la prescription d'un PLUiH issu de la fusion des procédures d'élaboration des PLUiH prescrites par délibérations du Conseil communautaire de Dinan Communauté, le 29 juin 2015, et du Conseil communautaire de Plancoët-Plélan, le 14 décembre 2015, par une délibération n°CA-2017-082 en date du 13 mars 2017. Un premier débat sur le PADD s'était tenu en Conseil Municipal le 12 décembre 2017 puis en Conseil Communautaire le 18 décembre 2017 (délibération n°CA-2017-355).

Suite à ces débats tenus en 2017, le PADD a été enrichi et modifié, en particulier sur les objectifs de construction de logements neufs, le statut de deux zones d'activités et la prise en compte des modifications de l'article R151-54 du Code de l'Urbanisme. Au regard de ces apports, il apparaît nécessaire d'organiser un second débat sur le PADD. Cela consiste à débattre, sans vote, au sein du Conseil municipal puis du Conseil Communautaire sur les orientations générales du PADD et ses modifications.

L'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLUiH comprennent un PADD.

Ce document définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il doit, en outre, fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

En application de l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Le PADD du PLUiH de Dinan Agglomération permet de définir les orientations générales en matière de développement du territoire 12 ans, soit à l'horizon 2032. Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité dans le respect des principes énoncés aux articles L. 101-1 à L. 101-3 du Code de l'Urbanisme.

Les orientations générales du PADD du futur PLUiH sont les suivantes :

Chapitre 1 : Renforcer l'attractivité de Dinan Agglomération

- I. Capitaliser sur les richesses environnementales du territoire
- II. Accompagner les évolutions des paysages emblématiques et ordinaires
- III. Asseoir le développement urbain sur la qualité paysagère
- IV. Considérer le tourisme comme un objectif de développement autant qu'un cadre de valorisation pour le territoire

Chapitre 2 : Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire

- I. Conforter l'équilibre territorial
- II. Renforcer la place des centralités au sein des communes
- III. Promouvoir des formes urbaines qualitatives, et requestionner la densité
- IV. Favoriser un territoire des courtes distances
- V. Engager le parc bâti dans une transition énergétique et numérique



### Chapitre 3 : Accompagner le développement pour un territoire à vivre

- I. Favoriser l'entrepreneuriat sur Dinan Agglomération
- II. Hiérarchiser les zones d'activités dans une logique de clarification de la stratégie communautaire
- III. Inscrire le développement économique dans un cadre de consommation d'espace maîtrisé
- IV. Garantir un développement commercial qualitatif et diversifié
- V. Valoriser l'agriculture en tant qu'activité économique structurante
- VI. S'engager vers un développement des transports et de la multi-modalité favorisant les déplacements communautaires

### Chapitre 4 : Assurer une gestion durable des ressources et des risques

- I. Maîtriser la ressource en eau dans tous ses usages
- II. Limiter la production de déchets et valoriser la ressource
- III. Développer les filières d'énergies renouvelables comme ressources locales
- IV. Garantir un cadre de vie de qualité en préservant les biens et la population face aux risques, nuisances et pollutions

### Chapitre 5 : Répartir la production de logements en limitant l'étalement urbain

- I. Adopter une stratégie de répartition territoriale adaptée
- II. Permettre et favoriser les parcours résidentiels choisis

### Chapitre 6 : Développer l'attractivité du parc de logements existants

- I. Recréer les conditions d'attractivité en répondant aux attentes en termes de qualité de logement et de cadre de vie
- II. Lutter contre la dégradation du parc de logements existants

### Chapitre 7 : Garantir un logement adapté pour tous

- I. Définir des objectifs de production sociale ambitieux et répartis sur le territoire
- II. Prendre en compte les publics spécifiques

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert et invite les membres du conseil à s'exprimer sur les orientations générales et les modifications du PADD venant d'être présentées.

\*

\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du débat.

*Odile MIEL-GIRESSE présente l'affaire.*

#### **Didier LECHIEN (Maire)**

Merci pour cette présentation. Des observations ? Il y a une beaucoup de réunions. C'est un travail considérable. C'est compliqué d'avoir un document d'urbanisme sur un territoire aussi vaste.

#### **Michel FORGET**

Les modifications proposées sont dûes à des contraintes réglementaires. C'est un catalogue qui ne serait que des bonnes intentions si elles n'étaient pas accompagnées par les communes. C'est un document très intéressant. Il y a un état des lieux très complet du territoire. Donc pour que cela ne reste pas un catalogue d'idées, je vais vous montrer un exemple actuel pour que ce soit plus parlant. Je l'ai d'ailleurs évoqué en commission urbanisme. L'accent est mis sur la lutte contre l'imperméabilisation. J'ai donc fait part de mon étonnement quant à l'extension du parking du centre

E. Leclerc sur plus de 4 000m<sup>2</sup> à l'arrière du magasin. C'est sur le sommet d'une colline, il doit donc y avoir un ruissellement important. Que va donc faire la commune maintenant que c'est viabilisé ? Mes informations récentes font état que ce parking n'est pas bitumé, il est remblayé, il n'est pas interdit aux clients. Les salariés ont eu la consigne d'aller se garer là pour que les clients puissent utiliser le parking bitumé situé à l'arrière du magasin. C'est un exemple concret.

**René DEGRENNE**

On m'a fait part de tes remarques. C'est un terrain qui reste perméable, sur une zone urbanisable. J'ai pris attache auprès de la direction pour régler ces problèmes de régularisation de travaux.

**Michel FORGET**

Je trouve cela curieux. Est-ce que ce type de travaux nécessite une déclaration ? Car les travaux sont faits eux.

**René DEGRENNE**

Je vais régler cela avec la direction.

**Didier DERU**

Pour avoir participé à l'élaboration du SCOT, ce n'est plus un glossaire qu'il faut. C'est complètement incompréhensible. Ce n'est pas passionnant.

**Franck BRAULT**

Pour le centre Leclerc, cela me choque. Le constat est là, maintenant il faut prendre des mesures. Un hypermarché qui fait ses travaux comme ça, sans les déclarer, ça me pose problème. Si moi en tant que particulier je repeins ma maison en rose, on va me tomber dessus. Ça me gêne.

**Didier LECHIEN (Maire)**

D'autres questions ? Non. Pas de vote. C'est un débat.

L'affaire suivante concerne le projet du quartier sud de la gare. Cela fait suite à de nombreuses réunions, commissions, ateliers participatifs, réunions publiques...

**Affaire n°11 -URBANISME – GARE - Travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Sud de la Gare**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

En 2015, la Ville de Dinan a engagé une étude de programmation urbaine sur un vaste périmètre de onze hectares, compris entre la rue Deroyer au sud et la rue du Capitaine Hesry au nord-ouest de la commune.

L'enjeu consistait à réfléchir à une redynamisation de ce quartier emblématique par un développement urbain autour des axes suivants :

- Questionner les fonctions premières de ce quartier et du bâtiment de la gare, inscrit au titre des Monuments Historiques,
- Offrir une nouvelle attractivité à la Gare et à ses abords (pôle d'échange multimodal, requalification du parvis, etc...),
- Garantir les mobilités entre quartiers et une meilleure intermodalité des déplacements,
- Requalifier l'entrée de Ville constituée par la rue du Capitaine Hesry,
- Préserver et mettre en valeur l'identité architecturale et patrimoniale du quartier.

Par délibération du 15 novembre 2016, le conseil municipal de Dinan a validé, à l'unanimité, les conclusions de l'étude de programmation du quartier de la gare et a décidé d'orienter son programme d'actions autour de quatre priorités :

- 1) en 2019, la réfection du secteur « sud gare »,
- 2) la faisabilité d'implanter un équipement sportif ou culturel sur une emprise foncière d'un hectare au Nord du Stade Maurice Benoist,
- 3) l'engagement des négociations avec la SNCF pour acquérir les terrains et les locaux qu'elle est disposée à céder à la commune, au Nord des voies ferrées et au sein du bâtiment de la Gare,
- 4) l'accompagnement, voire l'implication de la Ville, pour le changement de la vocation du bâtiment Gare, progressivement cédé par la SNCF, vers des affectations autour des thématiques de la culture, du tourisme et de la restauration.

Après l'étude de circulation menée en 2017, la municipalité a décidé d'engager la première étape opérationnelle sur l'opération « sud Gare ». La mission a été confiée au cabinet F.AU (cf. délibération du 12 décembre 2017) pour des travaux de requalification des espaces publics aux abords de la Gare afin d'améliorer le cadre de vie du quartier et de faciliter les modes actifs de déplacement entre le cœur de ville et le quartier de l'Europe via la séquence Gare.

Depuis 2015, le projet se construit avec nos partenaires (l'Etat, la Région Bretagne, la SNCF et Dinan Agglomération) et les citoyens par le biais de :

- Réunions publiques les 30 mai 2016, 22 juin 2016 et 19 novembre 2018,
- Ateliers citoyens en novembre 2015, mars 2018 et mai 2018,
- L'ouverture en novembre 2018 d'un lieu référent « le chantier des idées » sur site, avec des permanences hebdomadaires et proposant ponctuellement un accueil sur des horaires décalés,
- Des expositions publiques passées et à venir,
- Un site web et une page Facebook comme relais de l'information et de la concertation

Des comités de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires ont été réunis (2 en phase étude de programmation, 3 en phase conception des aménagements en 2018).

Le projet tel que présenté consiste à revoir l'aménagement des espaces publics depuis la rue Carnot jusqu'à la rue Deroyer sur une longueur d'environ 400 mètres linéaires avec une réfection de la place du 11 novembre 1918 et la réalisation d'un mail planté en lieu et place de la gare routière dont le déplacement a été acté à l'issue des phases de consultation.

L'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal favorisera tous les modes de déplacements (circulation et stationnement des voitures et des bus, pistes cyclables, offre variée de parkings vélos, dépose-minutes, stationnement des taxis, confort d'accès pour les piétons et les personnes à mobilité réduite). L'ambition, à plus long terme, de créer une passerelle piétonne de franchissement des voies facilitera la mobilité inter-quartier et l'accès aux trains.

Le parvis de la Gare, les trottoirs de la rue Deroyer et les accès aux commerces seront repris et équipés de mobilier urbain offrant un meilleur confort de l'espace public.

149 places de stationnement gratuit et 34 places de stationnement payant sont prévues. L'offre de stationnement gratuit est remaniée pour être supérieure à l'offre actuelle.

Les relations visuelles et piétonnes avec les rues Carnot et Lord Kitchener sont assurées et les éléments patrimoniaux existants préservés et valorisés. La Gare, Monument Historique, est mise en scène dans l'espace public par l'éclairage de ses façades et de ses blasons.

La réalisation d'un mail orienté est-ouest permet de renouer une relation quotidienne avec le quartier de l'Europe. Une centaine d'arbres d'essences locales est plantée à raison d'environ 1 arbre pour 40 m<sup>2</sup> permettant d'offrir un lieu ombragé par endroit et des clairières à ciel ouvert

ponctuellement. Un vaste auvent abrite les sanitaires, accueille les passagers en transit et les événements de quartier.

Les travaux débuteront au premier trimestre 2019 par la place du 11 Novembre 1918.

Suite à la commission d'urbanisme en date du 14 décembre 2018 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

1. d'approuver le projet présenté ci-dessus ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet, y compris le dépôt du permis d'aménager.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte ces dispositions par 41 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE** (M. BERTIER) **et 7 ABSTENTIONS** (M. de BELLEVUE, Mme LAISNE, M. FORGET, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR).

*Odile MIEL-GIRESSE présente l'affaire.*

#### **Didier LECHIEN (Maire)**

Merci pour cette présentation. Des observations ?

#### **Régis de BELLEVUE**

Je voudrais exprimer un regret. Je ne suis là que depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Sans vouloir remonter très loin, il y a eu un gros loupé il y a quelques années quand le mess des officiers, qui devait être maintenu, a été supprimé. Pôle emploi a été construit alors qu'on aurait pu garder une continuité dans le quartier de l'Europe. Je crains que l'on soit en train de refaire la même chose. Le 24 mai dernier, lors de l'atelier d'échanges citoyens, il a été annoncé que les cars scolaires ne reviendraient pas à la gare routière. Ce que nous défendions depuis un moment. Les contraintes de programmes soumis aux architectes ont donc été modifiées. Il faut donc revoir cette zone pour avoir la meilleure liaison possible entre le quartier de l'Europe et celui de la gare. Il fallait donc revoir les scénarios. L'un des scénarios était la construction d'habitation côté voie ferrée. Je crains qu'étant resté sur un simple aménagement urbain, sans critiquer le cabinet FAU, on aurait dû peut-être revoir et mener la réflexion sur la partie rue Deroyer, mail, de façon à avoir un réel projet urbain. Ce qui n'aurait pas forcément remis en cause le planning. Cela aurait permis d'émettre plusieurs hypothèses avec un vrai projet urbain. J'ai peur qu'on soit plus dans l'aménagement paysager et que l'on risque de perdre l'objectif de liaison, sans parler du plan de circulation global pour le centre-ville. Je m'abstiendrai donc sur ce projet.

#### **Michel FORGET**

Effectivement, quand la décision de supprimer la gare scolaire a été prise, la question de cet espace aurait pu être reposée. Soit en faisant quelque chose de boisé, privilégiant la déambulation, des aires de jeux, un préau... Je participe au comité de pilotage, je trouve la proposition séduisante, les remarques que je fais qui expliqueront mon abstention qui se base plus sur la méthode que sur le projet d'ailleurs, c'est-à-dire qu'un des objectifs qui a été rappelé c'est de créer une liaison entre le quartier de l'Europe et le quartier de la Gare mais c'est aussi, c'était une proposition du cabinet Ruelle, c'était aussi d'apaiser la circulation et limiter, par un plan de circulation adapté, le nombre de voitures sur ce quartier. Or là nous émettons des réserves, vous allez dire on n'y travaille... or la

piscine va aussi amener de la circulation, s'il n'y a pas un plan de circulation globale de la ville, je ne vois pas ce projet d'aménagement, même s'il est plus convivial, je ne vois pas comment il va diminuer le flux de voiture dans ce secteur. J'ai même peur qu'il y ait plutôt un ralentissement dans ce secteur. J'ai peur que ce ne soit que de l'embellissement même si c'est louable. On avait évoqué des mises en sens unique dans certaines rues plus largement autour du quartier... La rue Bertrand Robidou, la rue du Clos du Hêtre, la rue Kitchener, ... Est-ce que ce projet-là, qui est très intéressant tout de même, va désengorger ce secteur ? Il faut que ce soit inscrit dans un plan de circulation plus général.

#### **Didier DERU**

On est sur la place de la Gare. Le premier train direct Dinan-Rennes partira le 14 janvier de Dinan. On voit plus dans le projet un aménagement urbain qu'un sujet d'aménagement lié notamment au transport et au ferroviaire. Ce qui m'inquiète un peu c'est qu'on a des travaux qui vont être faits sur la ligne Pleudihen-Dol, on peut soulever la pugnacité d'un certain Théo Marteil sur ce sujet, je pense que cela va inciter nos concitoyens à prendre le train. D'autant plus que le train direct Dinan-Rennes, c'est imbattable en terme de temps notamment par rapport à la voiture. C'est une gare qui rayonne. Avec ce projet de la piscine, j'ai du mal à me projeter sur la capacité globale de stationnement. Aujourd'hui le parking en face Pôle emploi est saturé, on a du stationnement sauvage. Là où j'ai un vrai sujet, je le disais lors du budget, il faudrait une globalité entre projet gare et projet piscine, notamment en termes de stationnement. Je sais qu'il faut avancer mais pour moi c'est une grosse interrogation. Est-ce qu'aujourd'hui on a une certitude signée de l'acquisition de la partie nord? On apprend que la gare scolaire va aller quartier Fontaine des eEaux, ce qui avait déjà été envisagé et annulé notamment pour des raisons de sécurité et d'embouteillage. Comment les jeunes de Vercel et des Cordeliers vont rejoindre leur établissement ? Enfin sur l'aspect paysager, j'entends les essences locales, attention à l'entretien. Il y a des essences à privilégier. Enfin, il avait été envisagé de créer une nouvelle voie parallèle à la rue du Capitaine Hesry, je ne souscrivais d'ailleurs pas à ce projet.

#### **Didier LECHIEN**

C'est la rue René Degrenne... (rires)  
D'autres questions ?

#### **Anne-Cécile BRIEC-LAME**

Par rapport à la végétalisation, beaucoup de villes font attention au confort, au mieux vivre, je tiens à ce que l'on soit vigilant quant aux essences d'arbres, notamment au point de vue allergie. Il y a de plus en plus de gens allergiques, il y a beaucoup de pollens allergisants en ville déjà. Il y a des guides qui permettent de trouver des solutions notamment.

#### **Didier LECHIEN**

En effet, je souscris, il faut être vigilant sur ce point.

#### **Charles PASINO**

Pour ma part, je trouve ce projet très joli mais je ne vois pas en quoi il va dynamiser ce quartier. Il ne faut pas se leurrer, on ne pas se promener ou cueillir des fleurs quand on va à la gare...

#### **Didier LECHIEN**

En effet, ce n'est pas l'objet....  
Des questions ?

Je vais rajouter quelques éléments. Pour répondre à un certain nombre de points. Je vous remercie tout d'abord pour vos différentes contributions et participations dans les différentes réunions, les comités de pilotage, les réunions publiques... Ce projet est important, il engage la ville pour de nombreuses années. Nous avons voté en 2015 une étude de programmation qui a validé un certain nombre d'orientations, notamment sur les liaisons entre le centre-ville, le quartier de la gare et le

quartier de l'Europe. L'idée d'ailleurs de faire un faubourg urbain à la place de la gare scolaire avait été évoqué par le cabinet Ruelle, qui pour diverses raisons n'avait pas validé cette hypothèse. Je ne me souviens plus trop, pour le mess des officiers, je crois qu'il y avait un projet de Steredenn mais qui n'a pas abouti. Finalement l'architecte en charge du projet avait dessiné le projet, M. Madec il me semble...

En 2012, la Sem s'était vue confier l'aménagement. Il avait finalement été décidé d'y implanter la gare scolaire, car il y avait urgence à apporter une solution pour la sécurité des enfants. La Sem Dinan Expansion avait donc fait des travaux pour accueillir des enfants à cet endroit. A partir de l'étude de programmation, nous avons confié à FAU la réalisation de ces aménagements et s'est vite posé la question de savoir si ces aménagements ne devaient pas dépasser le seul parvis de la gare pour s'étendre à l'espace occupé par la gare scolaire, conscients que nous étions les uns les autres des difficultés en terme de liaison et de conception puisque je vous rappelle que les cars sont obligés de partir en marche arrière pour reprendre le flux de circulation. Ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes de sécurité, au vu du nombre important de jeunes sur cet espace. Ce qu'on peut regretter c'est que ne se soit pas posé à ce moment la question de la connexion entre le parvis de la gare et le quartier de l'Europe. La gare a été en fait placée entre deux espaces. Sur un projet aussi important, il est essentiel de se poser la question de l'emplacement de la gare scolaire. D'autant que l'espace aménagé n'accueille des cars que deux ou trois heures par jour, le matin et le soir et reste libre pendant les vacances. Ce qui ne remet pas en cause, les aménagements réalisés. En effet il y avait un dénivelé de trois mètres entre la rue et la gare scolaire, tout le mobilier urbain sera réutilisé. Il fallait donc se poser aujourd'hui la question de l'emplacement de la gare scolaire, c'est ce qui est apparu au comité de pilotage d'ailleurs.

L'objectif est d'assurer une liaison entre les quartiers et d'avoir un espace apaisé, notamment pour ce quartier et pouvoir y implanter des équipements susceptibles d'être utilisés par les usagers de ce quartier puisqu'on trouve sur ce quartier, des banques, Pôle Emploi, des services... Je vous invite à vous intéresser à l'aménagement de la gare de St-Etienne, vous verrez des similitudes entre ce projet et le projet tel qu'il nous est proposé aujourd'hui. La liaison directe entre Dinan et Rennes va être mise en place le 15 janvier. Je vous rappelle les horaires (Dinan 6h56 / Rennes 8h03 et Rennes 16h56 Dinan 18h01). Cette ligne va rendre attractif la liaison ferroviaire. Clairement, il va y avoir besoin de stationnement pour les usagers du train. Je vous rappelle que la région Bretagne conditionne ses subventions à la création de places de stationnement. Il faut voir cet enjeu dans le cadre de la globalité du quartier, il y a des places de stationnement préservées sur le parvis et autour du mail, il va y avoir des places de stationnement de créées au nord et on bout du compte c'est 70 places de stationnement supplémentaires qui seront créées dans un premier temps. Dès 2019, la SNCF se propose de nous louer le terrain situé au nord de part et d'autre de la halle aux marchandises, nous allons répondre positivement de façon à avoir des places supplémentaires. Je vous rappelle par ailleurs, que la SNCF est prête à nous céder, une fois les travaux de la ligne Dinan-Lamballe réalisés, les terrains situés le long de la rue Bertrand Robidou.

Aujourd'hui la SNCF ne souhaite pas les céder car elle souhaite faire sa base travaux dans la perspective des travaux à venir mais, à terme, ces terrains seront cessibles pour y faire des aménagements et éventuellement des stationnements. J'entends bien que la création de la piscine va engendrer des besoins en stationnement, c'est la raison pour laquelle la Ville va également acquérir des terrains qui se trouvent à proximité du terrain annexe du stade. C'est un terrain situé entre le terrain annexe et l'entreprise Sameto. Ce terrain appartient pour l'instant à un mandataire judiciaire, on pourrait y créer du stationnement supplémentaire. Nous souhaiterions donc acquérir ce terrain.

Enfin il faut prendre en considération un élément. C'est une zone sensible ayant un enjeu d'aménagement pour la gare, pour le quartier de l'Europe. On ne peut pas non plus faire le choix de la transformer en un vaste parking. Il faut faire le choix d'un aménagement de stationnement de part et d'autre des voies de chemin de fer. D'où l'intérêt de réfléchir à une passerelle. On commence à envisager le coût que cela pourrait représenter, on nous annonçait il y a quelques années des

millions d'euros, on n'en est plus là, la SNCF a revu ses prétentions à la baisse, mais néanmoins une passerelle reliant les espaces de la gare, des équipements sportifs a tout son intérêt.

Voilà l'analyse que je fais de ce projet. Ce n'est pas forcément comme cela que je l'aurais vu à l'origine, le comité de pilotage, les commissions ont travaillé dessus, il ne faut pas oublier non plus l'importance des réunions publiques, des échanges avec les riverains, avec les commerçants, le conseil des sages... et ce projet a évolué au fur et à mesure. La première mouture qui nous a été présentée n'est pas celle-là. Il y a eu des évolutions, dans la première hypothèse la rue Deroyer était en sens unique, très rapidement les riverains et les usagers se sont émus de cela, ils ont peur que cela complique la vie de tout le monde, même chose pour la rue Kitchener... On a fait évoluer le projet. Ce projet est le résultat de ces échanges, de ces réunions qui aboutissent à cette solution. Je n'étais pas parti au départ pour un déplacement de la gare scolaire et en fait il est vite apparu qu'il fallait repenser le quartier. Pour que cela fonctionne, que ce soit un espace que les gens s'approprient, il fallait déménager la gare scolaire.

La gare scolaire sera donc déplacée vers le lycée Fontaine des Eaux (côté Boulevard Aubert) où 70% des élèves arrivent à peu près. Aujourd'hui, le fait que les bus arrivent dans le quartier de la gare, cela aggrave les difficultés de circulation dans le centre ville. Il y aura donc un système de navettes pour emmener les jeunes du quartier de la Fontaine de seaux vers les établissements scolaires, d'autant plus qu'il faut savoir que de plus en plus de jeunes utilisent désormais le Dinamo. La Région qui nous encourage dans cette réflexion et nous accompagnera y compris financièrement, va profiter de cet aménagement pour repenser le transport scolaire en général sur Dinan. C'est un projet qui dépasse le seul aménagement du parvis et qui va toucher le quartier en général. Au final ce seront places qui seront créées au nord de la Gare.

#### **Didier DERU**

Pour le Clos du Hêtre, est ce que les cars viennent et piquent au niveau de la rue ? Parce que là ça peut-être compliqué en termes d'embouteillages de circulation. Il y a eu des évolutions et je pense qu'il peut encore y en avoir. On ne peut pas mettre des voitures partout mais on peut se poser la question du parking souterrain, je ne veux pas faire mon René Benoit mais il faut peut-être se poser la question... ça coûte mais ça peut-être une DSP, ça permettrait d'avoir du stationnement non visible. En l'état actuel des choses, je n'arrive pas à prendre du recul, j'ai trop d'informations en même temps. Pourquoi pas un parking souterrain, je sais c'est cher mais pourquoi pas en DSP...

#### **Didier LECHIEN**

Voire un parking en silo, allez à Vitré par exemple. Il existe des parkings en silo végétalisés par exemple... Nous en avons parlé avec l'ABF, il est tout à fait possible notamment au nord des voies, de créer des parkings en silo pour augmenter les capacités de stationnement sur ce quartier. Le cabinet avait eu une hypothèse d'un parking en silo qui se terminait par la passerelle mais l'ABF n'était pas pour, par contre il n'y avait pas d'objections pour le parking souterrain ou le parking silo. Cela s'insérerait parfaitement dans le site. Je rappelle que nous sommes dans la première phase, après il faudra s'attaquer au nord.

#### **Bernard LAGRE**

Sur les cars rue du Clos du Hêtre, il y en a très peu. On ne pourra pas les empêcher mais il y a en a peu. Pour les parkings silo, on sait que les gens préfèrent être en hauteur plutôt qu'en souterrain.

#### **Didier LECHIEN**

Je vous propose de passer au vote.

**Affaire n°12 - FINANCES - Demande de subvention Fonds européen ITI FEDER 2014-2020, Dinan Agglomération, Région Bretagne**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

La présente demande de subvention porte sur la requalification de l'espace Gare Sud avec l'Aménagement d'un Pôle d'échange multimodal.

Une subvention de 364 569 € a déjà été accordée par l'Etat le 1<sup>er</sup> août 2018 au titre la dotation de soutien à l'investissement public local - Contrat de ruralité.

Le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous porte sur les dépenses d'investissement :

Dépenses en €		Ressources en €		
<b>Investissement en HT</b>				
Prix généraux (inst. chantier, constats huissier, implantations, recolements, DOE, ...)	32 500 €	ITI FEDER	183 333 €	8 %
		<b>Etat (Contrat de ruralité)</b>	<b>364 569 €</b>	16 %
Travaux (bordures, structures et revêtements, assainissement, réseaux souples, mobilier, signalisation, aménagements paysagers)	2 227 500 €	Région	172 500 €	8 %
		Dinan Agglomération	100 000 €	4 %
		Autofinancement	1 439 598 €	64 %
<b>Total</b>	<b>2 260 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 260 000 €</b>	<b>100 %</b>

**Délais de réalisation** : 16 janvier 2019 - 15 novembre 2020

Ainsi, considérant ces éléments, il vous est proposé :

1. de valider le plan de financement prévisionnel et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus;
2. de demander à bénéficier de l'aide européenne au titre de l'ITI FEDER 2014-2020 de Dinan Agglomération, et de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Dinan Agglomération ;
3. de demander à bénéficier d'une aide de Dinan Agglomération au titre de la politique de mobilité et de transport ;
4. de demander à bénéficier d'une aide de la Région Bretagne au titre de la politique de mobilité et de transport ;
5. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire. La Ville de Dinan s'engage



à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de la subvention ITI FEDER et des autres cofinanceurs.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

**Didier LECHIEN**

Pas de questions ?

Je vous propose de passer au vote.

L'affaire est adoptée.

*Odile Miel-Giresse rapporte les affaires 13 et 14 ensemble.*

### **Affaire n°13 - URBANISME - Dénomination de la voie qui dessert la résidence Surcouf**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

La résidence Surcouf, située sur la parcelle AM n°310, est aujourd'hui adressée rue Petite Haie. Afin de faciliter l'identification de cet ensemble de logements, il conviendrait de dénommer la voie comprise entre le Boulevard Simone-Veil et la rue Petite Haie.

Le nom de cette voie pourrait être *Allée Robert-Surcouf*, du nom du célèbre capitaine corsaire qui a effectué une partie de ses études dans l'actuel collège Roger-Vercel.

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 15 novembre 2018,

Il vous est proposé de dénommer cette voie *Allée Robert-Surcouf*.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** cette disposition.

### **Affaire n°14 - URBANISME - Dénomination de la voie comprise entre la rue des Vergers et la rue du Clos Basnier**

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Dinan Habitat construit actuellement un immeuble de 27 logements collectifs en lieu et place de l'ex « Cité du Clos Fleuri ».

Les résidences le « Clos Niquet » et le « Clos Basnier » ont une adresse sur la rue du Clos Basnier. La nouvelle résidence « Le Clos Fleuri » et la résidence « les Jardinets » ont un numéro sur la rue des Vergers.

La construction du nouveau « Clos fleuri » est l'occasion d'attribuer un nom à la voie qui relie la rue des Vergers à la rue du Clos Basnier. Les « Jardinets » changeraient donc d'adresse.

Le nom de cette voie pourrait être : *rue Colonel Louis ANDLAUER*. La famille a été consultée et a formulé un avis favorable.

M. Louis Andlauer, alias René Matis, est né en 1919 et mort, à Dinan, en 1999. Héros de la France Libre, il fut Compagnon de la Libération et Commandeur de la Légion d'Honneur.

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 14 décembre 2018,

Vu l'avis favorable de la famille de Monsieur Andlauer,

Il vous est proposé de dénommer cette voie *rue Colonel Louis ANDLAUER*.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte** cette disposition **par 48 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** (Mme MISSIR).

**Didier LECHIEN**

Louis ANDLAUER était le gendre de René PLEVEN. Ils étaient tous les deux compagnons de la Libération.

Des questions ?

**Stéphanie MISSIR**

Deux noms de rue, deux noms d'hommes. Pour le premier c'est pratico-pratique, pour le second on peut faire mieux. Arrêtons d'invisibiliser les femmes, tous les chercheurs en sociologie, urbanisme... vous le diront. Il faut arrêter de donner des noms d'hommes. Il y a des femmes sur Dinan qui méritent aussi, je vais nommer par exemple Françoise de Dinan, Marie-Anne de Chateaubriand, Angélique Brûlon.

**Didier LECHIEN**

Elle a déjà une rue.

**Stéphanie MISSIR**

Edwige Pitel, c'est une championne de vélo mais aussi une grande chercheuse. Si on cherche des noms de femmes on trouve, arrêtons de nous invisibiliser sur les espaces publics. Nous demandons une étude pour savoir sur Dinan combien de rues ont des noms de femmes. Vous voyez bien que la société évolue, que les femmes ont un rôle essentiel, il est important que l'on commence ici.

**Didier LECHIEN**

Je rappelle que nous avons baptisé le boulevard Simone Veil, nous avons honoré Anne Beaumanoir récemment qui est Juste parmi les Nations, nous lui avons remis la médaille de la Ville. Permettons tout de même de dire que nous pouvons donner un nom de rue à M. Andlauer puisqu'il est Compagnon de la Libération, qu'il n'y en a eu que deux à Dinan. René Pléven a sa place, pour d'autres raisons aussi. Je pense que ce sont des héros de la Résistance et si le général de Gaulle en 1945 les a honorés du titre de Compagnon de la Libération c'est que ce sont des hommes qui se sont comportés en héros. Il est donc normal qu'il soit honoré dans la ville dans laquelle il a résidé.

**Régis de Bellevue**

C'est un détail de forme, mais je ne pense pas qu'il faille un trait d'union...

**Didier LECHIEN**

On passe au vote.

Pour l'allée Robert Surcouf ? Unanimité.

Pour la rue Louis Andlauer ? Une opposition (Mme Missir).

Et bien, vous auriez au moins pu vous abstenir...

C'est une abstention ? Je croyais que c'était une opposition... Donc une absence. (Mme Missir)

### **Affaire n°15 - Echangeurs de la Bézardais – Les Périaux – Travaux - Convention de co-financement**

Rapporteur : M. DEGRENNE

Par délibération du 17 Juillet 2017, le Conseil Communautaire a approuvé les clés de répartition de financement proposées pour la réalisation de l'échangeur de la Bézardais-Les Périaux (échangeur Nord) estimé à 1 450 000 €. Dans sa délibération, le Conseil Communautaire avait également demandé que l'Etat, Maître d'Ouvrage de l'Opération, réalise l'échangeur Sud et Nord dans la même temporalité et dans le cadre du CPER 2015-2020.

Depuis cette délibération, les éléments techniques du projet ont été affinés par les services de l'Etat qui ont pris en compte la demande de réalisation des deux échangeurs en même temps. Un schéma global d'aménagement est ainsi aujourd'hui présenté avec un démarrage des travaux à partir de 2019, sous réserve de l'obtention des crédits d'Etat (2019-2020 échangeur Nord Les Périaux, 2021-2022 échangeur Sud La Bézardais).

Le coût du projet est désormais évalué à **2 550 000 € TTC**. Il comprend l'échangeur Nord (1 471 360 € TTC), l'échangeur Sud (646 750 € TTC), les acquisitions foncières (250 000 € TTC) et l'accès à la zone de Bel Air qui sera à la charge de Dinan Agglomération (180 000 €).

Le Plan de financement prévisionnel de ces travaux se répartit de la façon suivante :

60 % CPER (Etat)	1 422 000 €
20 % Département 22	474 000 €
20 % Bloc Local	654 000 € (474 000 € + 180 000 €)
	▪ Dinan Agglomération : 50 %, soit 237 000 € + 180 000 €
	▪ Communes : 50 %, soit 237 000 €, répartition à déterminer

La DIR Ouest, Maître d'Ouvrage de l'opération, propose aujourd'hui la signature d'une convention de co-financement avec Dinan Agglomération (représentant le Bloc Local), pour un montant de participation de 474 000 €, l'accès à la zone de Bel Air estimé à 180 000 € étant à la charge exclusive de Dinan Agglomération.

Cette convention ne prévoit pas les répartitions au sein du bloc local qui doivent faire l'objet d'accords entre les communes. En effet, en parallèle, des conventions spécifiques, calquées sur celle entre Dinan Agglomération et l'Etat, devront être formalisées.

Une réunion d'échanges entre les communes a été organisée, le 12 septembre dernier, par Dinan Agglomération.

La Commune nouvelle de Dinan est directement concernée par cet accès depuis la nationale 176. Il est notamment utilisé par les usagers souhaitant se rendre plus spécifiquement vers le sud de la commune, à l'hippodrome ou à l'aérodrome. Ces derniers équipements appartiennent à la Commune nouvelle.

La solidarité territoriale impose donc de participer, dans une juste proportion, au financement de ce projet. Une somme de 60 000 € paraît équitable au regard de la participation des autres communes.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

1. d'approuver la répartition du financement du « Bloc Local », pour un montant total estimé de 474 000 € comme suit :
  - 50 % pour Dinan Agglomération,
  - 50 % pour les communes ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune nouvelle de Dinan à hauteur de 65 000 € ;
3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de ce projet.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** cette disposition.

**Didier LECHIEN**

Le dossier avance. Des questions ?  
Unanimité.

*Brigitte Balay-Mizrahi rapporte les affaires 16, 17 et 18 ensemble.*

**Affaire n°16 - AFFAIRES SCOLAIRES - Fourniture des repas aux écoles privées**

Rapporteur : Mme BALAY-MIZRAHI

Deux cuisines centrales produisent les repas qui sont servis dans les restaurants scolaires des écoles publiques de la Commune nouvelle.

La cuisine centrale de la commune historique de Léhon fabrique et livre les repas au restaurant scolaire de l'école privée Duguesclin.

La cuisine centrale de la Source fabrique et livre les repas aux écoles privées du Clos-Joli, de Sainte Croix, du Sacré Cœur, ainsi qu'à l'école Diwan.

La fabrication conjointe des repas permet une économie d'échelle, puisque les effectifs sont sensiblement identiques. Par ailleurs, la qualité de service et les coûts de production sont similaires sur les deux sites.

Les conventions fixant les obligations de la ville et des écoles privées sont arrivées à leur terme et doivent être reconduites.

Aussi, il est proposé de renouveler ces conventions et de fixer le prix du repas à 3 € pour l'année 2018.

Ce tarif pourra évoluer selon les modalités d'évolution des tarifs des services de la Ville.

La commission des Affaires Scolaires et de la Réussite Educative, réunie le 4 décembre 2018 a émis un avis favorable.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** cette disposition.

**Affaire n°17 - AFFAIRES SCOLAIRES - Frais de scolarité**

Rapporteur : Mme BALAY-MIZRAHI

La législation impose la participation financière des villes au titre de la scolarité des élèves ressortissants de la commune et scolarisés dans une école privée sous contrat d'association située sur son territoire.

Les écoles actuellement concernées par cette participation sont :

- L'école du Clos Joli,
- L'école Sainte Croix,
- L'école du Sacré Cœur,
- L'école Duguesclin,
- L'école Diwan.

Le Code de l'Education précise que la participation est calculée sur la base du coût moyen par élève des écoles publiques de la commune, hors activités périscolaires.

Ce coût est calculé par référence aux dépenses correspondantes de l'enseignement public :

- L'entretien des locaux affectés à l'enseignement,
- Les frais de chauffage, d'eau, d'éclairage et de nettoyage des locaux à usage d'enseignement,
- L'entretien et, s'il y a lieu, le remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement n'ayant pas le caractère de biens d'équipement,
- L'achat des registres et imprimés à l'usage des classes,
- La rémunération des agents de service.

Le montant calculé, pour l'année 2018, est de :

- 759.23 € par élève scolarisé en école élémentaire
- 1389.74 € par élève scolarisé en école maternelle.

Pour les écoles maternelles, une participation facultative est également versée pour les frais de scolarité des élèves dinannais des écoles maternelles privées sous contrat d'association. Le montant de la participation de la Ville est celui d'un enfant d'âge élémentaire.

Il vous est proposé :

1. d'adopter les montants des participations par élève indiqués ci-dessus ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte** ces dispositions **par 44 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE** (Mme MISSIR, M. FORGET, M. BRAULT) **et 2 ABSTENTIONS** (Mme BRIEC-LAME et M. SEGARD).

### **Affaire n°18 - AFFAIRES SCOLAIRES - Coût des services périscolaires**

Rapporteur : Mme BALAY-MIZRAHI

La Ville de Dinan propose aux familles des services d'accueil périscolaire et un service de restauration dans les écoles publiques.

L'Accueil périscolaire accueille les enfants dès 7h30 et jusqu'à l'heure de rentrée en classe (8h30) puis de 16h15 à 19h.

Le service de restauration scolaire comprend la prise en charge de l'enfant de 12h à 13h45, repas inclus.

Ces services déclarés à la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et agréés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont assurés par des professionnels diplômés.

Pour l'année 2018, les coûts de revient comprenant l'ensemble des dépenses directes et indirectes sont évalués à :

- 2,61 € par heure et par enfant pour l'accueil périscolaire matin et soir
- 4,59 € par enfant sur le temps méridien, repas inclus.

Les recettes (redevance acquittée par les familles (dont CCAS) et financements CAF) laissent à la charge de la Commune nouvelle :

- 0,74 € par heure pour l'accueil périscolaire matin et soir
- 1,80 € par enfant sur le temps méridien, repas inclus.

Ces montants serviront de référence pour la facturation de ces services aux communes dont des enfants sont scolarisés à Dinan.

Il vous est ainsi proposé :

1. d'adopter les montants calculés indiqués ci-dessus,
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

**Christine LAISNE**

Concernant l'affaire n°18, le coût est un coût fixe ou calculé en fonction du quotient familial ?

**Didier LECHIEN**

Le coût est fixe mais après les familles règlent en fonction de leur quotient familial.  
D'autres questions ?

**Anne-Cécile BRIEC-LAME**

Pour la maternelle, le choix est fait de verser ?  
Pourquoi verser systématiquement ?

**Brigitte BALAY-MIZRAHI**

Parce que l'on fait le même traitement que pour les écoles publiques.

**Didier LECHIEN**

On passe au vote.

**Michel FORGET**

Peut-on dissocier les votes ? L'affaire 17...

**Didier LECHIEN**

Pas de problème. J'ai un principe, les enfants des écoles privées sont traités de la même façon que ceux des écoles publiques.

**Franck BRAULT**

Ce n'est pas la loi...

**Didier LECHIEN**

La loi ne l'interdit pas donc nous traitons tous les enfants de la même façon, qu'ils soient dans le privé ou le public. L'enseignement privé participe aussi au service public de l'Education.

**Michel FORGET**

Il ne s'agit pas de faire des différences de traitement entre les enfants. La question est que les établissements privés n'ont pas les mêmes obligations en termes de carte scolaire et nous il nous apparait important de concentrer les ressources pour redynamiser les écoles.

**Didier LECHIEN**

Nous n'aidons que les enfants de la commune nouvelle de Dinan.

**Didier DERU**

On va éviter de rouvrir les débats de 1984.

**Didier LECHIEN**

On passe au vote.

Unanimité pour les affaires 16 et 17.

Pour l'affaire 18 : **3 VOIX CONTRE** (Mme MISSIR, M. FORGET, M. BRAULT) et **2 ABSTENTIONS** (Mme BRIEC-LAME et M. SEGARD).

**Affaire n°19 - AFFAIRES GENERALES – Restauration de plans cadastraux du 20 juin 1811 et demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C)**

Rapporteur : Mme PARIS

Conformément à l'article L.212-6 du Code du patrimoine, la Commune nouvelle de Dinan doit assurer la conservation et la mise en valeur de ses archives municipales.

La restauration des plans cadastraux du 20 juin 1811, conservés dans les archives de la commune, s'inscrit dans le cadre du projet communal de création des archives de la Commune nouvelle. Ce projet a également vocation à garantir la préservation et la valorisation des archives municipales.

Suite à une consultation, le choix s'est porté sur l'Atelier MACAIRE, situé à Dinan, pour une prestation d'un montant de 1 340 €, la commune pouvant bénéficier d'une subvention de 536 € par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Il vous est proposé :

1. de solliciter, dans le cadre de la restauration des plans cadastraux, une subvention de 536 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C).
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

*Cécile PARIS présente l'affaire.*

**Affaire n°20 - AFFAIRES GENERALES – Classement des archives communales et demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C)**

Rapporteur : Mme PARIS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor (CDG22), au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales.

La tenue des archives est une obligation légale (au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales) qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Dans le cadre de son projet de création, de préservation et de valorisation de ses archives municipales, la Commune nouvelle de Dinan a souhaité solliciter un service d'accompagnement, notamment dans le cadre d'une mission de classement des archives des communes de Dinan et de Léhon.

A la demande de Monsieur le Maire, le service « Archives » du CDG22 a réalisé un diagnostic gratuit du fonds d'archives des deux communes et établi un rapport sur la base duquel une convention d'accompagnement a été proposée.



Cet accompagnement nécessiterait une mission d'une durée de 1 716 heures sur la base d'un tarif horaire de 45 euros (tarif voté par le conseil d'administration du CDG22), soit un budget total de 77 220 euros. Cette mission pourrait intervenir au cours des années 2019 et 2020, la facturation de l'intervention des archivistes du Centre de gestion pouvant être facturée sur trois exercices budgétaires (soit 25 740 euros en 2019, 2020 et 2021).

Il vous est proposé :

1. de décider l'adhésion de la commune au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, sachant que la mission fera l'objet d'une convention précisant les conditions techniques (objet, période, contenu de la mission, conditions d'intervention, ...) et financières de l'intervention ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes se rapportant à cette affaire ;
3. de solliciter, dans ce cadre, une subvention de 2 684 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C).

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

*Cécile PARIS présente l'affaire.*

**Didier LECHIEN**

Pas de questions ?

On passe au vote.

**Affaire n°21- AFFAIRES IMMOBILIERES : Aérodrome - Vente des parcelles B n° 1133c et B n°1130a à la SCI Emeraude Aviation**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Suite à une délibération du 11 avril 2018, la Commune nouvelle de Dinan a obtenu, par ordonnance du 4 juin 2018 auprès du juge-commissaire chargé de la procédure de liquidation de la SAS ANI INDUSTRIES (propriétaire du bien), la cession de gré à gré de la parcelle cadastrée section B n°1133 (PLU - commune de Trélivan) à un prix de 10 000 euros.

Cette acquisition s'avérait nécessaire en vue de la vente à la SCI Emeraude Aviation d'une partie de ladite parcelle (cadastrée section B n°1133c après division parcellaire) et de la parcelle contigüe n° 1130a. Sur ces parcelles d'une superficie de 2308 m<sup>2</sup> se trouvent deux hangars très délabrés. L'acquéreur souhaite en rebâtir un en vue d'y faire stationner des avions. Pour ce projet, la commune de Trélivan a également cédé une parcelle contigüe (parcelle section B n°1646).

Le service des domaines a estimé ces parcelles à un prix de 39 200 euros avec une marge d'appréciation de 15%.

Le prix de vente pourrait être fixé à 45 000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal :

1. de vendre les parcelles section B n°1133c et n°1130a à la SCI Emeraude Aviation au prix net vendeur de 45 000 euros.

2. d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude notariale Le Voyer/Villin, notaires à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

*Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.*

**Didier LECHIEN**

Des questions ?

**Christine LAISNE**

Qui est dans la SCI ?

**Olivier BOBIGEAT**

Il s'agit de M. Bocqueho avec son fils. Il a un avion sur Dinard.

C'est un beau projet qui permettrait d'aménager le bas de l'aérodrome et donc d'augmenter le trafic et donc les recettes des taxes d'atterrissage.

**Affaire n°22 - Société d'économie mixte DINAN EXPANSION – Rapport d'activités des années 2017 et 2018**

Rapporteur : M. TOUMINET

L'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le rapport d'activités des sociétés d'économies mixtes locales soit présenté à l'assemblée délibérante.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport.

*M. TOUMINET présente le rapport (voir en pièce jointe).*

**Jacques TOUMINET**

Je reste à votre disposition. Je profite de ce moment pour remercier les services municipaux pour leur contribution et leur accueil.

**Didier LECHIEN**

Je veux remercier Jacques Touminet qui est à la fois le gestionnaire, le commercial de Dinan Expansion et qui s'en occupe excellemment.

**Didier DERU**

J'aimerais connaître le montant des charges incompressibles de la barre Beaumanoir. On retombe sur nos pieds ? Parce qu'il faut s'avoir que s'il y a déficit, c'est la Ville qui paie.

**Jacques TOUMINET**

Sachant que pour faire une opération blanche, il faudrait pouvoir rembourser les actionnaires à hauteur de leur participation, ce qui serait encore mieux.

Il faut savoir qu'on a quelques conventions d'utilisations mais qui ne rapportent rien.

On paie des taxes foncières, j'ai rencontré les services fiscaux car il faut savoir que c'est calculé sur le prix des locations mais on ne loue rien, donc je vais essayer de négocier. Cela représente environ 17 000 €, on paie aussi des assurances, on a des charges récurrentes sur la barre. L'objectif est de la vendre mais c'est déjà de limiter les charges.

**Michel FORGET**

On peut se réjouir de la vente et de l'occupation pour habitation d'un certains nombres de bâtiments. Il y a aussi beaucoup de personnes à travailler dans ce secteur. Un regret au niveau de la dynamique commerciale qui en est presque au point mort.

L'autre regret c'est le théâtre Sarajevo. Il y a un projet mais le regret c'est que l'on ne puisse pas préserver une fonction pour ce beau bâtiment. Il faudrait pouvoir garder l'esprit du lieu.

Pour la barre Beaumanoir, je ne vois pas quel porteur privé pourrait être intéressé avec toutes les contraintes qu'a ce bâtiment (murs porteurs, histoire...)

**Didier LECHIEN**

Je rappelle que l'ABF s'oppose à sa démolition.

**Jacques TOUMINET**

Autant on peut déterminer de faire de l'habitat mais l'activité commerciale est très dure à déterminer. La Girandière, résidence senior, avait prévu un espace pour les commerces mais ça ne vient pas. Je vais rencontrer la direction prochainement car ils vont peut être vouloir transformer leurs espaces commerciaux en espace de résidence car c'est complet.

**Régis de BELLEVUE**

A propos de la barre Beaumanoir, j'avais déjà fait une proposition de visiter celle de Guingamp. J'ai participé à la réhabilitation de ce bâtiment en tant qu'architecte et cela a été transformé en tant que cité étudiante pour l'UCB. Cela a été fait par Guingamp habitat, si quelqu'un le souhaite, je propose d'aller faire une visite.

**Didier LECHIEN**

En effet, il faudrait qu'on aille voir. Peut-être que la fusion de Dinan habitat avec Neotoa permettra peut-être d'étudier ce genre de projet.

**Jacques TOUMINET**

Je suis partant, pour ce genre de projets toutes les idées sont bonnes, après on fait une étude pour voir ce qui est faisable.

**Didier LECHIEN**

Il n'y a pas de vote. On prend acte du rapport.

**Affaire n°23 - DOMANIALITE – Désaffectation et déclassement du domaine public pour intégration au domaine privé de deux appartements dans l'ancienne école Yvonne Jean Haffen**

Rapporteur : M. TOUMINET

L'ancienne école Yvonne Jean Haffen, boulevard d'Exmouth, a fermé ses portes en septembre 2009, dans le cadre du regroupement avec La Ruche.

Le bâtiment est constitué de plusieurs locaux distincts, aujourd'hui dévolus à divers usages :

- espaces associatifs gérés par l'Atelier du 5 bis ;
- locaux loués à l'école privée sous contrat « Diwan » ;
- deux appartements, à usage d'habitation, actuellement mis à disposition du CCAS.

Ces deux appartements, même s'ils font partie d'un tout constituant l'ancien établissement scolaire, possèdent un accès distinct. Ils étaient précédemment occupés par des services publics annexes à celui de l'enseignement (RASED, SESSAD et médecine scolaire).

L'école ayant fermé ses portes en septembre 2009, les locaux ne sont plus, de fait, affectés à l'usage scolaire. Or, l'article L2141-1 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que « *Un bien d'une personne publique (...) qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement* ».

A défaut d'acte juridique ayant prononcé le déclassement, l'ensemble du site est demeuré, jusqu'à ce jour, dans le domaine public. Il convient donc de déclasser les deux appartements, afin de les intégrer au domaine privé de la Ville.

La circulaire interministérielle du 25 août 1995 sur la désaffectation des biens des écoles publiques, s'appuyant sur l'article L2241-1 Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *La décision de désaffectation appartient au Conseil Municipal (...); il ne peut prendre de décision sans avoir, au préalable, recueilli l'avis du représentant de l'Etat. Il s'agit là d'une formalité substantielle, dont le non-respect entraîne l'illégalité de la décision (...)* »

L'avis de la Sous-Préfecture a été sollicité le 10 décembre. Cette dernière a rendu un avis favorable le 14 décembre 2018.

Vu l'avis favorable de la sous-préfecture, en date du 14 décembre 2018 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

1. de constater la désaffectation de fait des deux appartements de l'ancienne école Yvonne Jean Haffen qui :
  - ne sont plus utilisés pour le service public d'enseignement, l'établissement scolaire ayant fermé ses portes ;
  - n'ont pas été affectés à un autre service public ;
  - ne sont pas ouverts au public ;
2. d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

*Jacques TOUMINET présente l'affaire.*

**Affaire n°24 - POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de ville «Bretonnière, L’Ecuyer, Les Essarts » – Dinan Agglomération - 2015/2020**

Rapporteur : Mme MEAL

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, portant réforme de la politique de la ville, fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur unité urbaine et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle s'applique sur une nouvelle géographie prioritaire, resserrée, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Elle vise à faire évoluer les pratiques au profit des habitants et des acteurs des quartiers. Elle renouvelle les outils d'interventions autour d'une géographie prioritaire simplifiée, d'un Contrat de Ville unique piloté à l'échelle intercommunale, d'une mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités locales, et de la participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage.

Le Contrat de Ville a été signé à Dinan, au cœur du quartier prioritaire «Bretonnière, L’Ecuyer, Les Essarts », le 2 juillet 2015 par l'ensemble des partenaires, à savoir :

- Le Préfet des Côtes d'Armor,
- Le Président du Conseil Régional,
- Le Président du Conseil Départemental,
- Le Président de Dinan Communauté (Dinan Agglomération depuis le 01/01/2017),
- Le Maire de Dinan,
- Le Recteur d'Académie,
- Le Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor,
- Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- La Directrice Générale de Dinan-Habitat,
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé.

**Modalités de pilotage**

Le Contrat de Ville est piloté par la Ville de Dinan en lien étroit avec Dinan Agglomération, la sous-préfecture et les services de l'Etat.

L'instance décisionnelle est le comité de pilotage, qui se réunit deux à trois fois par an selon les programmations de l'Etat. Il a pour rôle de définir les orientations du Contrat de Ville, de proposer et de valider la répartition des crédits affectés, de veiller à la réalisation des actions définies et d'évaluer les résultats.

Il est composé des élus ou membres représentants de : Dinan Agglomération, la Ville de Dinan, la sous-préfecture, la préfecture, les services de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts, La Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, Dinan Habitat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers, le Conseil Citoyen, Pôle Emploi.

**Mobilisation des fonds spécifiques Politique de la Ville : un appel à projet annuel**

Le Contrat de Ville quartier «Bretonnière, L’Ecuyer, Les Essarts » cible une trentaine d'objectifs généraux déclinés sur les trois piliers : cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie.

Afin de tendre vers ces objectifs, un appel à projet est lancé en début d'année.

Les porteurs d'actions volontaires doivent répondre à l'appel à projet dans le délai imparti (1 mois). Un comité technique, composé des techniciens des structures signataires du Contrat, donne un premier avis sur la pertinence des actions et soumet ses préconisations au comité de pilotage qui valide (ou ne valide pas) en ayant soin de prendre en compte les trois thématiques transversales suivantes : promotion de la jeunesse, égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations.

Comme l'indique la loi, le droit commun doit être mobilisé en priorité, c'est pourquoi la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Côtes d'Armor, service instructeur, veille à ce que le montage financier des actions implique plusieurs financeurs.

Dans ce but, la ville de Dinan vote un budget annuel pour soutenir des actions spécifiques, par exemple : projet d'auto réhabilitation du logement des Compagnons Bâisseurs, l'Orchestre à l'école la Ruche en partenariat avec Dinan Agglomération, les ateliers lecture-écriture de l'Association Coup de Pouce.

Le partenariat financier est contractualisé par une convention entre le porteur d'actions et la ville pour une durée de 1 an.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions validées par le Comité de pilotage, impliquant une participation de la ville dans la limite des crédits votés au budget, sur la durée du Contrat de Ville.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

*Stéphanie MEAL présente l'affaire.*

#### **Didier LECHIEN**

Des questions ?

#### **Stéphanie MISSIR**

Ce n'est pas tant l'affaire que les écrits qui posent questions.

Lorsque l'on dit qu'il y a plusieurs réunions, je constate que je ne suis pas invitée à toutes les réunions.

Un bilan est en cours pour le milieu de contrat.

Certains me demandent pourquoi je ne suis pas invitée. Je rappelle que je fais partie du comité de pilotage.

Enfin recevoir vendredi l'invitation pour la fête de Noël le lendemain au quartier prioritaire, c'est problématique. J'aurais voulu être prévenu plus tôt.

#### **Stéphanie MEAL**

Pour l'invitation, c'est Dinan Habitat qui gère.

Pour les invitations au bilan de mi-parcours, c'est une procédure de l'Etat. Vous êtes traitée comme tous les membres du comité de pilotage. Pour vous dire, pendant longtemps, on demandait au maire de ne pas venir, pour qu'il y ait une parole plus libre. Le contrat de ville est très encadré par l'Etat, c'est lui qui fixe les règles de fonctionnement.

## **Affaire n°25 -MUSÉE – Changement du nom du Musée de Dinan**

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le musée municipal de Dinan, qui porte l'appellation « Musée de France », est actuellement enregistré sous le nom de « Musée du Château de Dinan » au ministère de la Culture. Or, depuis 2015, le Château de Dinan et le Musée de Dinan sont dissociés, l'ensemble des collections du musée ayant été retiré du Château et mis en réserves.

Le Musée municipal de Dinan étant « Musée de France », il est soumis à la Loi du 4 janvier 2002 et à la réglementation relative aux musées de France ce qui implique que le changement de son nom soit validé par le Conseil municipal et soumis au Haut Conseil des Musées de France. Un arrêté au Journal Officiel validera ensuite la nouvelle dénomination.

Suite à l'avis favorable de la commission Culture, Musées, Bibliothèques, en date du 28 novembre 2018,

Il est proposé au Conseil municipal :

1. d'abandonner officiellement la dénomination « Musée du Château de Dinan » et d'adopter celle de « Musée de Dinan » pour nommer dorénavant le Musée municipal de Dinan.
2. de demander au Haut Conseil des Musées de France d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion ce changement de nom.
3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

*Joëlle LE GUIFFANT présente l'affaire.*

## **Affaire n°26 -BIBLIOTHEQUE - Adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF)**

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Fondée en 1906 et reconnue d'utilité publique en 1969, l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) est la plus ancienne association de bibliothécaires en France. Elle regroupe des bibliothécaires qui réfléchissent, débattent, se forment et promeuvent le rôle des bibliothèques dans la société. L'association compte 3 000 adhérents.

La cotisation annuelle au titre de l'année 2019 s'élèverait à 295,00 € cette somme comprenant également l'abonnement annuel à la revue professionnelle *Bibliothèque(s)*.

Considérant que l'adhésion à l'ABF permettrait à deux agents de la collectivité de participer gratuitement aux nombreuses journées d'étude et de formation proposées par l'association chaque année ;

Considérant que l'adhésion à cette association permettrait aux bibliothécaires de se créer un réseau professionnel et de disposer d'outils et d'informations utiles à l'exercice de leur métier, le Conseil Municipal est invité à valider l'adhésion de la ville à cette association ;

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'adhésion de la Ville à l'Association des bibliothécaires de France.

La somme correspondant à la cotisation annuelle a été inscrite au budget primitif.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

*Joëlle LE GUIFFANT présente l'affaire.*

Didier LECHIEN  
On passe au vote.

On va passer aux affaires relatives à la bibliothèque. J'en profite pour vous présenter Camille HUBERT qui est la nouvelle directrice de la bibliothèque.

*Madame Le GUIFFANT présente les affaires 26, 27 et 28 ensembles.*

**Affaire n°27 -BIBLIOTHEQUE - Adhésion à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale (ACIM)**

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

L'Association pour la Coopération des Professionnels de l'Information Musicale (ACIM) a pour but de promouvoir la diffusion de la documentation musicale en tous lieux et principalement dans les bibliothèques et institutions publiques, de participer à toute action de coopération entre les organismes assurant la collecte, le traitement, la conservation et la diffusion de la documentation musicale.

La cotisation annuelle au titre de l'année 2019 s'élèverait à 60 €.

Considérant que l'adhésion à l'ACIM permet à ses adhérents de participer gratuitement aux journées d'études organisées par l'association, et de s'inscrire dans la dynamique d'un réseau national d'échanges professionnels, le Conseil municipal est invité à valider l'adhésion de la ville à cette association.

Il est proposé au Conseil municipal de valider l'adhésion de la Ville à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale.

La somme correspondant à la cotisation annuelle a été inscrite au budget primitif.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.



**Affaire n°28 - BIBLIOTHEQUE - Adhésion au Réseau CAREL, association de Coopération pour l'Accès aux Ressources Numériques en Bibliothèques**

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

L'association CAREL est un réseau national de compétences et d'échanges en matière de documentation électronique pour les bibliothèques publiques. L'association a pour objet de contribuer à améliorer les offres éditoriales, les systèmes d'information, les modalités de tarification, l'ergonomie et l'accessibilité, et de développer les politiques d'acquisitions et de valorisation en matière de ressources numériques.

La cotisation annuelle au titre de l'année 2019 s'élèverait à 50 €.

Considérant que l'adhésion au réseau CAREL permettrait notamment de bénéficier d'une réduction de plus de 1 000 € pour l'abonnement à la plateforme de presse en ligne « Europresse », le Conseil Municipal est invité à valider l'adhésion de la ville à cette association.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'adhésion de la Ville au réseau CAREL.

La somme correspondant à la cotisation annuelle a été inscrite au budget primitif.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** ces dispositions.

**Didier LECHIEN**

Des questions ? Non

On passe au vote.

**Affaire n°29 - VOIRIE - Recensement voirie 2018**

Rapporteur : M. le Maire

Chaque année, à l'occasion de la préparation de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la Préfecture demande aux communes de communiquer la longueur de voirie classée dans le domaine public communal. Il s'agit des modifications intervenues durant l'année N-1 et arrêtées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N. Seules les modifications validées par une délibération du conseil municipal sont prises en compte.

Dans un contexte de diminution des ressources, la mise à jour de la longueur de voirie communale permet d'optimiser les recettes issues des dotations de l'État. En effet, les services de l'État tiennent compte de la longueur de la voirie dans le calcul la dotation de solidarité rurale (DSR) qui constitue la composante de la DGF dédiée à la péréquation en milieu rural. La part « péréquation » de la DSR comprend une « fraction voirie » (30 % de la fraction péréquation de la DSR).

La commune a donc tout intérêt à délibérer régulièrement afin de mettre à jour la longueur (en mètres linéaires) de la voirie communale au fur et à mesure des classements et déclassements du domaine public communal. C'est le conseil municipal qui vote par délibération le classement et le déclassement des voies communales.

Pour 2018, il convient d'agréger les linéaires de voirie des communes historiques de Dinan et Léhon et d'ajouter ceux du lotissement « Le Moulin de Cassepot », désormais intégré dans le domaine public communal.

DESIGNATION DES VOIES A INTEGRER	DESIGNATION DES EX PROPRIETAIRES	DATE DELIBERATION Intégration voirie	LONGUEUR DE VOIRIE A INTEGRER	LONGUEUR DE VOIRIE APRES INTEGRATION
Lotissement « Le Moulin de Cassepot »	PIERREVAL	05/06/2018	830 ml	
VOIRIE LEHON HISTORIQUE			33 997 ml	
VOIRIE DINAN HISTORIQUE			46 043 ml	
VOIRIE DINAN COMMUNE NOUVELLE				<b>80 870 ml</b>

Il est proposé au Conseil municipal de fixer la longueur de voirie classée dans le domaine public communal de la Commune nouvelle de Dinan, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à **80 870 mètres linéaires**.

\*

\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'UNANIMITE** cette disposition.

*M. le Maire présente l'affaire.*

**Didier LECHIEN (Maire)**

Nous terminons notre neuvième conseil de l'année.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année. Nous nous retrouverons en 2019.

Merci, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée.

M. le Maire lève la séance.